



Bulletin Officiel

N°6582 Lundi 11 Avril 2022

www.cmf.tn27^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUEES DU CMF

DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR
DES NORMES IFRS

3

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRE

AMEN BANK

4

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

5

EURO-CYCLES

6

EURO-CYCLES AGE

7

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

WIFAK INTERNATIONAL BANK

8

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO-AGE

AMEN BANK

9

EURO-CYCLES

12

EURO-CYCLES AGE

14

MODIFICATION DE LA COMMISSION DE DISTRIBUTION

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

15

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

BIAT SUBORDONNE 2022-1

16

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

26

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU 17/03/2022*)

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

- EURO-CYCLES
- SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS -SIMPAR-
- ATTIJARI LEASING
- FCP HELION ACTIONS DEFENSIF
- FCP HELION SEPTIM
- INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV
- MAC EQUILIBRE FCP

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

- EURO-CYCLES

COMMUNIQUE DU CMF

**DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE
LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, aux banques, aux établissements financiers et aux sociétés d'assurance et de réassurance; que l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 31 décembre 2021, a décidé ce qui suit :

- L'entrée en vigueur des normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'établissement des états financiers consolidés, est reportée au 1^{er} janvier 2023 au lieu du 1^{er} janvier 2021, avec la possibilité d'une application anticipée courant les années antérieures à 2023,
- Les sociétés qui décident volontairement, d'adopter les normes internationales IFRS avant la date d'entrée en application obligatoire, sont tenues de continuer durant cette période, à établir des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier, invite les institutions susvisées à poursuivre leurs démarches en vue de l'adoption du référentiel IFRS, notamment les différentes étapes prévues par le communiqué du CMF du 11 février 2020, et ce pendant la période restante jusqu'à l'entrée en application obligatoire dudit référentiel.

Dans ce cadre, le CMF appelle les institutions concernées à fournir dans les meilleurs délais, une information mise à jour portant notamment, sur l'impact de l'adoption des IFRS sur la situation financière et la performance du groupe, arrêtées au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022, et ce afin d'informer le marché sur l'impact du passage aux IFRS sur les états financiers consolidés.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Messieurs les actionnaires d'AMEN BANK sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Jeudi 28 Avril 2022 à 13 h 30** au siège social de la Banque sis à Tunis, Avenue Mohamed V et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2021.
- 2- Lecture des rapports, Général et Spécial, des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2021.
- 3- Approbation des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants, de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et des articles 43 et 62 de la Loi 2016-48 et approbation des états financiers individuels de la banque pour l'exercice 2021.
- 4- Approbation des états financiers consolidés pour l'exercice 2021.
- 5- Quitus aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.
- 6- Affectation du résultat de l'exercice 2021.
- 7- Emission d'Emprunts Obligataires ou autres.
- 8- Fixation du montant des jetons de présence et des rémunérations des comités pour l'exercice 2022.
- 9- Echéance de mandat et nomination d'un commissaire aux comptes.
- 10- Questions diverses.

Conformément aux articles 33 et 38 des statuts d'AMEN BANK l'Assemblée Générale se compose de tous les Actionnaires possédant dix actions ou plus, toutefois les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir à déposer au siège social de la banque ou auprès d'une de ses agences, au moins cinq jours avant la réunion.

Les documents destinés à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction des titres et Bourses) et ce durant le délai légal.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 3 novembre 1997
Siège Social : 65, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

Les actionnaires de L'INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 06 mai 2022 à 10 heures dans les locaux de L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, Rue du Lac Turkana – Les Berges du Lac –, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
4. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Affectation des résultats de l'exercice 2021;
7. Renouvellement des mandats des administrateurs ;
8. Fixation du montant des jetons de présence ;
9. Pouvoirs.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE EURO-CYCLES

Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

Le Conseil d'Administration réuni le 10 Mars 2022 a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société EURO-CYCLES S.A à l'Assemblée Générale Ordinaire du **vendredi 22 Avril 2022 à 10 heures** au siège social de la société sise à la Zone Industrielle Kalaa Kebira Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels de l'exercice clos le 31/12/2021 sur la Gestion de l'exercice 2021.
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et du rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Examen et approbation des états Financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Examen et approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- Affectation des résultats et distribution des bénéfices de l'exercice 2021.
- Quitus aux membres du conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2021.
- Fixation des jetons de présence.
- Renouvellement du mandat des Administrateurs M. HABIB ESSEYAH, M. MOHAMED REKIK, M. MICHELE BERAUDO et la Société MG INVEST.
- Renouvellement du Mandat du Co-commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

NB :

Les actionnaires ont la faculté de se faire représenter en vertu d'un pouvoir spécial dument signé (signature légalisée) précédée de la mention « BON POUR POUVOIR ».

Les rapports à soumettre aux délibérations de L'AGO seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la société.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE EURO-CYCLES

Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

Le Conseil d'Administration réuni le 10 Mars 2022 a l'honneur de convoquer Les Actionnaires de la Société EURO-CYCLES en Assemblée Générale Extraordinaire **le vendredi 22 Avril 2022 à 11.30 heures** au siège social de la société sise à la Zone Industrielle Kalaa Kebira Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Augmentation de capital social par incorporation des réserves de 891 000 DT pour passer de 8 910 000 DT à 9 801 000 DT par la création de 891 000 actions nouvelles à attribuer gratuitement à raison d'une (01) Nouvelle action pour (10) Anciennes. Les nouvelles actions porteront jouissance à partir de 01/01/2022.
- 2- Modifications corrélatives des statuts.
- 3- Modification de l'article 24 Nouveau des statuts : 17èmes tirets des statuts.

NB : Les actionnaires ont la faculté de se faire représenter en vertu d'un pouvoir spécial dûment signé (signature légalisée) précédée de la mention « BON POUR POUVOIR ».

Les projets de résolutions à soumettre aux délibérations de L'AGE seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la société.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

WIFAK INTERNATIONAL BANK « WIFAK BANK »
Siège Social : Avenue Habib Bourguiba- 4100 Médenine- Tunisie

Mesdames et Messieurs les Actionnaires Minoritaires de WIFAK INTERNATIONAL BANK sont convoqués en Assemblée Elective **le 28/04/2022 à 09h00** au centre d'affaires de la Banque Zone d'activités Kheireddine Lac III -Tunis- 2015 et ce, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Election d'un Administrateur Représentant des Actionnaires Minoritaires au Conseil d'Administration et ce pour un mandat de trois ans (2022, 2023 et 2024) qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2024.

***NB :** Est considéré comme Actionnaire Minoritaire, tout actionnaire détenant individuellement au plus 0.5% du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5% du capital.*

La liste des candidats retenus accompagnée des informations prévues à l'article 22 de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020 sont mises à la disposition des Actionnaires Minoritaires au siège de la Banque.

2022 - AS - 0278

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en date du 28 avril 2022.

Première Résolution

Après avoir entendu lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2021 et lecture des rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2021, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et définitif au Directoire et au Conseil de Surveillance pour la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 approuve les conventions telles qu'elles lui ont été présentées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée....

Troisième Résolution

Conformément aux dispositions de l'article 19 de la Loi de finances pour l'année 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des dividendes à distribuer aux actionnaires en franchises de retenue à la source par prélèvement sur les résultats reportés provenant des bénéfices des exercices antérieurs à 2014 (capitaux propres au 31 décembre 2013), à la somme de vingt-six millions huit cent vingt-cinq mille dinars (26 825 000,000 Dinars) provenant des réserves de réinvestissements devenus disponibles.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter un montant de 26 825 000,000 dinars de réserve spéciale de réinvestissement devenue disponible aux résultats reportés et décide d'affecter le montant à répartir comme suit :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2021 comme suit :

AFFECTATION DU BENEFICE 2021	
BENEFICE NET DE L'EXERCICE	129 654 616,594
Report à Nouveau	4 569,131
Réserve spéciale de réinvestissement disponible	26 825 000,000
MONTANT A REPARTIR	156 484 185,725
Réserve Spéciale De Réinvestissement	112 986 001,000
Fonds Social	4 300 000,000
Fonds De Retraite	800 000,000
Dividendes : 29% (1,450d / action)	38 397 450,000
REPORT A NOUVEAU	734,725

En conséquence, le dividende est fixé à 1,450 Dinars par action, soit 29% de son nominal.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la date du paiement des dividendes pour le 16 mai 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas les 300 millions de dinars.

Elle délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence au titre de l'année 2022, à trois cent mille dinars (300.000 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération en jetons de présence des membres des différents comités au titre de l'année 2022, à un montant global de cent trente-sept mille cinq cent dinars (137.500 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Huitième Résolution

Le mandat du commissaire aux Comptes, le cabinet FMBZ – KPMG Tunisie, représenté par Monsieur Moncef Boussannouga-Zammouri venant à expiration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le cabinet « Générale Audit et Conseil », GAC, représenté par Monsieur Chiheb Ghanmi, pour une durée de trois années aux mêmes conditions. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilité occupées par le Président et les membres du Conseil de Surveillance, ainsi que le Président et les membres du Directoire, dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions des articles 233 et 241 nouveaux du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Dixième Résolution

L'Assemblée générale Ordinaire confère au Président du Directoire ou à toute personne que celui-ci désignera, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

2022 - AS - 0279

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DES RÉSOLUTIONS AGO

SOCIETE EURO-CYCLES

Siège social : Z.I. Kalaa Kébira CP 4060 Sousse

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 22 Avril 2022

1^{ère} résolution : L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports d'activités du Conseil d'Administration sur la gestion 2021, et après avoir entendu la lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2021, approuve les rapports d'activités, les états financiers individuels et consolidés 2021.

Les états financiers individuels et les états financiers consolidés au 31/12/2021 font apparaître respectivement un bénéfice net après impôt de 26 958 896 DT et un bénéfice net consolidé après impôt de 26 619 458 DT.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

2^{ème} résolution : L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et constatant qu'il n'y a pas des nouvelles opérations ou conventions intervenues courant l'exercice 2021 avec la société EURO CYCLES et la société TUNINDUSTRIE, en prend acte purement et simplement et l'approuve.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

3^{ème} résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer les dividendes aux titres de l'exercice 2019 et d'affecter par conséquent le résultat de l'exercice 2020, ainsi que les résultats reportés comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2021	: 26 958 896 DT
- Résultats reportés	: 20 558 473 DT
- Résultat Distribuable	: 47 517 369 DT
- Dividendes en Dinars Tunisien	: 14 879 700 DT
(Soit la distribution de 1.670 TND par action)	
- Résultats reportés après affectation	: 32 637 669DT

La date de mise en paiement des dividendes a été fixé par l'assemblée au 2022.
Le montant de ces dividendes sera prélevé sur les résultats reportés arrêtés au 31/12/2019 et 31/12/2020.

4^{ème} résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2021

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

5^{ème} résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer une somme de 8 750 DT (Huit Mille Sept Cent Cinquante Dinars) Brut soit 7 000 DT (Sept Mille Dinars) net de tous impôts par Membre au titre des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration pour l'exercice en cours et pour chacun des exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de sa part.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

6^{ème} Résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire générale approuve la rémunération annuelle fixe à titre de jetons de présence alloué au Président du Conseil d'administration conformément à la 2^{ème} résolution du PV du Conseil d'Administration tenu le 07 Janvier 2020 enregistré à la Recette des Finances KALAA KEBIRA le 22-01-2020 sous le N° 20700141 Quittance N° M004827, fixant la rémunération annuelle de 120 000 DT net de tous impôts (Cent Vingt Mille Dinars) et précise la nature de jetons de présence conformément aux dispositions statutaires (article 24 tertio (nouveau Rémunération du Président du Conseil)

7^{ème} résolution L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants :

- Monsieur HABIB ESSEYAH
- Monsieur MOHAMED REKIK
- La Société MG INVEST
- Monsieur MICHELE BERAUDO

Pour les exercices 2022-2023 et 2024 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

8^{ème} résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire décide de Renouveler le Mandat de..... Expert-comptable, membre de l'ordre des Experts comptables de Tunisie titulaire de la Carte Professionnel N° et de la CIN entant que Co-Commissaire aux comptes de la société pour les trois exercices comptables 2022-2023 et 2024, de ce fait ce mandat se termine avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2024.

M, Accepte séance tenante sa nomination entant que Co-commissaire aux comptes de la société EURO CYCLES S.A pour les exercices 2022-2023 et 2024, et déclare qu'il n'est dans aucune situation d'incompatibilité prévue par la loi.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

9^{ème} résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son Mandataire pour effectuer les dépôts et les publications prévus par la loi.

Cette résolution mise aux votes est adoptée à

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

SOCIETE EURO-CYCLES

Siège social : Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 22 Avril 2022 :

1^{ère} résolution :

Sur proposition du Conseil d'administration réuni le 10 Mars 2022, L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital Social pour le porter de 8 910 000 DT à 9 801 000 DT par incorporation des réserves d'un montant de 891 000 DT à prélever sur le résultat reporté, et ce par l'émission de 891 000 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de (01) un dinar chacune à répartir entre les anciens actionnaires à raison d'un (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes.

La jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée à partir du 1^{er} Janvier 2022.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration pour effectuer les formalités pratiques et constater la réalisation définitive de l'augmentation du Capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer au Président du Conseil le pouvoir d'effectuer les formalités pratiques de l'augmentation du Capital.

2^{ème} résolution :

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 06 des statuts comme suit :

« Le capital de la société est fixé à la somme de Neuf millions Huit cent un mille dinars (9 801 000DT) divisé en 9 801 000 actions nominatives de (01) un dinar, numérotées de 01 à 9 801 000, chacune entièrement souscrite et intégralement libérée en numéraire.

3^{ème} résolution :

L'Assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 24 Nouveau 17^{ème} tirets des statuts :

« Il consent pour les emprunts dont la valeur en principal est inférieure ou égale à Cinquante Millions de Dinars ».

4^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale extraordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son Mandataire pour effectuer les dépôts et les publications prévus par la loi.

AVIS DES SOCIÉTÉS

MODIFICATION DE LA COMMISSION DE DISTRIBUTION

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 13 Mai 1999
Siège social : 1, Place Pasteur-1002 Tunis Belvédère

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Conseil d'Administration, réuni en date du 8 Mars 2022, a décidé de réviser à la baisse la commission de distribution en la ramenant **de 0,9% TTC de l'actif net par an à 0,45% TTC de l'actif net par an**, à payer en faveur des distributeurs des titres de la SICAV.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 15 Avril 2022.

2022 - AS - 0282

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 20/04/2022 et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2021, pour tout placement sollicité après le 30/04/2022. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «BIAT SUBORDONNE 2022-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 03 juin 2020 a autorisé l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 500 millions de dinars sur une période de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 23 avril 2021, a décidé d'augmenter à 950 millions de dinars le montant global maximum, autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2020, pour l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés.

L'Assemblée Générale Ordinaire a aussi autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 16 mars 2022, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné par Appel Public à l'Epargne, au courant du deuxième trimestre de l'exercice 2022, d'un montant de 150 MD susceptible d'être porté à 200MD.

Le Conseil d'Administration a également délégué les pleins pouvoirs au Directeur Général de la Banque pour procéder à l'émission de cet emprunt et en arrêter les conditions et modalités en fonction des conditions du marché.

Usant de ces pouvoirs, le Directeur Général de la banque a décidé l'émission d'un emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1 » d'un montant de 150 MD susceptible d'être porté à 200 MD par Appel Public à l'Epargne selon les conditions suivantes :

- Catégorie **A** : **5 ans**, taux fixe **8,75%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+2,55%** brut l'an ; exclusivement réservée aux personnes physiques pour un montant global maximum de 40 000 000 DT (400 000 obligations subordonnées).
- Catégorie **B** : **5 ans**, taux fixe **8,75%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+2,55%** brut l'an ;
- Catégorie **C** : **5 ans in fine**, taux fixe **9,15%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+2,95%** brut l'an ;
- Catégorie **D** : **7 ans dont 2 années de grâce**, taux fixe **9,20%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,00%** brut l'an ;
- Catégorie **E** : **7 ans in fine**, taux fixe **9,45%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,25%** brut l'an ;
- Catégorie **F** : **10 ans dont 5 années de grâce**, taux fixe **9,60%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,35%** brut l'an ;

- Catégorie **G** : **10 ans in fine**, taux fixe **9,70%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,45%** brut l'an.

Pour la catégorie A : Amortissement anticipé par rachat en Bourse :

L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations subordonnées détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, après une durée minimale de détention de 2 ans et dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse.

Ces opérations de rachat étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations subordonnées restant en circulation.

Les obligations subordonnées ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'Émetteur sera libéré de toute obligation subordonnée relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations subordonnées maximum de rachat par la banque est de 400 000 obligations subordonnées. Les prix pied de coupon de rachat seront déterminés de manière à garantir aux souscripteurs des taux de rendement fixés en fonction de la période de détention des obligations subordonnées. Les taux garantis sont détaillés dans le tableau suivant :

Durée de détention	Cat A – Taux Fixe	Cat A – Taux Variable
≥ 2 ans et < 3 ans	7,4%	TMM + 1,2%
≥ 3 ans et < 4 ans	7,8%	TMM + 1,6%
≥ 4 ans et < 5 ans	8,2%	TMM + 2%

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations subordonnées rachetées et le nombre d'obligations subordonnées restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1 » est d'un montant de 150 000 000 dinars, divisé en 1 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 200 000 000 dinars, divisé en 2 000 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **06/04/2022** et clôturées sans préavis au plus tard le **03/06/2022**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (200 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 2 000 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 150 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03/06/2022**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 150 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03/06/2022**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **06/07/2022** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **06/04/2022** aux guichets de la **BIAT**, 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis et aux guichets de **Tunisie Valeurs**, intermédiaire en Bourse Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène.

But de l'émission

Le but de cet emprunt est de permettre à la BIAT de renforcer ses quasi-fonds propres et d'améliorer, par conséquent, ses ratios de solvabilité et de concentration des risques et ce, conformément aux règles prudentielles énoncées par la Banque Centrale de Tunisie.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : «BIAT SUBORDONNE 2022-1»
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations.
Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par l'intermédiaire en bourse TUNISIE VALEURS.
L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **03/06/2022**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **03/06/2022** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**
 - **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,75%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,55%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 255 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de

l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

• ***Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :***

- ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **8,75%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,55%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 255 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

• ***Pour la catégorie C d'une durée de 5 ans in fine :***

- ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,15%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,95%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 295 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

• ***Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :***

- ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,00%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

• ***Pour la catégorie E d'une durée de 7 ans in fine :***

- ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,45%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,25%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

• ***Pour la catégorie F d'une durée de 10 ans dont 5 années de grâce :***

- ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,60%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,35%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 335 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

• ***Pour la catégorie G d'une durée de 10 ans in fine :***

- ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque

obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,45%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 345 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Amortissement-remboursement :

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories **A** et **B** feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à partir de la première année.

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories **C**, **E** et **G** feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie **D** feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation à partir de la troisième année.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie **F** feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation à partir de la sixième année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **03/06/2027** pour les catégories **A**, **B** et **C**, le **03/06/2029** pour les catégories **D** et **E** et le **03/06/2032** pour les catégories **F** et **G**.

Pour la catégorie A : Amortissement anticipé par rachat en Bourse

L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations subordonnées détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, après une durée minimale de détention de 2 ans et dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse.

Ces opérations de rachat étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations subordonnées restant en circulation.

Les obligations subordonnées ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'émetteur sera libéré de toute obligation subordonnée relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations subordonnées maximum de rachat par la banque est de 400 000 obligations subordonnées. Les prix pied de coupon de rachat seront déterminés de manière à garantir aux souscripteurs des taux de rendement fixés en fonction de la période de détention des obligations subordonnées. Les taux garantis sont détaillés dans le tableau suivant :

Durée de détention	Cat A – Taux Fixe	Cat A – Taux Variable
≥ 2 ans et < 3 ans	7.4%	TMM + 1.2%
≥ 3 ans et < 4 ans	7.8%	TMM + 1.6%
≥ 4 ans et < 5 ans	8.2%	TMM + 2%

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations subordonnées rachetées et le nombre d'obligations subordonnées restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu le **03 juin** de chaque année.

Pour les catégories A et B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/06/2023**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **03/06/2027**.

Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/06/2025**.

Pour la catégorie E, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **03/06/2029**.

Pour la catégorie F, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/06/2028**.

Pour la catégorie G, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **03/06/2032**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Par catégorie ce taux est de :

- Catégorie A : 8,75% brut l'an
- Catégorie B : 8,75% brut l'an
- Catégorie C : 9,15% brut l'an
- Catégorie D : 9,20% brut l'an
- Catégorie E : 9,45% brut l'an
- Catégorie F : 9,60% brut l'an
- Catégorie G : 9,70% brut l'an

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2022 à titre indicatif, qui est égale à 6,248% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,798% pour la catégorie A et B, de 9,198% pour la catégorie C, 9,248% pour la catégorie D, 9,498% pour la catégorie E, 9,598% pour la catégorie F, et 9,698% pour la catégorie G.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de :

- 2,55% pour la catégorie A et B
- 2,95%, pour la catégorie C
- 3,00% pour la catégorie D
- 3,25% pour la catégorie E
- 3,35% pour la catégorie F
- 3,45%, pour la catégorie G

et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale :**

Les obligations du présent emprunt obligataire subordonné sont émises selon 7 catégories :

- Catégorie A : 5 ans ;
- Catégorie B : 5 ans ;
- Catégorie C : 5 ans in fine
- Catégorie D : 7 ans dont 2 années de grâce ;
- Catégorie E : 7 ans in fine ;
- Catégorie F : 10 ans dont 5 années de grâce ;
- Catégorie G : 10 ans in fine.

- **Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Par catégorie, cette durée est de :

- Catégorie A : 3 ans ;
- Catégorie B : 3 ans ;
- Catégorie C : 5 ans.
- Catégorie D : 5 ans ;
- Catégorie E : 7 ans ;
- Catégorie F : 8 ans ;
- Catégorie G : 10 ans.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

Par catégorie, la duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de :

- Catégorie A : 2,697 années ;
- Catégorie B : 2,697 années ;
- Catégorie C : 4,229 années.
- Catégorie D : 4,166 années ;
- Catégorie E : 5,426 années ;
- Catégorie F : 5,887 années ;
- Catégorie G : 6,828 années.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 25/03/2022 sous le n°22-004. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la banque :

La BIAT est notée **Caa 1** à long terme avec perspectives négatives pour les dépôts en monnaie locales et en devises et **B3** à long terme pour le risque de contrepartie en monnaie locale et en devise, en date du 24/11/2021 par l'agence de notation Moody's.

Notation de l'emprunt :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **06/04/2022** aux guichets de la **BIAT**, 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis et aux guichets de **Tunisie Valeurs**, intermédiaire en Bourse Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par l'article 52 c du code de l'IRPP et de l'IS, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « BIAT Subordonné 2022-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il n'existe pas d'emprunt obligataire émis par la BIAT coté sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BIAT s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **BIAT Subordonné 2022-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La BIAT s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné « **BIAT Subordonné 2022-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- ***Nature du titre :***

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »**)

- ***Qualité de crédit de l'émetteur :***

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- ***Le marché secondaire :***

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné:

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 25/03/2022 sous le numéro 22-1074, du document de référence « BIAT 2022 » enregistré par le CMF en date du 25/03/2022 sous le n°22-004, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2022 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2022 et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2021, pour tout placement sollicité après le 30/04/2022.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la BIAT, siège 70-72, avenue Habib Bourguiba - Tunis, Tunisie valeurs, Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activités relatifs au premier trimestre 2022 et les états financiers arrêtés au 31/12/2021 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2022 et le 30/04/2022.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
<i>SICAV OBLIGAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	208,788	211,612	211,694
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	143,113	145,301	145,368
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	119,334	120,973	121,025
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	128,525	130,581	130,643
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	124,675	126,378	126,427
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	124,360	126,430	126,494
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	119,831	121,451	121,499
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	48,476	49,018	49,034
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	34,865	35,348	35,362
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	118,444	120,232	120,287
<i>FCP OBLIGAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	18,458	18,716	18,723
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	130,231	131,180	131,206
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,194	1,232	1,232
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	125,198	126,957	127,002
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,212	12,360	12,365
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	175,986	178,695	178,776
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,097	12,238	12,243
18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,085	101,661	101,705
19 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	102,185	103,866	103,916
20 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE***	BNA CAPITAUX	03/04/07	14,495	14,575	14,578
<i>FCP OBLIGAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
21 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,952	1,981	1,984
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
22 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	65,900	66,577	66,598
23 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	139,219	137,316	137,483
24 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,364	104,559	104,661
25 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	111,243	112,873	112,922
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
26 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	139,028	139,744	139,913
27 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	533,143	535,685	536,240
28 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,906	136,761	136,953
29 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	176,092	177,300	177,715
30 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	98,227	99,296	99,625
31 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	131,857	132,623	132,584
32 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	167,720	164,944	165,099
33 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,704	143,771	143,943
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,129	22,553	22,611
35 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	92,104	93,847	93,993
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
36 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2242,121	2261,895	2266,823
37 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,962	131,640	133,057
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	216,057	216,125	216,686
39 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,980	2,910	2,923
40 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,679	2,635	2,646
41 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	65,250	63,949	64,024
42 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,336	1,350	1,351
43 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,229	1,220	1,220
44 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,200	1,190	1,193
45 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	106,676	105,212	105,073
46 AL AMANAH PRUDENCE FCP **	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
47 FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1187,879	1143,055	1139,807
48 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	12,683	12,679
49 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,355	10,236	10,341
50 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	11,433	12,213	12,265
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>					
51 UBCL-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	88,113	87,432	87,532
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
52 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,288	1,259	1,261

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/21	4,548	109,644	110,886	110,921	
54 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	31/05/21	3,712	101,621	102,778	102,810	
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	14/09/21	5,309	107,869	109,472	109,518	
56 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	24/05/21	5,398	105,079	106,639	106,685	
57 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	28/05/21	6,883	107,086	108,930	108,987	
58 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	26/05/21	5,411	109,883	111,432	111,477	
59 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	21/05/21	5,277	106,472	107,978	108,024	
60 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/21	4,821	103,512	104,923	104,965	
61 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/06/21	2,630	103,245	103,636	103,639	
62 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/04/21	5,706	107,099	108,676	108,722	
63 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	03/05/21	6,342	109,109	110,844	110,897	
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/21	4,085	106,026	107,163	107,199	
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	28/05/21	3,660	105,277	106,376	106,409	
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/22	4,879	105,388	101,985	102,029	
67 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	25/05/21	4,129	104,652	106,139	106,185	
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/21	5,449	104,146	105,593	105,638	
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	28/05/21	3,709	106,957	107,906	107,933	
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	24/05/21	5,407	104,691	106,209	106,255	
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/05/21	5,757	102,939	104,270	104,306	
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	31/05/21	4,222	107,582	108,909	108,948	
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	28/04/21	4,022	103,256	104,387	104,422	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	18/05/21	3,742	109,904	111,264	111,305	
75 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	5,114	106,205	107,804	107,851	
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	4,033	108,972	110,679	110,728	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
77 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	21/05/21	7,610	111,053	112,780	113,046	
SICAV MIXTES								
78 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/21	0,199	66,230	63,272	63,349	
79 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	21/05/21	0,442	99,498	98,541	98,658	
80 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/04/21	0,730	18,119	18,196	18,203	
81 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/22	14,327	289,132	277,199	276,869	
82 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/21	15,763	2272,799	2223,727	2224,882	
83 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	19/05/21	1,823	70,374	70,582	70,640	
84 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	27/05/21	1,629	55,762	56,364	56,381	
85 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	106,784	107,064	107,091	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
86 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/05/21	0,273	11,901	11,506	11,516	
87 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/05/21	1,045	15,054	15,719	15,768	
88 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	19/05/21	0,081	15,964	15,824	15,863	
89 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	19/05/21	0,184	14,003	14,020	14,044	
90 FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,701	9,010	9,009	
91 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/21	0,728	101,175	102,233	102,589	
92 FCP AL IMITEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	79,110	81,279	81,428	
93 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	80,317	85,229	85,314	
94 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/21	3,448	101,183	103,920	103,988	
95 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	93,645	92,725	93,064	
96 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,316	10,079	10,142	
97 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	07/03/22	3,856	99,459	95,649	95,650	
98 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/21	1,001	153,044	145,897	146,496	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
99 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	16/06/21	0,523	103,493	101,134	101,579	
100 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	0,686	118,376	120,547	120,732	
101 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	119,753	119,602	120,161	
102 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,561	186,219	182,129	181,656	
103 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,750	172,970	170,845	170,456	
104 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	3,399	168,703	167,764	167,372	
105 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	31/05/21	0,127	22,411	22,092	22,020	
106 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	141,096	142,199	142,114	
107 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	157,511	157,819	159,976	
108 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	14/12/15	31/05/21	130,593	5414,197	5253,578	5236,915	
109 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
110 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	02/06/21	1,594	89,960	90,172	90,316	
111 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	31/05/21	105,254	4559,325	4556,030	4577,781	
112 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/04/22	0,321	10,240	10,378	10,081	
113 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	28/05/21	5,728	168,487	169,640	169,617	
114 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	24/05/21	106,138	10967,515	10917,290	10993,214	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
115 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	2,806	124,018	122,186	122,692	

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

*** Initialement dénommé BNAC PROGRÈS FCP

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Tunisienne d'Automobile -STA - » et l'ouverture au public du fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR MOURAFIK II », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
42. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
46. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
47. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
52. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
53. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
55. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
56. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
57. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
58. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
59. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
60. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
61. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
62. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
63. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400

DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
69. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
70. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
71. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
72. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
73. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
79. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
80. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
81. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420

DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
39. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
40. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
41. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
44. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844

DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT- TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053

DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

				AFC-	Tunis
49	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
50	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
51	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
57	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
58	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
63	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUIDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
69	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

74	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
76	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
81	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
82	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
83	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
84	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
85	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
86	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
87	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
90	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
91	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
92	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
93	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
96	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
98	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
99	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

101	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
104	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
105	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
106	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
108	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
109	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
110	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
111	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053- Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053- Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AVIS DES SOCIETES

ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS

SOCIETE EURO -CYCLES

Siège social: Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

La Société «EURO- CYCLES» publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 22 avril 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mme YOSRA CHELLY et M. AHMED EL KAFSI.

BILAN
(Exprimé en Dinars Tunisien)

Au 31 Décembre

	Notes	2021	2 020
ACTIFS			
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs Immobilisés	2		
Immobilisations Incorporelles	2.1	88683,473	86 104,250
<i>Moins Amortissements</i>		-78885,206	-72 032,184
		9 798,267	14 072,066
Immobilisations Corporelles	2.2	22 921657,580	20 017 168,467
<i>Moins Amortissements</i>		-9 440936,186	-8 209 087,742
		13 480 721,397	11 808 080,725
Immobilisations Financières	3	171 450,000	151 300,000
<i>Moins Provisions</i>		0,000	0,000
		171 450,000	151 300,000
Total des actifs immobilisés		13 661 969,664	11 973 452,791
Autres actifs non courants		-	-
Total des actifs non courants		13 661 969,664	11 973 452,791
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	4.1	120 012 419,940	42 176 962,492
<i>Moins Provisions</i>		-1 204 219,429	-1 021 883,809
	4.2	118 808 200,511	41 155 078,683
Clients et Comptes Rattachés		33 324300,881	38 383 122,959
<i>Moins Provisions</i>		-104866,004	-104 866,004
		33 219 434,877	38 278 256,955
Autres actifs courants	4.3	10 533 985,569	763 645,866
<i>Moins Provisions</i>		-	-
		10 533 985,569	763 645,866
Placements & autres actifs financiers	4.4	3 113 200,000	77 400,000
Liquidités & Equivalents de liquidités	4.5	22 585 391,407	18 361 353,592
Total des actifs courants		188 260 212,364	98 635 735,096
TOTAL DES ACTIFS		201 922 182,028	110 609 187,887

BILAN
(Exprimé en Dinars Tunisien)

		Au 31 Décembre	
	Notes	2021	2 020
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
	5		
Capital social		8 910 000,000	8 910 000,000
Réserves		891 000,000	891 000,000
Résultats reportés		20 558 472,698	17 725 002,966
Total des capitaux propres avant résultat		30 359 472,698	27 526 002,966
Résultat de l'exercice		26 958 895,709	16 332 119,732
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</u>		57 318 368,407	43 858 122,698
<u>PASSIFS</u>			
Passifs non courants			
	6		
Emprunts	6.1	46 851,421	398 682,267
Provisions	6.2	280 838,991	1 230 838,991
Total des passifs non courants		327 690,412	1 629 521,258
Passifs courants			
	7		
Fournisseurs et comptes rattachés	7.1	66 350 875,167	23 955 796,608
Autres passifs courants	7.2	13 920 398,494	5 550 705,433
Autres passifs financiers	7.3	63 815 609,311	35 612 711,995
Concours bancaires	7.4	189 240,237	2 329,895
Total des passifs courants		144 276 123,209	65 121 543,931
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>		144 603 813,621	66 751 065,189
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		201 922 182,028	110 609 187,887

Etat de Résultat
(Exprimé en Dinars)

		Au 31 Décembre	
	Notes	2021	2020
Produits d'exploitation			
Revenus	8.1		
	8.1.1	147 278 992,034	119 822 832,286
Autres produits d'exploitation	8.1.2	2 013 628,051	162 525,819
Production immobilisée		-	-
Total des produits d'exploitation		149 292 620,085	119 985 358,105
Charges d'exploitation			
Variation des stocks des PF et des encours	8.2	1 545 980,868	879 736,104
Achats de marchandises consommées		-	-
Achats d'approvisionnements consommés	-	101 996 072,153	-88 054 005,688
Charges de personnel	-	7 094 476,249	-6 178 776,573
Dotations aux amort. et aux provisions	-	2 442 920,895	-2 697 057,152
Autres charges d'exploitation	-	9 142 739,307	-7 803 755,634
Total des charges d'exploitation		- 119 130 227,736	-103 853 858,943
Résultat d'exploitation		30 162 392,349	16 131 499,162
Charges financières nettes	8.3	-616 521,363	-804 654,876
Produits des placements	8.4	2 274 423,037	2 226 259,670
Autres gains ordinaires	8.5	20490,397	122 569,416
Autres pertes ordinaires		-6,967	-517,101
Résultat des activités ordinaires avant impôt		31 840 777,453	17 675 156,271
Impôt sur les bénéfices *	8.6	-4 881 881,744	-1 343 036,539
Résultat des activités ordinaires après impôt		26 958 895,709	16 332 119,732
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)		-	-
Résultat net de l'exercice		26 958 895,709	16 332 119,732
Effets de modifications comptables (net d'impôt)		-	-
Résultats après modifications comptables		26 958 895,709	16 332 119,732

Etat de flux de trésorerie
(Exprimé en Dinars)

Au 31 Décembre

	Notes	2021	2020
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net	9.1	26 958 895,709	16 332 119,732
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions		2 442 920,895	2 697 057,152
* Reprise Provisions		- 1 771 883,809	
* Plus-value de cession d'immobilisation Corporelles et incorporelles			-20 555,556
* Variation des :			
- stocks		- 77 835 457,448	-7 087 152,534
- créances		5 058 822,078	-28 678 677,389
- autres actifs		- 9 770 339,703	1 293 299,419
- fournisseurs et autres dettes		50 530 785,841	3 513 817,897
* Plus ou moins-values de cession		0,000	0,000
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		-4 386 256,437	-11 950 091,279
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-2 907 068,339	-906 101,652
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		0,000	23 000,000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		- 39 650,000	-16 000,000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		19 500,000	126 949,000
Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement		-2 927 218,339	-772 152,652
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Placements		- 3 035 800,000	9 566 792,000
Dividendes et autres distributions		- 13 498 650,000	-9 711 900,000
Encaissements provenant des emprunts		77 274 206,263	49 625 369,284
Remboursement d'emprunts		- 49 389 154,014	-31 033 248,212
Flux de trésorerie provenant d'activités de financement		11 350 602,249	18 447 013,072
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			
VARIATION DE TRESORERIE		4 037 127,473	5 724 769,141
Trésorerie au début de l'exercice		18 359 023,697	12 634 254,556
Trésorerie à la clôture de l'exercice		22 396 151,170	18 359 023,697

NOTES AUX ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

NOTE 1 – SYSTEME COMPTABLE ET FISCAL

1.1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « EURO-CYCLES » est une entité du droit tunisien opérant dans le secteur d'industrie, régie par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales du 03 Novembre 2000 tel qu'il a été modifié et complété par la législation et la réglementation applicable aux sociétés faisant appel public à l'épargne et notamment la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 relative à la réorganisation du marché financier telle qu'elle été subséquemment amendée et complétée,

Les comptes de la société " EURO-CYCLES " sont tenus conformément au Système Comptable des Entreprises tel que fixé par la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comportent le bilan, l'état des résultats, l'état de flux de trésoreries et les notes annexes,

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2021 reprennent à titre comparatif les données comptables arrêtées au 31 Décembre 2020.

1.2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE

La comptabilité de la société " EURO-CYCLES" est tenue par moyen informatique.

La société " EURO-CYCLES" utilise les normes comptables comme référentiel de base pour la préparation et la présentation des états financiers. Aucune divergence n'a été relevée entre les normes comptables et les principes comptables retenus par ladite société.

1.3. UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la société " EURO-CYCLES", sont établis en Dinar Tunisien.

1.4. CONVERSION DES SOLDES LIBELLES EN MONNAIE ETRANGERES

Les soldes des créances et des dettes de la société " EURO-CYCLES "arrêtés au 31 Décembre 2021, libellés en devise sont convertis pour leur contre-valeur en dinars, sur la base du cours de change à la date de la clôture du mois de Décembre 2021, soit **1 € = 3,2820TND** et **1 \$ = 2,8865TND**.

1.5. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent au niveau des actifs non courants pour leurs couts d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Logiciel	33,33 %
- Site Web	33,33 %
- Construction	5 %
- Matériel et outillage industriels	15 %
- Matériel de transport	20 %
- Installations générales, agencements et aménagements divers	10 %
- Mobilier et matériel de bureau	20 %
- Equipements du bloc social	20 %
- Matériel informatique	33,33 %
- Matériel à statut juridique particulier	25% & 33,33 %

1.6. VALORISATION DES STOCKS

Les matières premières, le stock décors et les emballages ont été valorisés au coût d'achat moyen pondéré.

Les produits finis ont été valorisés au coût de production.

1.7. REGIME FISCAL

I- A partir de l'exercice 2021, les bénéfices réalisés par la société « EURO-CYCLES-SA » sont devenus imposables à l'impôt sur les sociétés au taux de 15% avec un minimum légal de 0.2% du CA TTC.

II- La société « EURO-CYCLES » est soumise au paiement des droits et taxes suivants :

- La TCL au taux de 0,1% sur le chiffre d'affaires provenant à l'exportation et ce à partir du 1^{er} janvier 2014,
- Droits et taxes relatifs aux véhicules automobiles de tourisme,
- Taxe unique de compensation sur les transports routiers,
- Taxe d'entretien et d'assainissement,
- Droits et taxes perçus au titre des prestations directes
(Téléphone, taxes portuaires, etc.),

III-La loi n°2017- 66 du 18 Décembre 2017, portant loi de finances pour l'année 2018 a institué une contribution sociale solidaire au profit des caisses sociales de taux 1% sur les bénéfices servant de base pour calcul de l'impôt sur les sociétés à partir de l'exercice 2018.

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

2.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (EN TND)

Les immobilisations incorporelles totalisent au 31 décembre 2021 un montant net de **9 798,267 TND** contre **14 072,066 TND** au 31 décembre 2020, et elles sont détaillées comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2021	DECEMBRE 2020
Logiciels	86 282,973	83 703,750
Site Web	2400,500	2 400,500
VALEURS BRUTS	88683,473	86 104,250
Amortissements immobilisations incorporelles	78885,206	72 032,184
VALEUR NETTE	9798,267	14 072,066

2.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (EN TND)

Les immobilisations corporelles totalisent au 31 décembre 2021 un montant net .de **13 480 721,397 TND** contre **11 808 080,725 TND** au 31 décembre 2020, et elles sont détaillées comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2021	DECEMBRE 2020
Terrain	3 189 845,637	1 578 759,584
Construction	10 510 510,367	9 599 043,116
Matériel industriel	5 055 347,227	4 913 335,676
Outillage industriel	322 821,875	320 919,927
Matériel de transport	1 576 983,675	1 429 230,675
AAI divers	1 663 683,988	1 603 238,925
Mobilier& matériel de bureau	204 281,829	199 549,829
Équipement du bloc social	53 965,933	53 965,933
Matériels informatique	344 217,052	319 124,802
Construction en cours	0.000	0.000
VALEURS BRUTS	22 921 657,583	20 017 168,467
Amortissements immob corp	9 440 936,186	8 209 087,742
VALEURS NETTES	13 480 721,397	11 808 080,725

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2021

(Exprimé en dinars tunisiens)

DESIGNATION	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS				VCN au 31/12/2021
	V. brute au 31/12/2020	Acquisitions & ajouts 31/12/2021	Reclassements & Cessions 31/12/2021	V. brute au 31/12/2021	C. Amort. Au 31/12/2020	Dotations 31/12/2021	Reprises 31/12/2021	C. Amort. Au 31/12/2021	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)-(3)	(5)	(6)	(7)	(7)=(5)+(6)-(7)	
- Logiciels	83 703,750	2 579,223	-	86 282,973	69 631,684	6 853,022		76 484,706	9 798,267
- Site web	2 400,500	-	-	2 400,500	2 400,500	-	-	2 400,500	0,000
TOTAL IMMO. INCORPORELLES	86 104,250	2 579,223	0,000	88 683,473	72 032,184	6 853,022	0,000	78 885,206	9 798,267
- Terrain	1 578 759,584	1 611 086,053		3 189 845,637	-	-	-	-	3 189 845,637
- Constructions	9 599 043,116	911 467,251		10 510 510,367	2 228 646,360	489 856,660		2 718 503,020	7 792 007,347
- Matériel industriel	4 913 335,676	142 011,551		5 055 347,227	3 451 666,222	384 123,933		3 835 790,155	1 219 557,072
- Outillage industriel	320 919,927	1 901,948		322 821,875	219 102,002	27 719,482		246 821,484	76 000,391
- Matériel de transport	1 293 584,311	147 753,000		1 441 337,311	1 091 204,306	110 441,415		1 201 645,721	239 691,590
- Installations générales, A. & A. divers	1 603 238,925	60 445,063		1 663 683,988	744 071,345	125 333,615		869 404,960	794 279,028
- Mobilier et matériel de bureau	199 549,829	4 732,000		204 281,829	152 290,364	26 783,385		179 073,749	25 208,080
- Equipement du bloc social	53 965,933	0,000		53 965,933	31 946,280	10 681,667		42 627,947	11 337,986
- Matériel informatique	319 124,802	25 092,250		344 217,052	276 596,263	29 779,087		306 375,350	37 841,702
- Matériel de transport à statut juridique particulier	135 646,364	0,000		135 646,364	13 564,600	27 129,200		40 693,800	94 952,564
TOTAL IMMO. CORPORELLES	20 017 168,467	2 904 489,116	0,000	22 921 657,583	8 209 087,742	1 231 848,444	0,000	9 440 936,186	13 480 721,397
TOTAL GENERAL	20 103 272,717	2 907 068,339	0,000	23 010 341,056	8 281 119,926	1 238 701,466	0,000	9 519 821,392	13 490 519,664

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES (EN DT)

Les immobilisations financières totalisent au 31 décembre 2021 un montant de **171 450,000 TND** contre **151 300,000 TND** au 31 décembre 2020, et elles sont détaillées comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2021	DECEMBRE 2020
Participation « TUNINDUSTRIES »	99 900,000	99 900,000
Participation « AFRICA PACK »	25 500,000	25 500,000
Emprunt national	0.000	12 000,000
Prêts aux personnels à plus d'un an	31 650,000	0.000
Cautionnement	14 400,000	13 900,000
TOTAL	171 450,000	151 300,000

- **PARTICIPATION « TUNINDUSTRIES »**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 correspond à la participation de la société « EURO-CYCLES » dans le capital de la société « TUNINDUSTRIES », société à responsabilité limitée, totalement exportatrice.

Cette participation concerne 999 parts sociales de 100 TND chacune, soit 99,9% du capital de la société « TUNINDUSTRIES ».

Les dividendes encaissés par la société « EURO-CYCLES » au cours de l'exercice 2021 s'élèvent à **1 998 000 TND**.

- **PARTICIPATION « AFRICA PACK »**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 correspond à la participation de la société « EURO-CYCLES » dans le capital de la société « AFRICA PACK », société à responsabilité limitée, totalement exportatrice. Cette participation concerne 255 parts sociales de 100 TND chacune, représentant 1% du capital social.

NOTE 4 - ACTIFS COURANTS

Cette rubrique présente au 31 décembre 2021 un solde de **188 260 212,364 TND** contre un solde de **98 635 735,096 TND** au 31 décembre 2020 s'analysant ainsi comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2021	DECEMBRE 2020
Stocks	120 012 419,940	42 176 962,492
Clients et Comptes Rattachés	33 324 300,881	38 383 122,959
Autres actifs courants	10 533 985,569	763 645,866
Placements et autres actifs financiers	3 113 200,000	77 400,000
Liquidités et Equivalents de Liquidités	22 585 391,407	18 361 353,592
TOTAL BRUT	189 569 297,797	99 762 484,909
➤ Moins Provisions	- 1 309 085,433	- 1 126 749,813
TOTAL ACTIFS COURANTS	188 260 212,364	98 635 735,096

4.1. STOCKS

Les valeurs en stocks net s'élèvent à la clôture de l'exercice 2021 à **118 808 200,511 TND** et se ventilent comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2021	DECEMBRE 2020
- Stock matières premières	65 331 496,000	22 485 793,000
- Stock MP en transit	51 085 897,730	16 424 011,950
- Stock décors	0.000	480 038,000
- Stock emballages	6 528,800	744 603,000
- Stock de produit finis	3 588 497,410	1 419 385,134
- Stock de produit finis en transit	-	623 131,408
TOTAL BRUT	120 012 419,940	42 176 962,492
➤ Moins provision pour dépréciation stock des matières premières	- 1 204 219,429	- 1 021 883,809
TOTAL NET	118 808 200,511	41 155 078,683

4.2. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique présente un solde au 31 Décembre 2021 de **33 219 434,877 TND** se détaillant comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2021	DECEMBRE 2020
Clients ordinaires	33 219 434,877	38 278 256,955
Clients douteux ou litigieux	104 866,004	104 866,004
Solde du compte " Clients "	33 324 300,881	38 383 122,959
PV pour dépréciation des clients	- 104 866,004	- 104 866,004
TOTAL	33 219 434,877	38 278 256,955

4.3. AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants totalisant **10 533 985,569 TND** au 31 décembre 2021 se répartissent comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2021	DECEMBRE 2020
Personnel avance et acompte	0.000	1 870,000
Fournisseurs avances et acomptes	8 607 556,697	203 845,497
Etat impôts et taxes	1 327 470,110	268 627,215
Produit à recevoir	99 505,126	13 078,836
Débiteurs divers	369 930,853	192 861,513
Prêt au personnel	0.000	66 049,000
Charges constatées d'avance	129 522,783	17 313,805
TOTAL	10 533 985,569	763 645,866

4.4. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Cette rubrique présente un solde de **3 113 200,000 TND** au 31 décembre 2021 contre un solde de **77 400,000 TND** au 31 décembre 2020 se détaillant comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2021	DECEMBRE 2020
B trésor + B caisse court terme	3 000 000,000	0,000
Echéance à moins d'un an sur prêt NC	113 200,000	77 400,000
TOTAL	3 113 200,000	77 400,000

4.5. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le solde de cette rubrique, arrêté au 31 décembre 2021 à **22 585 391,407 TND** se répartit comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2021	DECEMBRE 2020
Banques	20 717 711,375	16 748 136,738
Régies d'avance et accreditifs	1 857 596,395	1 605 532,531
Caisse	8 733,700	6 684,323
Autres organismes financiers	1 349,937	1 000,000
TOTAL	22 585 391,407	18 361 353,592

NOTE5- CAPITAUX PROPRES

Le solde des capitaux propres s'élève au 31 décembre 2021 à **57 318 368,407 TND** contre **43 858 122,698 TND** au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2021	DECEMBRE 2020
Capital social	8 910 000,000	8 910 000,000
Réserves	891 000,000	891 000,000
Résultat reporté	20 558 472,698	17 725 002,966
Résultat de l'exercice	26 958 895,709	16 332 119,732
TOTAL	57 318 368,407	43 858 122,698

- Suivant le procès-verbal de l'AGO du 15 Avril 2021, il a été décidé d'affecter le résultat de l'exercice 2020 comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2020 :	16 332 119,732 TND
Dividendes en dinar tunisien (1.515/action) :	(13 498 650,000) TND

Résultats reportés :	2 833 469.732 TND

Après cette affectation les résultats reportés présentent le solde de :20 558472,698TND

5.1. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Désignation	Capital social	Réserve légale	Résultats reportés	Modifications comptable	Résultat de l'exercice	Total des capitaux Propres
	1	2	3	4	5	(1) +(2)+(3)+(4)+(5)
♠ Solde au 31 Décembre 2020	8 910 000,000	891 000,000	17 725 002,966	-	16 332 119,732	43 858 122,698
- Affectation du résultat 2020			16 332 119,732		- 16 332 119,732	-
- Réserves légales			-			-
- Distribution des dividendes			- 13 498 650,000			- 13 498 650,000
- Résultat au 31 Décembre 2021					26 958 895,709	26 958 895,709
♠ Solde au 31 Décembre 2021	8 910 000,000	891 000,000	20 558 472,698	-	26 958 895,709	57 318 368,407

NOTE 6–PASSIFS NON COURANTS

Au 31 décembre 2021 le solde de cette rubrique est de **327 690,412 TND** se détaille comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2021	DECEMBRE 2020
Emprunts	46 851,421	398 682,267
Provisions pour risques et charges	280 838,991	1 230 838,991
TOTAL	327 690,412	1 629 521,258

6.1 Provisions pour risques et charges

Cette rubrique portant sur un montant de **280 838.991 TND** au 31 décembre 2021 contre **1 230 838,991 TND** au 31 décembre 2020 qui se détaille comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2021	DECEMBRE 2020
Notification fiscale	0,000	950 000,000
Affaire Incendie	280 838,991	280 838,991
TOTAL	280 838,991	1 230 838,991

NOTE 7 PASSIFS COURANTS

Au 31 décembre 2021, les passifs courants présentent un solde de **144 276 123,209 TND** contre un solde de **65 121 543,931 TND** au 31 décembre 2020, Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2021	DECEMBRE 2020
Fournisseurs et comptes rattachés	66 350 875,167	23 955 796,608
Autres passifs courants	13 920 398,494	5 550 705,433
Autres passifs financiers	63 815 609,311	35 612 711,995
Concours bancaires	189 240,237	2 329,895
TOTAL	144 276 123,209	65 121 543,931

7.1. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les sommes dues aux fournisseurs totalisant une valeur de **66 350 875,167 TND** à la clôture de l'exercice 2021 se présentent comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2021	DECEMBRE 2020
Fournisseurs d'exploitation	63 479 101,321	22 816 362,019
Fournisseurs d'exploitation-effets à payer	2 859 976,622	1 139 434,589
Fournisseurs d'immobilisations	11 797,224	0,000
Total	66 350 875,167	23 955 796,608

7.2. AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants totalisant **13 920 398,494 TND**, se détaillant comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2021	DECEMBRE 2020
Client avance et acompte	4 178 412,315	769 186,371
-Etat impôts et taxes	5 951 593,476	1 003 463,142
Personnel rémunérations dues	726 541,094	746 218,849
CNSS	482 521,699	493 522,597
Créditeurs divers	531 443,339	1 235 631,297
Charges à payer	1 980 923,741	1 301 522,657
Dividendes à payer	68 962,830	1 160,520
TOTAL	13 920 398,494	5 550 705,433

7.3 AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Cette rubrique présente un solde de **63 815 609,311 TND** au 31 décembre 2021, se détaillant comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2021	DECEMBRE 2020
Emprunts liés au cycle d'exploitation	63 420 199,545	34 541 352,522
Echéances à moins d'un an	354 117,074	996 081,002
Intérêts courus	41 292,692	75 278,471
TOTAL	63 815 609,311	35 612 711,995

7.4 CONCOURS BANCAIRES

Cette rubrique totalise un solde de **189 240,237 TND** au 31 décembre 2021 comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2021	DECEMBRE 2020
Concours bancaires	189 240,237	2 329,895
TOTAL	189 240,237	2 329,895

NOTE 8 - ETAT DE RESULTAT

L'analyse comparative des états de résultat des exercices 2021 et 2020 se présente comme suit :

8.1. REVENU :

Le détail de cette rubrique se présente au 31 décembre 2021 comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2021	DECEMBRE 2020
Revenus	147 278 992,034	119 822 832,286
Autres produits	2 013 628,051	162 525,819
TOTAL	149 292 620,085	119 985 358,105

8.1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est passé de **119 822 832,286 TND** à la clôture de l'exercice 2020 à **147 278 992,034 TND** au 31 décembre 2021, enregistrant ainsi une augmentation de **27 456 159,748TND**, soit **(22.91 %)** qui se détaille comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2021	DECEMBRE 2020
Ventes vélos	130 256 156,758	106 008 140,100
Ventes accessoires	17 022 835,276	13 814 692,186
TOTAL	147 278 992,034	119 822 832,286

8.1.2 Autres Produits

Les autres produits d'exploitation sont passés de **162 525,819 TND** à la clôture de l'exercice 2020 à **2 013 628,051 TND** au 31 décembre 2021, enregistrant ainsi une augmentation de **1 851 102,232 TND**

DESIGNATION	DECEMBRE 2021	DECEMBRE 2020
Loyers bâtiment à TUNINDUSTRIE	28 000,000	26 666,667
Frais administratifs à TUNINDUSTRIE	149 069,340	126 459,552
Reprise sur provision Taxation d'office	750 000,000	0.000
Reprise sur provision Stock Matières premières	1 021 883,809	0.000
Transfert des charges convertisseurs	64 674,902	9 399,600
TOTAL	2 013 628,051	162 525,819

8.2. CHARGES D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2021, Les charges d'exploitation sont de l'ordre de **119 130 227,736 TND**

DESIGNATION	DECEMBRE 2021	DECEMBRE 2020
Variation stocks PF et encours	-1 545 980,868	-879 736,104
Achat matières consommés :	101 996 072,153	88 054 005,688
• Achat MP	132 714 857,198	84 628 859,238
• Achat MP en Transit	34 661 885,780	2 018 199,424
• Achat emballage	7 761 766,745	5 077 576,197
• Achat décors	1 978 573,251	1 289 178,794
• Variation stock MP	- 77 507 588,780	-6 068 599,430
• Variation emballage	744 603,000	-1 812 090,000
• Variation Décors	480 038,000	1 673 273,000
• Achats non stockés des matières et fournitures	1 485 941,709	1 408 421,389
• Rabais, remises, ristournes obtenues sur achats	- 324 004,750	-160 812,924
Charges de personnel :	7 094 476,249	6 178 776,573
• Charge de personnel	5 662 036,965	5 067 735,686
• Charges sociales légales	821 749,144	723 959,688
• Autres charges	610 690,140	387 081,199
Dotations aux amorts et prov :	2 442 920,895	2 697 057,152
• Dot immob incorporelle	6 853,022	994,301
• Dot immob corporelle	1 231 848,444	1 224 179,042
• Dot aux provisions pour risques charges d'exploitation	1 204 219,429	450 000,000
• Dot aux provisions pour dépréciation de stocks	0,000	1 021 883,809
Autres charges d'exploitation	9 142 739,307	7 803 755,634
• Maintenance GPAO	0,000	0,000
• Entretiens et réparations	407 918,247	559 589,131
• Primes d'assurances	121 356,490	158 017,112
• Etudes et recherches	222 463,361	101 509,160
• Transports et autres services extérieurs	3 961 716,676	3 366 417,080
• Commissions sur ventes	1 836 772,338	2 146 531,135
• Rémunérations d'intermédiaires	264 118,866	199 267,760
• Publicités	28 568,900	24 616,423
• Transports / achats	5 563,577	12 172,782
• Divers	8 040,743	8 194,649
• Réceptions, voyages et déplacements	130 353,274	97 687,375
• Frais de télécommunications	66 040,299	51 514,026
• Commissions bancaires	302 467,476	184 994,223
• Charges diverses ordinaires	338 859,680	411 183,585
• Etats, impôts et taxes	1 442 696,823	477 061,193
• Autres charges liées à une modification comptable	5 802,557	5 000,000
TOTAL	119 130 227,736	103 853 858,943

contre un solde de **103 853 858,943 TND** au 31 Décembre 2020 se détaillent comme suit :

8.3. CHARGES FINANCIERES NETTES

Cette rubrique accuse au 31 Décembre 2021 un solde de **616 521,363 TND** s'analysant comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2021	DECEMBRE 2020
Intérêts des emprunts	302 325,883	609 170,952
Intérêts des comptes courants	84 168,009	18 494,095
Intérêts des opérations de financement	0,000	7 263,126
Pertes de change	5 721 843,995	4 214 953,512
Gains de change	-5 491 816,524	-4 045 226,809
TOTAL	616 521,363	804 654,876

8.4. PRODUITS DES PLACEMENTS ET PRODUITS FINANCIERS

Les produits des placements et financiers d'une valeur de **2 274 423,037 TND** au 31 décembre 2021 se détaillent comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2021	DECEMBRE 2020
Produits des participations TUNINDUSTRIES	1 998 000,000	1 498 500,000
Intérêts sur placement CAT	275 318,391	726 680,834
Produits emprunt national	1 104,646	1 078,836
TOTAL	2 274 423,037	2 226 259,670

8.5. AUTRES GAINS ORDINAIRES

Cette rubrique d'une valeur de **20 490.397 TND** s'analyse au 31 décembre 2021 comme suit :

DESIGNATION	DECEMBRE 2021	DECEMBRE 2020
Produits divers ordinaires	20 490,397	100 041,850
Différences de règlements	0,000	1 972,010
Produits nets sur cession d'immobilisations	0,000	20 555,556
TOTAL	20 490,397	122 569,416

8.6 IMPOTS SUR LES BENEFICES

DESIGNATION	DECEMBRE 2021	DECEMBRE 2020
Impôts sur les bénéfices	4 853 149,686	1 193 875,722
Retenu à la source libératoire d'impôt	28 732,058	149 160,817
Total	4 881 881,744	1 343 036,539

NOTE 9 - ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

9.1. VARIATION DES ELEMENTS DU BFR

DESIGNATION	DECEMBRE 2021	DECEMBRE 2020
Stocks	- 77 835 457,448	- 7 087 152,534
Clients et comptes rattachés	5 058 822,078	- 28 678 677,389
Autres actifs courants	- 9 770 339,703	1 293 299,419
Fourni et comptes rattachés et autres dettes	50 730 785,841	3 513 817,897

9.2. TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2021

DESIGNATION	DECEMBRE 2021	DECEMBRE 2020
- Liquidités et Equivalents de Liquidités	22 585 391,407	18 361 353,592
- Concours bancaires	189 240,237	2 329,895
	22 396 151,170	18 359 023,697

NOTE 10 – SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Produits	Montant 2021	Charges	Montant 2021	Soldes	2021	2020
Ventes de marchandises et autres produits d'exploitation	0,000	Coût d'achat des marchandises vendues	0,000	Marge commerciale	0,000	0,000
Total						
Revenus et autres produits d'exploitation	147 278 992,034	Achats Consommés	101 996 072,154			
Autres produits	2 013 628,051					
Production stockée Production immobilisée	1 545 980,868					
Total	150 838 600,953	Total	101 996 072,154	Production	150 838 600,953	120 865 094,209
Production	150 838 600,953	Achats Consommés	101 996 072,154	Marge sur cout Matières	48 842 528,799	32 811 088,521
Marge commerciale		Autres charges externes	7 702 299,964			
Marge sur coût matière	48 842 528,799					
Subvention d'exploitation						
Total	48 842 528,799	Total	7 702 299,964	Valeur Ajoutée Brute	41 140 228,835	25 483 874,080
Valeur Ajoutée Brute	41 140 228,835	Impôts et taxes	1 440 439,342			
		Charges de personnel	7 094 476,249			
Total	41 140 228,835	Total	8 534 915,591	Excédent Brut D'exploitation	32 605 313,244	18 828 556,314
Excédent brut d'exploitation	32 605 313,244	Charges ordinaires	6,967			
Autres produits ordinaires	20 490,397	Charges financières	616 521,363			
Produits financiers	2 274 423,037	Dotations aux amortissements et aux prov	2 442 920,895			
Transfert et reprise de charges		Impôt sur le résultat ordinaire	4 881 881,744			
Total	32 605 313,244	Total	7 941 330,969	Résultat des activités Ordinaires après IS	26 958 895,709	16 332 119,732
Résultat positif des activités ordinaires après Impôt	26 958 895,709					
Total	26 958 895,709	Total	0,000	Résultat net après modification comptable	26 958 895,709	16 332 119,732

NOTE 11 – TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR NATURE AUX CHARGES PAR DESTINATION

Tableau de Passage des charges par nature aux charges par destination

Liste des comptes de charges par nature	Montant des charges par nature au 31/12/2021	Ventilation					Total
		Coût des ventes	Activité administrative	Activité de distribution	Charges financières	Autres charges	
- Variation des stocks des P.F et des encours	1 545 980,868	1 545 980,868	-	-	-	-	1 545 980,868
- Achats consommés	-101 996 072,153	-101 996 072,153	-	-	-	-	-101 996 072,153
- Charges de personnel	-7 094 476,249	-4 966 133,374	-2 060 945,350	-67 397,524	-	-	-7 094 476,249
- Dotations aux amort. Et aux provisions	-2 442 920,895	-1 975 345,836	-137 536,446	-330 038,613	-	-	-2 442 920,895
- Autres charges d'exploitation	-9 142 739,307	-1 097 128,717	-810 960,977	-6 520 601,674	-219 425,743	-494 622,197	-9 142 739,307
- Charges financières nettes	-616 521,363	-	-	-	-616 521,363	-	-616 521,363
- Autres pertes ordinaires nettes	-6,967	-	-	-	-	-6,967	-6,967
Total	-119 746 756,066	-108 488 699,212	-3 009 442,773	-6 918 037,811	-835 947,106	-494 629,164	-119 746 756,066

NOTE 12 - OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Au cours de l'exercice 2021, la société « EURO-CYCLES » a conclu diverses transactions avec des parties liées.

Toutes les transactions ont été réalisées aux conditions du marché.

Sociétés	Solde	Note	Achats	Ventes	Produit de participation	Participation	Règlements	Solde
	Au		Au	Au	Au	Au	Au	Au
	31/12/2020		2021	2021	2021	2021	2021	31/12/2021
	-1		-2	-3			-4	(1) +(2) +(3) +(4)
- Fournisseur TUNINDUSTRIES	5 372 839		11 611 682				-13 484 848	3 499 672
-Fournisseur DENVER	233 245		6 573 636				4 860 474	1 946 407
- Client DENVER	51 576			3 424 543			-1 224 177	2 251 942
- Compte débiteurs divers TUNINDUSTRIES	181 362			177 069	1 998 000		- 1998000	358 431
PARTICIPATION AFRICA PACK	25 500							25 500
-Fournisseur MDS AGIL Hergla	14 273		217 285				-212 826	18 732
TOTAL	5 878 795	0.000	18 402 603	3 601 612	1 998 000	0.000	-8 063 378	8 100 684

NOTE 13- ENGAGEMENTS HORS BILAN

I- ENGAGEMENTS DONNES

I.1 Engagements bancaires donnés

Banques	Engagement	Montant en DT	Hypothèque	Superficie en m ²	Rang
STB	CREDIT DE GESTION : Accréditifs + F import	30 337 000,00	Totalité du Lot 44 (ancien lot 25) TF 177063 Totalité du Lot 51 (ancien lot 27) TF 177062 Nantissement sur outillage et matériel Dont le total s'élève 2 662 154 D Nantissement sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce de la société sis à la Z.I KALAA KEBIRA Sousse	6 424 5 909	1 ^{er} 1 ^{er}
UIB	CREDIT DE GESTION :	5 000 000,00	Totalité du Lot 44 (ancien lot 25) TF 177063 Totalité du Lot 51 (ancien lot 27) TF 177062	6 424 5 909	Utile Utile
UIB	CREDIT MOYEN ET LONG TERME :	4 500 000,00	Totalité du Lot 44 (ancien lot 25) TF 177063 Totalité du Lot 51 (ancien lot 27) TF 177062 Nantissement sur outillage et matériel Dont le total s'élève 2 662 154 D	6 424 5 909	Utile Utile

I.2 Engagements donnés au profit des sociétés du groupe

Une caution solidaire donnée par la société mère EUROCYCLE au profit de sa filiale TUNINDUSTRIE d'un montant de 3 000 000.000 TND

II- Engagements Bancaires reçus

Banques	Engagement	Montant en DT
STB	Garantie Bancaire au profit du fournisseur (SHIMANO ITALY BICYCLE)	2 500 000 USD L'équivalent en TND 7 216 250,00
STB	Garantie Bancaire au profit du Fournisseur PROMOVEC	400 000 USD L'équivalent en TND 1 128 400.000 TND

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Mes dames et Messieurs les Actionnaires ;

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « EURO-CYCLES – SA », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net de bilan de 201 922 182,028 TND, un bénéfice net de 26 958 895,709 TND, des capitaux avant affectation du résultat de l'exercice de 57 318 368,407 TND et une variation positive de trésorerie de 4 037 127,473 TND.

OPINION

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

QUESTIONS CLES D'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

I- Achats /Fournisseurs de matières premières et fournitures :

Point clé d'audit

Au cours de l'exercice 2021, les achats de matière premières et fournitures totalisent la valeur de 177 117 082.974 TND soit une augmentation par rapport à l'exercice 2020 de 90%.

Corollairement à cette augmentation de volume des achats, les dettes fournisseurs représentent au 31/12/2021 un solde de 66 350 875.167 TND enregistrant ainsi une augmentation par rapport à l'exercice 2020 de 177%.

Ces achats sont comptabilisés à la date de leurs réceptions sur site (indépendamment des incoterms et des modalités des transactions commerciales qui leurs sont liées)

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- Evaluer l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des achats en comptabilité
- S'assurer du respect des principes comptables de la séparation des exercices et de rattachement des charges aux produits et ce en identifiant les opérations d'achat dont le transfert de propriété est réalisé
- S'assurer de la justification et de la concordance des soldes fournisseurs figurant au niveau des états financiers de la société Euro cycle avec ceux de ses partenaires
- S'assurer de la justification et de la prise en charges des divers engagements bancaires (financement import) liés aux achats

II- Existence et évaluation des stocks :

Point clé d'audit

Au 31 Décembre 2021, les stocks s'élèvent à une valeur nette de 118 808 200,511 TND représentant 58.84 % du total bilan.

L'existence et l'évaluation des stocks sont considérées comme un point clé d'audit étant donné l'importance de la valeur de cette rubrique à l'actif du bilan et les risques liés aux mouvements des stocks et à leurs évaluations.

Les stocks de matières premières, décors et emballages sont valorisés à leurs coûts d'achats hors taxes récupérables majorés par les frais accessoires d'achats. Les produits finis sont valorisés au coût de production. Ce coût comprend le prix d'achat des matières premières et des matières consommées ainsi que les autres coûts directs et indirects de production.

La méthode de valorisation des stocks de matières premières est celle du coût moyen pondéré.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- L'évaluation du contrôle interne et du système d'information mis en place par la société pour la gestion physique et comptable de ses stocks
- L'assistance à l'inventaire physique des différentes catégories des stocks.
- La vérification que les stocks en fin de période incluent les stocks en transit et ne comportent pas les articles vendus pour lesquels il y'a transfert du contrôle et de propriété aux clients
- La Vérification que l'évaluation du coût des stocks est en conformité avec la norme comptable tunisienne NCT4 sur les stocks.
- La vérification des provisions constatées et l'appréciation des hypothèses retenues par le management pour leurs déterminations.

III-Revenus :

Point clé d'audit

Les revenus liés à la vente de produits finis figurant à l'état de résultat au 31 décembre 2021 pour un montant de 147 278 992,034 DT présentent une augmentation par rapport à l'exercice

2020 de 22.91 %, ils sont constatés à la date des factures (indépendamment des incoterms et des modalités des transactions commerciales qui leurs sont liées).

Réponses apportées

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- Apprécier les procédures de contrôles internes mises en place par la société dans le cadre du processus de prise en compte des revenus
- Rapprocher les factures de ventes du mois de décembre 2021 en validant les incoterms, les dates des déclarations douanières et des shipping dates.
- Identifier les ventes de l'exercice 2021 associées à des incoterms (exemple DDU) dont le transfert des risques et avantages s'effectue lors de la mise à disposition au lieu de destination convenu avant déchargement.
- S'assurer du respect des principes comptables de la séparation des exercices et de la réalisation des revenus.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

La société Euro cycles a clôturé les discussions avec les services fiscaux au titre de l'opération de contrôle fiscal portant sur les exercices 2013,2014,2015 et 2016 par la signature au cours du mois mars 2022 d'une conciliation qui a abouti à :

- La reconnaissance d'une dette fiscale après oppositions et réponses par les deux parties pour un montant total détaillé comme suit :
 - 605 999.842 DT en principal
 - 239 430.909 DT pénalités fiscales et administratives
 - 143 851.973 DT pénalités de retard
- En outre ; suite à l'application de l'article 67 de la loi de finances 2022, la société a bénéficié de l'abandon de la totalité des pénalités de retard ainsi que de 50% du montant des pénalités fiscales et administratives.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société « EURO-CYCLES – SA » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS FINANCIERS

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société « EURO-CYCLES – SA » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

RESPONSABILITE DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre

- Des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude

significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des évènements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

EFFICACITE DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant de faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

CONFORMITE DE LA TENUE DES COMPTES DES VALEURS MOBILIERES A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Sousse, le 29/03/2022

Les commissaires aux comptes

YOSRA CHELLY

Cabinet YOSRA CHELLY

AHMED EL KAFSI

Cabinet AHMED EL KAFSI

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE SOCIAL
ALLANT DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A-Conventions et opérations nouvellement conclues ou réalisées au cours de l'exercice 2021:

A.1 Opérations réalisées avec la société « TUNINDUSTRIES » (la société Euro-cycles détient 99% du capital de la société TUNINDUSTRIES)

1- Au cours de l'exercice 2021, la société « EURO-CYCLES – SA » a réalisé des opérations d'achats de matières premières auprès de la société à la société « TUNINDUSTRIES-SARL » pour un montant total facturé de 11 611 681,015 TND se répartissant comme suit :

Opérations	Montant en TND
ACHATS DECORS	3 492,000
ACHATS ASSISES	2 865 486,980
ACHATS ROUES	6 762 511,536
ACHATS STRUCTURES	1 980 190,499
Total	11 611 681,015

Le compte fournisseur « TUNINDUSTRIES » présente au 31 Décembre 2021 un solde créditeur de 3 499 671,041 TND.

2- Au titre de l'exercice 2021, la société « Euro-cycles » a :

- donné en location des locaux à usage industriels à la société « TUNINDUSTRIES » pour un loyer annuel de 28 000TND.

- facturé des frais administratifs pour un montant global de 149 069,340 TND.

- comptabilisé des revenus de participations pour un total de 1 998 000 TND suivant PV AGO du08/04/2021 au titre des dividendes distribués par la société TUNINDUSTRIES.

Le compte débiteur divers «TUNINDUSTRIES » présente au 31 Décembre 2021 un solde débiteur de 358 430,853 TND.

A.2 Opérations réalisées avec « MDS AGIL HERGLA »

○ Au cours de l'exercice 2021, la société « EURO-CYCLES -SA » a réalisé des opérations d'achats de carburants et des frais d'entretien véhicules auprès de la société « MDS AGIL HERGLA » facturées pour un total de 217 285,388 TND.

Le compte fournisseur « MDS AGIL HERGLA » présente au 31 décembre 2021, un solde créditeur de 18 732,248 TND.

A.3 Opérations réalisées avec la société « DENVER »

○ Au cours de l'exercice 2021, la société « DENVER » a facturé des achats de matières premières et frais d'entretien et réparation à la société « EURO-CYCLES – SA » pour un total de 6 571 734,007 TND.

○ Au cours de l'exercice 2021, la société « DENVER » a facturé des OUTILLAGES INDUSTRIELS à la société « EURO-CYCLES – SA » pour un montant total de 1 901,948 TND.

Le compte fournisseur « DENVER » présente au 31 décembre 2021, un solde créditeur de 1 946 406,641 TND.

○ La société « EURO-CYCLES- SA » a facturé au titre de l'exercice 2021 à la société « DENVER » un chiffre d'affaires de 3 424 543,043 TND.

Le compte client « DENVER » présente au 31 décembre 2021, un solde débiteur de 2 251 941,937 TND.

B- Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

B-1 : Comme déjà stipulé au niveau de notre rapport spécial concernant l'exercice précédent, les obligations et engagements de votre société envers ses dirigeants à savoir le président du

conseil d'administration, le directeur général, et le directeur général adjoint ont été fixé par le PV du conseil d'administration du 07/01/2020 et par le contrat de travail du 04/07/2005.

Au cours de l'exercice 2021, les rémunérations et avantages octroyés aux dirigeants ont été réalisés en respectant les décisions sus indiqués.

B-2 : Au cours de l'exercice 2021, chacun des membres du conseil d'administration a reçu des jetons de présence pour un montant de 7000 DT et ce conformément à la décision du conseil du 04/03/2021.

Sousse, le 29/03/2022

Les commissaires aux comptes

YOSRA CHELLY

Cabinet YOSRA CHELLY

AHMED EL KAFSI

Cabinet AHMED EL KAFSI

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Société Immobilière et de Participations « SIMPAR »

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

La société immobilière et de participations « SIMPAR » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Abderrazak GABSI (GEM) et Mr Anis SMAOUI.

BILAN - ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2021 31 décembre 2020

ACTIFS NON COURANTS

Actifs immobilisés	Immobilisations incorporelles	3	36 219	33 159
	Moins : amortissements		<u>-32 742</u>	<u>-32 238</u>
			3 477	921
	Immobilisations corporelles	3	3 600 226	3 557 539
	Moins : amortissements		<u>-1 925 900</u>	<u>-1 894 363</u>
			1 674 326	1 663 176
	Immobilisations financières	4	16 076 225	16 140 139
	Moins : provisions		<u>-3 203 241</u>	<u>-2 915 544</u>
			12 872 984	13 224 595
	Total des actifs immobilisés		14 550 787	14 888 692
	Autres actifs non courants		-	-
	Total des actifs non courants		14 550 787	14 888 692
ACTIFS COURANTS	Stocks	5	54 788 978	63 775 657
	Moins : provisions		<u>-521 795</u>	<u>-521 795</u>
			54 267 183	63 253 862
	Clients et comptes rattachés	6	3 940 609	3 917 352
	Moins : provisions		<u>-129 591</u>	<u>-129 591</u>
			3 811 018	3 787 761
	Autres actifs courants	7	3 598 420	4 820 585
	Moins : provisions		<u>-5 250</u>	<u>-5 250</u>
			3 593 170	4 815 335
	Placements et autres actifs financiers	8	61 806	60 386
	Moins : provisions		<u>-7 560</u>	<u>-7 560</u>
			54 246	52 826
	Liquidités et équivalents de liquidités	9	1 353 845	635 976
	Total des actifs courants		63 079 462	72 545 760
	TOTAL DES ACTIFS		77 630 249	87 434 452

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2021 31 décembre 2020

CAPITAUX PROPRES	Capital social		5 500 000	5 500 000
	Réserves		29 817 461	28 489 277
	Autres capitaux propres		3 041 071	4 413 071
	Résultats reportés		-3 595 037	-654 389
	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		34 763 495	37 747 959
	Résultat net de l'exercice	10	-2 814 016	-2 940 648
	Total des capitaux propres avant affectation	11	31 949 479	34 807 311
PASSIFS				
Passifs non courants	Emprunts	12	12 908 027	26 721 462
	Autres passifs financiers	13	1 360 939	1 404 268
	Provisions	14	661 760	523 872
	Total des passifs non courants		14 930 726	28 649 602
Passifs courants	Fournisseurs et comptes rattachés	15	1 877 026	2 457 866
	Autres passifs courants	16	2 798 650	2 025 281
	Concours bancaires	17	1 370 751	2 397 845
	Autres passifs financiers	18	24 703 617	17 096 547
	Total des passifs courants		30 750 044	23 977 539
	Total des passifs		45 680 770	52 627 141
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		77 630 249	87 434 452

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

Exercice clos le 31 décembre 2021 Exercice clos le 31 décembre 2020
Notes

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de biens immobiliers	19	14 581 758	12 016 139
	Produits des participations	20	220 177	369 733
	Autres produits d'exploitation	21	175 854	178 440
	Total des produits d'exploitation		14 977 789	12 564 312
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation des stocks de produits finis et des en-cours	22	-8 986 681	-5 361 048
	Achats de terrains		-	-
	Achats d'études et de prestations de services	23	-213 184	-180 617
	Achats de matériels, équipements et travaux	24	-1 141 775	-1 992 482
	Charges de personnel	25	-1 919 118	-1 704 750
	Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes des reprises)	26	-457 625	-222 304
	Autres charges d'exploitation	27	-1 157 761	-1 009 321
	Total des charges d'exploitation		-13 876 144	-10 470 522
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1 101 645	2 093 790
Charges financières nettes	28	-3 858 894	-4 912 353	
Autres gains ordinaires	29	746	139	
Autres pertes ordinaires	30	-24 439	-94 999	
Résultat des activités ordinaires avant impôt		-2 780 942	-2 913 423	
Impôt sur les sociétés	31	-33 074	-27 225	
Résultat des activités ordinaires après impôt		-2 814 016	-2 940 648	
Éléments extraordinaires		-	-	
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		-2 814 016	-2 940 648	

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

(Montants exprimés en dinars)

Notes Exercice clos le 31 décembre 2021 Exercice clos le 32 décembre 2020

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	Résultat net	-2 814 016	-2 940 648
	▪ Ajustements pour :		
	- Amortissements & provisions	457 625	222 304
	▪ Variations des :		
	- Stocks	8 986 679	5 361 050
	- Clients	-23 257	-1 616 493
	- Autres actifs	1 222 165	1 769 078
	- Fournisseurs et autres passifs	-1 872 958	1 883 386
	▪ Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	-	-128 513
	Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	5 956 238	4 550 164
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles	-	-
	Décaissements pour acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-45 747	-17 745
	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	215 026	641 985
	Décaissements pour acquisition d'immobilisations financières	-152 533	-260 449
	Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	16 746	363 791
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	Dividendes et autres distributions	-12 160	-968
	Encaissements provenant des emprunts	1 500 000	-
	Remboursements d'emprunts	-5 672 045	-6 739 133
	Fonds social (variation)	-43 816	-41 369
	Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	-4 228 021	-6 781 470
	VARIATION DE TRÉSORERIE	1 744 963	-1 867 515
	Trésorerie au début de l'exercice	-1 761 869	105 646
	Trésorerie à la clôture de l'exercice 9 & 17	-16 906	-1 761 869

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

Créée en 1973 sous l'égide de la Banque Nationale Agricole (BNA), la Société Immobilière et de Participations (SIMPAN) est une société anonyme au capital de 5 500 000 DT, divisé en 1 100 000 actions de valeur nominale de 5 DT chacune, admises à la cote permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Le siège social de la SIMPAR est sis à Tunis, 14 rue Masmouda - Mutuelleville. Elle est dirigée par un Conseil d'Administration.

Son activité principale est la promotion immobilière, en sa qualité de promoteur immobilier agréé par le Ministère de l'Équipement, et son activité accessoire est la prise de participations.

La structure du capital social de la SIMPAR se présente comme suit au 31 décembre 2021 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en DT	% d'intérêt
Banque Nationale Agricole (BNA)	332 951	1 664 755	30,27%
Groupe des Assurances de Tunisie	293 779	1 468 895	26,71%
CTAMA	116 349	581 745	10,58%
Société ZIED SARL	112 281	561 405	10,21%
SOIVM SICAF	56 243	281 215	5,11%
SICAR INVEST	44 074	220 370	4,01%
AFRIQUE AUTOS	29 372	146 860	2,67%
Autres actionnaires	114 951	574 755	10,45%
Total	1 100 000	5 500 000	100%

La SIMPAR est soumise au régime fiscal du droit commun en matière d'impôt sur les sociétés et ses ventes de biens immobiliers (locaux à usage commercial ou d'habitation, terrains lotis ...) sont assujetties à la TVA (au taux de 19% ou 13% selon la catégorie de l'opération).

**NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,
BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

Les états financiers de la SIMPAR ont été arrêtés, au 31 décembre 2021, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration de ces états financiers se résument comme suit :

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

À leur date d'entrée dans le patrimoine de la Société, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction de la quote-part de la TVA déductible conformément aux dispositions des articles 9 et 10 du code de la TVA.

Les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

- Logiciels	33,33%
- Bâtiments administratifs	5%
- Bâtiments de rapport	5%
- Matériel de transport	20%
- Agencements, aménagements et installations	10%
- Équipements de bureaux	20%
- Équipements informatiques	33,33%

Les immobilisations dont le coût d'entrée ne dépasse pas 500 DT font l'objet d'un amortissement intégral au cours de l'année de leur acquisition.

2. Titres de participation

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût, frais d'acquisition exclus. À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entité émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à la SIMPAR).

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat net.

Les dividendes relatifs aux titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

3. Stocks

3.1- Terrains à bâtir ou à lotir

Les terrains à bâtir ou à lotir sont comptabilisés au coût, qui se compose du prix d'acquisition, des droits d'enregistrement, des frais d'acte, des dépenses directement engagées pour rendre le terrain prêt à la construction ou à la vente et des charges d'emprunt éventuellement encourues durant la période de son acquisition, de son aménagement ou de sa détention en vue de sa construction ou de sa vente (élaboration des plans et obtention des autorisations de bâtir préalablement à la construction physique des biens immobiliers).

Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée pour l'excédent du coût d'entrée du terrain sur sa valeur nette de réalisation.

3.2- Travaux en cours

Les projets de promotion immobilière en cours d'achèvement sont évalués à leur coût de production à la date de clôture. Ce coût comprend, en plus de celui du terrain tel que décrit ci-haut, les rémunérations des architectes, des bureaux d'études et des géomètres, les coûts relatifs aux travaux de construction et d'équipement des biens immobiliers (confiés aux entrepreneurs ou engagés directement par la Société) et les charges financières encourues à la date de clôture et se rapportant aux emprunts spécifiques contractés pour le financement des différentes composantes du projet, y compris le terrain.

3.3- Travaux terminés

Les biens immobiliers achevés et non encore vendus à la date de clôture (lots de terrain viabilisé, locaux à usage commercial ou d'habitation, celliers, places de parking, etc.) sont évalués au plus faible de leur coût de production tel que déterminé par la comptabilité analytique de gestion et de leur valeur nette de réalisation.

Les frais d'administration générale et les frais de vente ne sont pas inclus dans le coût de production des biens immobiliers destinés à la vente. Il en est de même des charges financières encourues après l'achèvement des travaux de construction et d'équipement de ces biens immobiliers (devenus prêts à la vente).

4. Provision pour frais de réparation

Une provision pour frais réparation est constituée pour la meilleure estimation des dépenses de réparation qui seront éventuellement engagées par la Société sur les projets de promotion immobilière commercialisés et qui ne seront pas couvertes par les retenues de garantie opérées sur les facturations des entrepreneurs ou par les contrats d'assurance décennale (en tenant compte de la franchise).

5. Emprunts et coûts d'emprunt

Les emprunts contractés pour le financement des projets de promotion immobilière (y compris l'acquisition et l'aménagement des terrains en vue de leur construction ou de leur vente) sont comptabilisés initialement, parmi les passifs financiers, à leur valeur d'encaissement.

Les échéances à moins d'un an de ces emprunts de fonds portant intérêts sont reclassées des passifs financiers non courants aux passifs financiers courants.

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus, sauf à ce qu'ils soient incorporés dans le coût d'un actif qualifié qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu (cas des projets de promotion immobilière et des lotissements), et ce, conformément aux prescriptions de la norme comptable NCT 13 relative aux *Charges d'emprunt*.

Selon cette norme, l'incorporation des coûts d'emprunt dans le coût d'un actif qualifié commence lorsque des dépenses relatives à cet actif ont été réalisées, des coûts d'emprunt sont encourus et les activités indispensables à la préparation de cet actif (élaboration des plans, obtention des autorisations de bâtir, construction physique, etc.) préalablement à son utilisation ou à sa vente prévue sont en cours. Elle cesse lorsque ces activités sont pratiquement toutes terminées.

Ainsi, les coûts d'emprunt supportés pendant la phase d'aménagement d'un terrain sont incorporés dans le coût de cet actif dans la période au cours de laquelle les opérations relatives à ce développement sont menées. Toutefois, les charges d'emprunt encourues lorsque le terrain acquis à des fins de construction est détenu sans s'accompagner d'un aménagement ne sont pas incorporables.

6. Revenus

Les ventes de biens immobiliers sont comptabilisées, sur la base des contrats de vente conclus avec les clients, lorsque les conditions suivantes sont toutes satisfaites :

- a) La Société a transféré au client les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien immobilier ;
- b) La Société a cessé d'être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif du bien immobilier cédé ;
- c) Le produit de la vente peut être évalué de façon fiable ;
- d) Il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à la Société (l'encaissement du produit de la vente est raisonnablement sûr) ; et
- e) Les coûts encourus ou restant à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

En effet, les clients ne disposent que d'une possibilité limitée de modifier les plans - par exemple en sélectionnant une option parmi celles proposées par la Société - ou ne peuvent exiger que des variations mineures des plans d'origine.

Les conditions de comptabilisation de la vente d'un bien immobilier sont vérifiées lorsque le contrat de vente est signé par les deux parties et soumis à la formalité d'enregistrement, le bien immobilier est livré à l'acquéreur (établissement d'un procès-verbal de mise en possession et/ou de remise des clés) et le prix de vente est intégralement encaissé par la Société ou que cette dernière dispose de documents probants montrant clairement que l'encaissement intégral du prix de vente est raisonnablement sûr à très court terme (attestation d'octroi d'un prêt pour le financement de l'acquisition du bien immobilier émanant d'un établissement de crédit).

Les charges, y compris les garanties et autres coûts devant être encourus postérieurement à la livraison des biens immobiliers, sont évaluées de façon fiable et comptabilisées dans un compte de passif en contrepartie d'un compte de charge (constitution de provisions pour garantie conférée aux clients).

7. Provision pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Une provision pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi est comptabilisée par la Société pour faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés au titre de l'assistance médicale post-retraite (sous forme de prise en charge des primes d'assurance groupe).

La provision résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, *Avantages du personnel*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment l'espérance de vie des retraités, le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des frais médicaux, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en DT)

	Valeurs brutes				Amortissements				Valeurs nettes au	
	Soldes au 31/12/2020	Entrées 2021	Sorties 2021	Soldes au 31/12/2021	Soldes au 31/12/2020	Entrées 2021	Sorties 2021	Soldes au 31/12/2021	31/12/2021	31/12/2020
Logiciels	33 159	3 060	-	36 219	32 238	504	-	32 742	3 477	921
Total des immobilisations incorporelles	33 159	3 060	-	36 219	32 238	504	-	32 742	3 477	921
Terrains	1 473 585	-	-	1 473 585	-	-	-	-	1 473 585	1 473 585
Bâtiments administratifs	524 942	-	-	524 942	393 302	11 065	-	404 367	120 575	131 640
Bâtiments de rapport	670 383	-	-	670 383	670 383	-	-	670 383	-	-
Matériel de transport	348 190	-	-	348 190	346 077	2 113	-	348 190	-	2 113
Installations générales, agencements & aménagements des constructions	227 700	-	-	227 700	227 700	-	-	227 700	-	-
Installations générales, agencements & aménagements divers	136 880	30 267	-	167 147	100 075	9 254	-	109 329	57 818	36 805
Équipements de bureaux	83 475	2 520	-	85 995	74 794	4 067	-	78 861	7 134	8 681
Équipements informatiques	92 384	9 900	-	102 284	82 031	5 038	-	87 069	15 215	10 353
Total des immobilisations corporelles	3 557 539	42 687	-	3 600 226	1 894 363	31 537	-	1 925 900	1 674 326	1 663 176
Total des immobilisations incorporelles et corporelles	3 590 698	45 747	-	3 636 445	1 926 601	32 041	-	1 958 642	1 677 803	1 664 097

NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Solde au 31 décembre 2021	Solde au 31 décembre 2020
Participations :	9 702 316	9 990 013
- Titres de participation	11 043 752	11 043 752
- Moins : Provisions	-1 341 436	-1 053 739
Fonds gérés :	2 540 483	2 670 483
- Fonds gérés (par SICAR INVEST)	4 395 248	4 525 248
- Moins : Provisions	-1 854 765	-1 854 765
Prêts au personnel :	330 018	263 932
- Échéances à plus d'un an sur prêts au personnel	337 058	270 972
- Moins : Provisions	-7 040	-7 040
Dépôts et cautionnements versés	300 167	300 167
<i>Total en DT</i>	12 872 984	13 224 595

NOTE N°4-1 : TITRES DE PARTICIPATION

	Nombre de titres	% de participation	Soldes au 31/12/2021		
			Valeur brute	Provision	Valeur nette
Sociétés du Groupe SIMPAR :			5 892 109	247 990	5 644 119
- ESSOUKNA	3 516 863	69,63%	1 762 841	-	1 762 841
- SODET SUD	18 185	8,44%	1 930 125	-	1 930 125
- SICAR INVEST	85 000	8,50%	1 179 980	-	1 179 980
- SOIVM SICAF	40 000	10,00%	390 000	-	390 000
- Société Immobilière des Cèllets	40 000	22,22%	200 000	200 000	-
- SIVIA	32 626	23,30%	209 743	-	209 743
- EL MADINA	12 143	13,49%	121 430	-	121 430
- TIS	500	20,00%	50 000	-	50 000
- SOGEST	7 471	74,71%	47 990	47 990	-
Sociétés hors Groupe SIMPAR :			5 151 643	1 093 446	4 058 197
- TUNIS RE	473 351	2,37%	3 506 808	107 202	3 399 606
- SOMOCER	134 619	0,58%	235 186	119 683	115 503
- STB	51 039	0,21%	501 582	364 134	137 448
- ATB	60 000	0,08%	365 619	225 219	140 400
- CIMENT DE BIZERTE	36 000	0,10%	286 653	210 765	75 888
- Autres	-	-	255 795	66 443	189 352
Total en DT			11 043 752	1 341 436	9 702 316

NOTE N°4-2 : PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DE LA SODET SUD

En 2014, la SIMPAR a procédé à l'acquisition de 4 465 actions SODET SUD, société du Groupe BNA, pour un montant de 558 125 DT (soit au prix de 125 DT l'action).

En 2015, la SODET SUD a procédé à l'augmentation de son capital social pour un montant de 15 049 800 DT, en le portant de 6 500 000 DT à 21 549 800 DT, et ce, par l'émission au pair de 150 498 actions de valeur nominale unitaire de 100 DT. Dans ce cadre, la SIMPAR a procédé à la souscription de 13 720 actions SODET SUD pour un montant global de 1 372 000 DT.

Après cette opération, la participation de la SIMPAR dans le capital de la SODET SUD remonte à 18 185 actions, ce qui correspond à un pourcentage d'intérêt de 8,44%.

Les états financiers de la SODET SUD pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 font apparaître une valeur mathématique de l'action de 31,369 DT, soit une moins-value potentielle de 1 360 KDT non comptabilisée par la SIMPAR.

En effet, un rapport d'évaluation des 19 lots de terrains à bâtir ou à lotir détenus par la SODET SUD, établi le 8 janvier 2018 par un expert indépendant du Groupe BNA, fait apparaître une juste valeur globale de 41 785 KDT, contre une valeur comptable des mêmes actifs d'exploitation au bilan arrêté au 31 décembre 2020 de 14 045 KDT, soit une plus-value latente de 27 740 KDT.

En conclusion, la SIMPAR, tout en s'alignant aux sociétés du Groupe BNA, n'a pas comptabilisé de provision pour dépréciation sur les titres de participation SODET SUD lors de l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021, vu que leur valeur d'usage (ou valeur mathématique corrigée) est estimée être supérieure à leur coût d'acquisition.

NOTE N°4-3 : FONDS GÉRÉS

Les produits à recevoir (dividendes, plus-values sur rachats d'actions SICAV, plus-values sur cessions de titres de participation, etc.) et les charges à payer (commissions) relatifs aux quatre fonds gérés par SICAR INVEST, société du Groupe BNA, et se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2021, ont été comptabilisés sur la base de situations arrêtées par cette dernière et communiquées à la SIMPAR lors de l'établissement des états financiers relatifs à l'exercice 2021. Ils se présentent comme suit :

Fonds gérés	Montant du fonds géré	Produits à recevoir	Commissions à payer	Résultat sur placement
Fonds géré n°4	720 014	-	5 366	-5 366
Fonds géré n°8	793 550	10	11 746	-11 736
Fonds géré n°15	656 000	33 232	33 808	-576
Fonds géré n°22	2 225 684	701	24 967	-24 266
Total en DT	4 395 248	33 943	75 887	-41 944

Les impayés relatifs aux contrats de portage liés à certains titres de participation à travers les fonds gérés ont connu une augmentation significative au cours des derniers exercices pour atteindre 4 395 248 DT au 31 décembre 2021.

Cependant, les provisions pour dépréciation des participations en fonds gérés totalisent un montant de 1 854 765 DT au 31 décembre 2021 et représentent 42% de la valeur brute de ces actifs financiers. Elles ont été estimées sur la base des informations communiquées par SICAR INVEST qui dispose des dossiers physiques des participations (dont notamment les derniers états financiers disponibles) et compte tenu des garanties admises (contrat d'hypothèque, contrat d'assurance, etc.), régulièrement constituées et évaluées correctement.

NOTE N°5 : STOCKS

	Solde au 31 décembre 2021	Solde au 31 décembre 2020
Terrains à bâtir :	29 735 787	28 460 378
- Ariana TF 60290	7 171 577	6 877 248
- Sousse- tranche 2	1 177 270	1 172 617
- Chostrana TF 8735 - tranches 2 & 3	2 359 794	2 353 284
- Les Résidences du Parc - HSC 1.11.4	4 417 052	4 109 196
- Route de Raoued - tranches 2 & 3	2 048 776	1 953 418
- Jardins d'El Menzah - El Houda	1 468 603	1 462 853
- Jardins de Carthage - HSC 1.1.3	10 994 089	10 433 136
- Autres terrains à bâtir	98 626	98 626
Travaux en cours :	9 345 038	7 733 011
- Chostrana TF 8735 - HSC 5	684 380	-
- Chostrana TF 8735 - HSC 9/10	1 715 718	1 212 438
- Les Résidences du Parc - HSC 1.11.2	4 921 197	4 628 211
- El Mourouj VI - EHC 17	2 023 743	1 892 362
Travaux terminés :	15 708 153	27 582 268
- Résidence La Brise	2 144 465	2 829 588
- Résidence du Parc	845 399	3 010 710
- Résidence Mimosas	220 376	364 318
- Résidence Le Patio	5 123 601	11 772 780
- Résidence La Perle	638 933	2 808 612
- Néapolis Center Nabeul	379 320	379 320
- Lotissement Sousse - tranche 1	6 109 321	6 170 202
- Autres travaux terminés	246 738	246 738
Total brut en DT	54 788 978	63 775 657

	Suite Note N°5	
Moins : Provisions	-521 795	-521 795
- Terrains à bâtir (*)	-9 775	-9 775
- Travaux terminés (**)	-512 020	-512 020
Total net en DT	54 267 183	63 253 862

(*) Une provision pour dépréciation d'une parcelle de terrain sise à Ksar Said, figurant parmi les éléments du stock de terrains à bâtir, a été constituée pour la totalité de son coût d'acquisition. Ce terrain a été exproprié pour cause d'utilité publique et ne pourrait plus être aménagé, ni vendu.

(**) Des provisions pour dépréciation de certains locaux (aux résidences Les Emeraudes, Les Orangers, Essafsaf et Le Diamant), figurant parmi les éléments du stock de travaux terminés, ont été constituées pour la totalité de leurs coûts de production. En outre, d'autres provisions pour dépréciation de certains locaux au Centre Commercial et Administratif Néapolis Nabeul, figurant parmi les éléments du stock de travaux terminés, ont été constituées pour environ 75% de leurs coûts de production.

NOTE N°6 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

	Solde au 31 décembre 2021	Solde au 31 décembre 2020
Clients ordinaires - ventes de biens immobiliers	2 066 910	1 594 954
Clients - effets à recevoir	1 841 928	2 289 002
Clients locataires - Néapolis Center	31 771	33 396
Total brut en DT	3 940 609	3 917 352
Moins : Provisions	-129 591	-129 591
Total net en DT	3 811 018	3 787 761

NOTE N°7 : AUTRES ACTIFS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2021	Solde au 31 décembre 2020
Fournisseurs - comptes débiteurs :	86 632	36 132
- Entrepreneurs, avances et acomptes	1 000	1 000
- Bureaux d'études, avances et acomptes	6 025	6 025
- Autres fournisseurs, avances et acomptes	79 607	29 107
Personnel - avances et acomptes	87 776	69 220
État - comptes débiteurs :	1 826 701	3 399 051
- Acomptes provisionnels	507 936	511 438
- Retenues à la source	18 744	2 987
- TVA déductible ou à reporter	1 299 209	2 883 814
- Autres impôts et taxes	812	812
Charges constatées d'avance	10 498	12 695
Sociétés du Groupe (opérations faites en commun ...)	1 020 690	644 529
Produits à recevoir (produits des fonds gérés ...)	265 627	217 984
Autres comptes débiteurs	300 496	440 974
<i>Total brut en DT</i>	3 598 420	4 820 585
Moins : Provisions	-5 250	-5 250
<i>Total net en DT</i>	3 593 170	4 815 335

NOTE N°8 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	Solde au 31 décembre 2021	Solde au 31 décembre 2020
Prêts au personnel (échéances à moins d'un an ou impayées)	61 806	54 386
Moins : Provisions	-7 560	-7 560
<i>Sous-total en DT</i>	54 246	46 826
Échéances à moins d'un an sur emprunt national	-	6 000
<i>Total en DT</i>	54 246	52 826

NOTE N°9 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

	Solde au 31 décembre 2021	Solde au 31 décembre 2020
Chèques à encaisser	7 521	11 591
BNA Bank	237 817	623 984
Banque de Tunisie	1 108 106	-
BH Bank	-	-
Caisse	401	401
<i>Total en DT</i>	1 353 845	635 976

NOTE N°10 : RÉSULTAT PAR ACTION

	Solde au 31 décembre 2021	Solde au 31 décembre 2020
Résultat de l'exercice en DT	-2 814 016	-2 940 648
Nombre d'actions ordinaires en circulation	1 100 000	1 100 000
Résultat par action de valeur nominale de 5 DT	-2,558	-2,673

NOTE N°11 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(en DT)

	Capital social	Primes d'émission	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour fonds social	Réserve soumise à un régime fiscal particulier	Autres compléments d'apport	Bénéfices non répartis	Total
Soldes au 31 décembre 2019	5 500 000	3 000 000	550 000	24 559 642	921 004	3 872 000	41 071	-654 389	37 789 328
<i>Répartition du bénéfice 2019 :</i>									
- Réserves	-	-	-	2 500 000	-	-2 500 000	-	-	-
- Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses fonds social	-	-	-	-	-41 369	-	-	-	-41 369
Perte de l'exercice 2020	-	-	-	-	-	-	-	-2 940 648	-2 940 648
Soldes au 31 décembre 2020	5 500 000	3 000 000	550 000	27 059 642	879 635	1 372 000	41 071	-3 595 037	34 807 311
<i>Répartition du bénéfice 2020 :</i>									
- Réserves	-	-	-	1 372 000	-	-1 372 000	-	-	-
- Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses fonds social	-	-	-	-	-43 816	-	-	-	-43 816
Perte de l'exercice 2021	-	-	-	-	-	-	-	-2 814 016	-2 814 016
Soldes au 31 décembre 2021	5 500 000	3 000 000	550 000	28 431 642	835 819	-	41 071	-6 409 053	31 949 479

NOTE N°11-1 : RÉSERVE POUR FONDS SOCIAL

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Solde au 1er janvier :	879 635	921 004
- Trésorerie	729 615	847 754
- Prêts au personnel	150 020	73 250
Ressources de l'exercice :	16 977	13 665
- Quote-part du bénéfice de l'exercice précédent	-	-
- Intérêts des prêts au personnel	16 977	13 665
Emplois de l'exercice :	60 792	55 034
- Restauration	28 440	21 070
- Aides au personnel (non remboursables)	27 834	26 890
- Bonifications d'intérêts	4 518	7 074
Solde au 31 décembre :	835 819	879 635
- Trésorerie	683 287	729 615
- Prêts au personnel	152 532	150 020

NOTE N°12 : EMPRUNTS NON COURANTS

	Solde au 31 décembre 2021	Solde au 31 décembre 2020
Échéances à plus d'un an sur emprunts BNA : (*)	12 908 027	26 721 462
- Crédit pour acquisition du terrain Ariana	1 662 500	3 325 000
- Crédit pour acquisition du terrain Sousse	1 119 597	2 239 195
- Crédit pour acquisition du terrain Lac 1-11-2	-	1 649 914
- Crédit pour acquisition du terrain Lac 1-11-4	1 498 555	2 997 110
- Crédit pour réalisation du projet Sousse - Tranche 1	378 000	756 000
- Crédit pour acquisition du terrain HSC 1/4/3 Lac II	-	873 502
- Crédit pour réalisation du projet HSC 1/4/3 Lac II	562 661	1 913 047
- Crédit pour réalisation du projet EHC 18 El Mourouj	1 170 730	2 333 409
VI - Crédit pour acquisition du terrain EHC 17 El Mourouj	-	450 000
VI - Crédit pour réalisation du projet EHC 25 El Mourouj V	2 099 317	4 184 285
- Crédit pour réalisation du projet Chotrana HSC 9/10	416 667	-
- Crédit pour acquisition du terrain Jardins de Carthage	3 000 000	6 000 000
- Crédit COVID-19	1 000 000	-
Total en DT	12 908 027	26 721 462

(*) *Aucours de l'exercice 2021, la SIMPAR a bénéficié du rééchelonnement de plusieurs échéances impayées relatives aux emprunts BNA et dont le montant total s'élève à 14 417 905 DT.*

NOTE N°13 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS

	Solde au 31 décembre 2021	Solde au 31 décembre 2020
Cautiionnements reçus	33 742	32 962
Dépôts reçus pour lotissements	887 591	834 831
Dépôts reçus pour enregistrement d'actes	298 840	419 263
Dépôts reçus pour rédaction d'actes	136 068	116 767
Dépôts reçus pour frais de syndic	4 698	445
<i>Total en DT</i>	1 360 939	1 404 268

NOTE N°14 : PROVISIONS

	Solde au 31 décembre 2021	Solde au 31 décembre 2020
Provisions pour frais de réparation (1)	128 156	130 180
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (2)	271 705	105 505
Provisions pour risques fiscal et social	68 058	94 346
Provisions pour litiges (ECF, prud'homme ...) (3)	193 841	193 841
<i>Total en DT</i>	661 760	523 872

1) Provisions pour frais de réparation

Des provisions pour garantie conférée aux clients sont constituées pour faire face aux dépenses de réparation futures qui seront éventuellement encourues sur les biens immobiliers vendus et qui ne sont pas couvertes par les retenues de garantie opérées sur les facturations des fournisseurs ou par les contrats d'assurance décennale (compte tenu de la franchise). Ces provisions sont constatées sur la base d'un pourcentage de 0,5% du prix de vente, et ce, suite à une décision prise au niveau du Conseil d'Administration.

Selon une Note de la Direction Générale en date du 30 juin 2016, chacune des provisions pour garantie conférée aux clients est reprise pour 100% de son montant après l'écoulement de quatre semestres suivant celui de sa constitution.

2) Provisions pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Les hypothèses appliquées par la SIMPAR pour la détermination de la provision pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi (assistance médicale post-retraite) se présentent comme suit :

- une prime d'assurance groupe annuelle égale à 638 DT par retraité ;
- un taux de croissance annuelle des primes d'assurance groupe de 5% ;
- une probabilité de départ préalable à la retraite de 5% ;
- un taux d'actualisation financière de 8% ; et
- une espérance de vie après l'âge de départ à la retraite de 15 ans.

Par ailleurs, la SIMPAR a procédé, au 31 décembre 2014, à la reprise de la provision pour indemnités de départ à la retraite constituée durant les exercices antérieurs, et ce, suite à la conclusion d'un contrat d'assurance entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2014, par lequel la compagnie d'assurance se chargera du versement des indemnités de départ à la retraite au profit des salariés partis en retraite. Le montant de la prime d'assurance payée par la SIMPAR au titre de l'exercice 2021 s'élève à 116 365 DT.

Par décision du Conseil d'Administration prise fin 2021, le régime des indemnités de départ à la retraite a été modifié. Ainsi, à l'occasion de son départ en retraite, chaque salarié bénéficiera de 12 salaires au lieu de 6 salaires. En attendant de signer avec la compagnie d'assurance un avenant pour inclure cette modification du régime des indemnités de départ à la retraite et sur la base des informations communiquées par cette dernière, la SIMPAR a procédé, au 31 décembre 2021, à la comptabilisation d'une provision additionnelle pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi d'un montant de 164 758 DT, représentant le coût des services passés.

3) Provision pour litige avec l'entreprise ECF

Le Groupement Immobilier (dont la SIMPAR fait partie) est actuellement en litige avec l'entreprise ECF qui réclame en justice diverses indemnisations pour empêchement des travaux de construction relatifs au Projet El Bosten III Soukra et pour augmentation des prix des matériaux de construction. Dans ce cadre, l'entreprise ECF a procédé à une opposition conservatoire (sur le titre foncier du projet immobilier) en date du 9 septembre 2016 visant le recouvrement d'un montant de 958 877 DT. Il s'ensuit que la SIMPAR serait, éventuellement, appelée à payer sa quote-part s'élevant à 191 775 DT (20%). Une action en justice a été engagée par la SIVIA (chef de file) en vue d'enlever cette opposition conservatoire et de libérer le titre foncier afin de faciliter la vente des biens immobiliers restants.

Le 6 juillet 2017, un jugement du Tribunal de Première Instance de Tunis a été prononcé en faveur de l'entreprise ECF, condamnant le Groupement Immobilier à payer un montant de 939 535 DT. Ainsi, il est plus probable qu'improbable que la SIMPAR sera tenue de payer sa quote-part s'élevant à 187 907 DT. De ce fait, une provision pour litige a été comptabilisée lors de l'établissement des états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2017, pour un montant de 86 000 DT, déduction faite des montants des retenues de garantie et de la caution bancaire (mise en jeu par la SIVIA) comptabilisés parmi les passifs courants (chez la SIMPAR et la SIVIA).

Le 27 février 2019, la Cour d'Appel de Tunis a condamné le Groupement Immobilier à payer, en faveur de l'entreprise ECF, un montant supplémentaire de 539 206 DT (dont 391 999 DT au titre de la somme des retenues de garantie et 147 207 DT au titre des pénalités de retard calculées à partir de décembre 2014). La SIMPAR a versé à la Trésorerie Générale de Tunisie sa quote-part s'élevant à 107 841 DT et qui a fait l'objet d'un ajustement à la hausse de la provision pour litige comptabilisée à ce titre.

NOTE N°15 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

	Solde au 31 décembre 2021	Solde au 31 décembre 2020
Entrepreneurs	74 580	411 050
Fournisseurs ordinaires	179 181	196 280
Architectes	14 911	39 408
Bureaux d'études	28 864	29 163
Entrepreneurs, retenues de garantie	1 226 496	1 414 223
Fournisseurs, factures non parvenues	352 994	367 742
Total en DT	1 877 026	2 457 866

NOTE N°16 : AUTRES PASSIFS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2021	Solde au 31 décembre 2020
Clients - avances et acomptes reçus	1 432 275	607 021
Personnel - comptes créditeurs :	503 420	441 752
- Personnel, charges à payer	454 276	382 060
- Personnel, rémunérations dues	49 144	59 692
État - comptes créditeurs :	66 773	67 938
- Retenues à la source	60 705	62 918
- TVA collectée ou à payer (sur livraisons à soi même ...)	-	-
- Impôt sur les sociétés	-	-
- Contribution sociale de solidarité (*)	200	200
- Autres impôts et taxes à payer	5 868	4 820
Organismes sociaux :	189 593	212 398
- CNSS	29 547	33 828
- CNSS - régime complémentaire	2 868	5 166
- Assurance groupe	-	9 160
- Prêts CNSS (oppositions)	1 125	-
- Charges sociales à payer	156 053	164 244
Sociétés du Groupe (opérations faites en commun ...)	-	219 324
Actionnaires - dividendes à payer	13 460	25 620
Charges à payer (charges des fonds gérés ...)	475 603	350 545
Autres comptes créditeurs	117 526	100 683
Total en DT	2 798 650	2 025 281

(*) La contribution sociale de solidarité (CSS), instituée par la loi de finances pour l'année 2018, est calculée au taux de 1% sur la base du résultat fiscal avec un minimum de 200 DT.

NOTE N°17 : CONCOURS BANCAIRES

	Solde au 31 décembre 2021	Solde au 31 décembre 2020
Découverts bancaires - BNA	1 370 751	2 397 845
<i>Total en DT</i>	1 370 751	2 397 845

NOTE N°18 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2021	Solde au 31 décembre 2020
Échéances à moins d'un an sur emprunts BNA :	24 422 617	10 794 125
- Crédit pour acquisition du terrain Jardins de Carthage	3 000 000	-
- Crédit pour acquisition du terrain Sousse	1 119 597	-
- Crédit pour acquisition du terrain 1-4-3 Lac II	-	616 589
- Crédit pour acquisition du terrain Ariana	1 662 500	-
- Crédit pour acquisition du terrain Lac 1-11-2	3 299 746	1 649 914
- Crédit pour acquisition du terrain Lac 1-11-4	1 498 555	-
- Crédit pour acquisition du terrain EHC 17 El Mourouj VI	450 000	450 000
- Crédit pour réalisation du projet EHC 18 El Mourouj VI	2 809 752	1 647 112
- Crédit pour réalisation du projet ECH 25 El Mourouj V	5 038 361	2 953 613
- Crédit pour réalisation du projet 1-4-3 Lac II	2 700 773	1 350 386
- Crédit pour réalisation du projet Chotrana HSC 9/10	83 333	-
- Crédit pour réalisation du projet Sousse	378 000	-
- Autres crédits	2 382 000	2 126 511
Échéances à moins d'un an sur emprunts BT :	-	3 987 102
- Crédit pour réalisation du projet HC2 Jardins d'El Menzah	-	3 987 102
Intérêts courus sur emprunts	281 000	2 315 320
<i>Total en DT</i>	24 703 617	17 096 547

NOTE N°19 : VENTES DE BIENS IMMOBILIERS

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Ventes de logements	13 883 349	11 443 251
Ventes de terrains lotis	95 130	109 138
Ventes de magasins et autres immeubles	603 279	463 750
<i>Total en DT</i>	14 581 758	12 016 139

NOTE N°20 : PRODUITS DES PAPTICIPATIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Dividendes / titres de participation	185 648	185 366
Profits / cessions de valeurs mobilières	-	128 513
Produits des fonds gérés	34 529	55 854
<i>Total en DT</i>	220 177	369 733

NOTE N°21 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Loyers magasins et bureaux	43 953	47 721
Cotisations syndics	30 006	35 760
Ventes dossiers d'appel d'offres	1 850	700
Frais de dossiers	1 998	1 828
Autres produits d'exploitation (jetons de présence ...)	98 047	92 431
<i>Total en DT</i>	175 854	178 440

NOTE N°22 : VARIATIONS DES STOCKS

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Variation du stock de terrains à bâtir	1 275 408	1 264 826
Variation du stock de travaux en cours	1 612 026	-12 820 464
Variation du stock de travaux terminés	-11 874 115	6 194 590
<i>Total en DT</i>	-8 986 681	-5 361 048

NOTE N°23 : ACHATS D'ÉTUDES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Achats d'études et de prestations de services : (*)		
- Projet Chotrana - tranche 2	32 719	8 937
- Projet EHC 18 El Mourouj VI	2 991	-
- Projet Raoued - tranches 2 & 3	95 355	-
- Projet HC 2 Jardins d'El Menzah	-	151 486
- Projet HSC 1/4/3 Les résidences du Parc - Lac II	966	-
- Projet EHC 17 El Mourouj VI	47 814	-
- Projet Lac 1-11-2	-	13 912
- Projet Ariana	10 581	-
- Autres projets	22 758	6 282
<i>Total en DT</i>	213 184	180 617

(*) Il s'agit de l'ensemble des prestations fournies par les tiers en matière d'études techniques, d'architecture et de pilotage des projets de promotion immobilière réalisés ou en cours de réalisation.

NOTE N°24 : ACHATS DE MATÉRIELS, ÉQUIPEMENTS ET TRAVAUX

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Achats de matériels, équipements et travaux : (*)		
- Projet HC 2 Jardins d'El Menzah	-	1 990 351
- Projet HSC 1-4-3 Lac	1 533	1 596
- Projet Chostrana - tranche 2	1 140 242	-
- Projet Sousse - tranche 1	-	535
- Autres projets	-	-
Total en DT	1 141 775	1 992 482

(*) Il s'agit de l'ensemble des travaux et achats directs engagés au cours de l'exercice pour la réalisation des projets de promotion immobilière.

NOTE N°25 : CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Salaires et compléments de salaires	1 523 759	1 362 155
Charges sociales légales	309 958	266 232
Autres charges de personnel	85 401	76 363
Total en DT	1 919 118	1 704 750

NOTE N°26 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	32 041	59 693
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	302 927	194 665
Dotations aux provisions pour dépréciation des fonds gérés	-	8 513
Dotations aux provisions pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi	164 758	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	79 366	85 026
Reprises sur provisions pour dépréciation des fondés gérés	-	-6 638
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	-15 230	-20 010
Reprises sur provisions pour risques et charges	-106 237	-98 945
<i>Total en DT</i>	457 625	222 304

NOTE N°27 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Achats non stockés de matières et fournitures	104 863	55 311
Divers services extérieurs	550 332	465 104
Commissions des fonds gérés et services bancaires	301 605	314 013
Autres charges ordinaires	19 539	19 646
Jetons de présence (servis par la Société)	99 000	82 500
Impôts, taxes et versements assimilés	82 422	72 747
<i>Total en DT</i>	1 157 761	1 009 321

NOTE N°28 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Intérêts des emprunts relatifs aux projets (*)	3 336 620	4 209 388
Intérêts débiteurs des CCB	522 274	702 965
Total en DT	3 858 894	4 912 353

(*) Les intérêts sur emprunts relatifs aux projets encourus en 2021 s'élèvent à 3 336 620 DT et s'analysent comme suit :

- Intérêts incorporés dans le stock de terrains à bâtir : 1 155 727 DT
- Intérêts incorporés dans les stocks de travaux en cours et travaux terminés : 387 466 DT
- Intérêts non incorporés dans les coûts des projets : 1 793 427 DT

NOTE N°29 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Profits sur cessions d'immobilisations corporelles	-	-
Autres produits ordinaires	746	139
Total en DT	746	139

NOTE N°30 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Pertes / redressement fiscal	24 239	94 799
Autres pertes ordinaires	200	200
Total en DT	24 439	94 999

NOTE N°31 : TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

	Exercice clos le 31 décembre 2021
Bénéfice comptable avant impôt	-2 780 942
Réintégrations :	571 690
- Provisions pour dépréciation des titres de participation	302 927
- Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi	166 607
- Provisions pour dépréciation des participations en fonds gérés	-
- Provisions pour frais de réparation	72 433
- Provisions pour risques et charges	5 084
- Contribution sociale de solidarité	200
- Autres charges non déductibles	24 439
Déductions :	482 190
- Provisions pour dépréciation des titres cotés	189 898
- Dividendes	185 648
- Reprises sur provisions pour avantages postérieurs à l'emploi	407
- Reprises sur provisions pour risques et charges	31 372
- Reprises sur provisions pour frais de réparation	74 865
- Reprises sur provisions pour dépréciation des fonds gérés	-
Résultat fiscal	-2 691 442
Pertes reportées au 31/12/2021	-9 273 201
Amortissements différés au 31/12/2021	-358 483
Min d'IS (0,2% du chiffre d'affaires brut)	33 074

NOTE N°32 : OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

a) Identification des parties liées

Les parties liées à la SIMPAR, autres que les dirigeants sociaux (Président du Conseil d'Administration et Directeur Général), sont les suivantes :

- BNA - Banque Nationale Agricole (société tête du groupe BNA) ;
- ESSOUKNA (filiale) ;
- Société ZIED (filiale) ;
- Immobilière des Œillets (filiale) ;
- SIVIA (filiale) ;
- EL MADINA (filiale) ;
- SOGEST (filiale) ;
- SICAR INVEST (entreprise associée) ;
- T.I.S (entreprise associée) ;
- CTAMA (actionnaire et administrateur).

b) Transactions et soldes relatifs aux parties liées

- 1) En avril 2021, la SIMPAR a obtenu de la BNA un crédit COVID-19 d'un montant de 1 000 000 DT, avec un taux d'intérêt annuel égal au TMM+1,75% et une durée de remboursement de 7 ans (dont deux années de grâce). Ce crédit a été débloqué dans sa totalité en 2021.
- 2) En octobre 2021, la SIMPAR a obtenu de la BNA un autre crédit d'un montant de 2 800 000 DT, destiné au financement du projet Chotrana HSC 9-10, avec un taux d'intérêt annuel égal au TMM+3% et une durée de remboursement de 3 ans (dont une année de grâce). Le montant débloqué en 2021 est de 500 000 DT.
- 3) Au cours de l'exercice 2021, la SIMPAR a bénéficié du rééchelonnement de certains emprunts BNA présentant notamment des échéances impayées. L'en-cours total rééchelonné s'élève à 14 417 905 DT et se ventile par projet comme suit :

Emprunt	Taux d'intérêt	Période de grâce	Montant rééchelonné
Réalisation projet EHC 18 El Mourouj VI	TMM+3%	-	3 980 481
Réalisation projet ECH 25 El Mourouj V	TMM+3%	-	7 137 678
Acquisition terrain Lac 1-11-2	TMM+3%	-	3 299 746
Total en DT			14 417 905

- 4) L'en-cours global des crédits obtenus de la BNA, destinés essentiellement au financement des projets de promotion immobilière, avec un taux d'intérêt annuel égal au TMM+3% et des hypothèques sur les biens immobiliers issus des projets financés, s'élève à 37 330 644 DT au 31 décembre 2021. Les charges d'intérêts supportées par la SIMPAR en 2021, au titre de ces emprunts bancaires, totalisent 3 336 620 DT.
- 5) En 2021, les conventions d'études techniques et de pilotage conclues avec la SOGEST au cours des exercices antérieurs, ont continué à produire leurs effets. Le montant cumulé des prestations de services facturées au titre de ces conventions s'élève à 34 596 DT. Au 31 décembre 2021, le solde du fournisseur d'exploitation SOGEST chez la SIMPAR est créditeur de 48 114 DT.
- 6) La SIMPAR a réalisé, en groupement avec les sociétés ESSOUKNA, SIVIA, EL MADINA et Immobilière des Cèllets, le projet de lotissement d'un terrain à Sousse (première tranche). Le chiffre d'affaires réalisé en 2021 et revenant à la SIMPAR, au titre de ce projet, s'élève à 95 130 DT.
- 7) En 2021, la T.I.S a facturé à la SIMPAR des frais de maintenance informatique pour un montant global de 1 500 DT. Au 31 décembre 2021, le solde du fournisseur T.I.S chez la SIMPAR est créditeur de 784 DT.
- 8) Les commissions revenant à SICAR INVEST au titre de sa gestion des fonds gérés de la SIMPAR au cours de l'exercice 2021, s'élèvent à 75 887 DT.
- 9) La SIMPAR a conclu avec la CTAMA, actionnaire et administrateur, deux contrats d'assurance portant sur le financement des indemnités de départ à la retraite (six fois le salaire brut pour tout employé partant en retraite) et des compléments de retraite (au profit des membres adhérents). En 2021, les charges supportées par la SIMPAR au titre de ces deux contrats d'assurance se présentent comme suit :

	<i>Montant</i>
Assurance Complément de Retraite	66 999
Assurance Indemnité de Départ à la Retraite	26 579
<i>Total en DT</i>	<i>93 578</i>

NOTE N°33 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**a) Hypothèques accordées à la BNA au titre des emprunts contractés :**

<i>Objet de l'hypothèque</i>	<i>Engagement</i>
Propriété sise à Sousse - titres fonciers n° 69346, 52195,44714, 106339, 42073, 84244, 85781,107269 et 200773 Sousse	3 000 000
Propriété sise à Sousse - titres fonciers n° 41239, 107204 et 105684 Sousse	700 000
Propriété sise à Sousse - titre foncier n° 105729 Sousse	100 000
Propriété sise au Lotissement AFH - EHC 18 - El Mourouj VI	1 200 000
Propriété sise au Lotissement AFH - EHC 17 - El Mourouj VI	900 000
Propriété sise au lotissement Les Résidences du Parc HSC 1.4.3 - Les Berges du Lac II	2 200 000
Propriété sise au lotissement Les Résidences du Parc HSC 1.11.4 - Les Berges du Lac II	3 300 000
Propriété sise au lotissement Les Résidences du Parc HSC 1.11.2 - Les Berges du Lac II	3 000 000
Propriété sise au Berges du Lac II - HSC 1-1-3	7 200 000
Propriété sise à El Mourouj VI - EHC 18	5 000 000
Propriété sise à El Mourouj V - EHC 25	7 400 000
Propriété sise aux Jardins du Lac - HSC 1.4.3	3 400 000
Propriété sise à Sousse - Tranche 1	1 530 000
Propriété sise à Chotrana HSC 9-10	2 800 000
Propriété sise à Mutuelleville (siège social)	1 000 000
<i>Total en DT</i>	<i>42 730 000</i>

b) Hypothèques et nantissements obtenus du personnel au titre des prêts accordés :

<i>Objet de l'hypothèque ou du nantissement</i>	<i>Privilège</i>
Hypothèque de 2 ^{ème} rang sur le logement L 24 sis à la Rue 6712, Cité Ibn Khaldoun, à distraire du titre foncier n° 107264	15 000
Hypothèque de 1 ^{er} rang, en pari-passu avec la STB, sur le lot de terrain Slim et Zied 23 objets du titre foncier n° 7742 Ariana	35 310
Hypothèque du 1 ^{er} rang, en pari-passu avec l'UBCI, sur l'appartement C2 - résidence El Bousten IV	40 000
Hypothèque en rang utile sur titre foncier n° 70770 Tunis	19 000
Hypothèque de 2 ^{ème} rang sur l'appartement A14 - résidence Le Cristal	40 000
Hypothèque en 1 ^{er} rang sur l'appartement A2 - résidence La Couronne	70 000
Hypothèque en 2 ^{ème} rang sur l'appartement A8 - résidence El Bousten 8	70 000
Hypothèque en 2 ^{ème} rang sur l'appartement C22 - résidence Mariem El Mourouj VI	70 000
Privilège sur voiture Volkswagen Passat, 8813 TU 102	10 000
Privilège sur voiture SUZUKI Celerio, 3953 TU 222	14 112
Privilège sur voiture BMW Série 1, 6596 TU 187	14 112
Privilège sur voiture DONGFENG DFM, 1983 TU 213	19 500
Total en DT	417 034

- c) La SIMPAR a reçu des cautions bancaires de garantie de bonne exécution, auprès des entrepreneurs, dont le montant global est de 751 810 DT au 31 décembre 2021.
- d) Les intérêts à échoir sur les crédits à moyen et court termes totalisent un montant de 3 292 478 DT au 31 décembre 2021.

NOTE N°34 : TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION
(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Ventes de biens immobiliers	14 581 758	12 016 139
Produits des participations	220 177	369 733
Autres produits d'exploitation	175 854	178 440
Production stockée ou déstockage	-8 986 681	-5 361 048
Achats consommés	-1 354 959	-2 173 099
Services extérieurs et autres charges externes	-1 075 339	-936 574
VALEUR AJOUTÉE BRUTE	3 560 810	4 093 591
Charges de personnel	-1 919 118	-1 704 750
Impôts et taxes	-82 422	-72 747
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 559 270	2 316 094
Charges financières nettes	-3 858 894	-4 912 353
Autres gains ordinaires	746	139
Autres pertes ordinaires	-24 439	-94 999
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes des reprises)	-457 625	-222 304
Impôt sur les sociétés	-33 074	-27 225
Éléments extraordinaires	-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-2 814 016	-2 940 648

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET DE PARTICIPATIONS - SIMPAR
RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Messieurs les Actionnaires de la Société Immobilière et de Participations (SIMPAR),

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Immobilière et de Participations - SIMPAR (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 31.949.479 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à (2.814.016) DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Évaluation des titres de participation

a) Risques identifiés

Les titres de participation directe ou à travers les fonds gérés (par SICAR INVEST), figurant au bilan au 31 décembre 2021 pour un montant net de 12.242.799 DT, représentent l'un des postes les plus importants du bilan (se référer à la Note 4 des états financiers). Ils sont évalués à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'usage, telle que définie par la norme comptable NCT 07 relative aux Placements.

Comme indiqué dans la Note 2 des états financiers, la valeur d'usage est estimée par la Direction sur la base de la valeur des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées, de leur niveau de rentabilité et de leurs prévisions d'activité. Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée en prenant également en considération le cours moyen de bourse du dernier mois.

Les impayés relatifs aux contrats de portage liés à certains titres de participation à travers les fonds gérés ont connu une augmentation significative au cours des derniers exercices pour atteindre un montant de 4.395.248 DT au 31 décembre 2021. En outre, les derniers états financiers audités des entités concernées, disponibles chez SICAR INVEST, font apparaître que les quotes-parts de capitaux propres sont insuffisantes pour couvrir les coûts d'acquisition de ces titres de participation.

Pour l'évaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation à travers les fonds gérés, la Direction s'est appuyée essentiellement sur les informations communiquées par SICAR INVEST sur les situations financières des entités concernées (en se référant notamment aux derniers états financiers audités). En outre, elle a pris en compte les garanties régulièrement constituées et justifiées par SICAR INVEST ainsi que tout autre élément d'information pertinent communiqué à la Société par cette dernière.

Par ailleurs, aucune provision pour dépréciation des actions SODET SUD n'a été comptabilisée au 31 décembre 2021, malgré l'excédent de leur coût d'acquisition sur la quote-part de la Société dans les capitaux propres de cette entité apparentée.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des titres de participation directe ou à travers les fonds gérés, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par la Direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres (notamment dans le cas de la SODET SUD en prenant en considération une plus-value potentielle sur le stock de terrains sur la base d'une expertise externe récente) sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que les garanties prises en compte pour le calcul des provisions pour dépréciation des titres de participation à travers les fonds gérés sont admises et convenablement documentées (contrat d'assurance, contrat d'hypothèque, etc.), et sont déduites des montants des pertes potentielles encourues par la Société pour leur juste valeur ;
- Vérifier les cours de bourse utilisés.

2) Évaluation des stocks de biens immobiliers

a) Risques identifiés

Les stocks de biens immobiliers (terrains, travaux en cours et travaux terminés) figurent au bilan au 31 décembre 2021 pour un montant net de 54.267.183 DT et représentent le poste le plus important du bilan (environ 70% du total des actifs).

Comme indiqué dans la Note 2 des états financiers, ils sont comptabilisés à leur coût spécifique (d'acquisition ou de production), tel que déterminé par la comptabilité de gestion, ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure.

Le coût de production de chaque projet de promotion immobilière (ou de lotissement) inclut les coûts directement encourus pour l'acquisition et l'aménagement des terrains, la conception des plans d'architecture et l'obtention des autorisations de bâtir ainsi que les coûts de construction et d'équipement des locaux à usage de commerce ou d'habitation, à l'exclusion des frais commerciaux et des frais d'administration générale. Ce coût de production est augmenté des coûts des emprunts spécifiques contractés pour son financement, encourus depuis le commencement des travaux d'aménagement ou de construction des biens immobiliers destinés à la vente jusqu'à l'obtention du procès-verbal de récolement.

Les coûts d'entrée des biens immobiliers en stock sont donc déterminés par projet de promotion immobilière (ou de lotissement), déduction faite des coûts de production des lots de terrains ou des locaux à usage de commerce ou d'habitation vendus et pour lesquels le contrôle a été transféré aux acquéreurs, en se basant sur les données de la comptabilité de gestion ainsi que les surfaces et autres informations pertinentes indiquées dans le procès-verbal de récolement.

Pour les projets de promotion immobilière (ou de lotissement) entamés et non encore achevés ou les terrains acquis et non encore développés depuis une longue période, accumulant les coûts des emprunts spécifiques incorporés, d'une part, et pour les locaux à usage de commerce ou d'habitation accusant une mévente, d'autre part, la Direction leur détermine à la clôture de l'exercice une valeur nette de réalisation en se fondant sur les prix de vente nets pratiqués, en tenant compte des réductions commerciales et des coûts restant à encourir, ainsi que les perspectives d'écoulement compte tenu des prix offerts sur le marché de l'immobilier pour des terrains ou des locaux similaires situés dans le même endroit.

Il existe donc un risque que la valeur nette de réalisation soit inférieure au coût d'entrée pour certains biens immobiliers et, en conséquence, un risque de surévaluation des stocks, que nous avons considéré comme un point clé de l'audit au même titre que le risque d'une fausse évaluation des stocks suite à des erreurs ou des omissions commises lors de la détermination des surfaces non encore vendues et/ou des montants des charges composant leurs coûts d'entrée, y compris les coûts d'emprunt incorporés et la TVA non récupérable.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nos travaux d'audit ont consisté à vérifier que les méthodes d'évaluation des coûts d'entrée en stock des biens immobiliers sont conformes aux prescriptions de la norme comptable NCT 04 relative aux Stocks, et à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur nette de réalisation et identifier les biens immobiliers (terrains et locaux) qui doivent être comptabilisés à cette valeur.

Nous avons :

- Pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour la gestion physique et comptable des stocks de biens immobiliers destinés à la vente et pour l'identification des projets de promotion immobilière (ou de lotissement) accusant une longue période de réalisation ou de commercialisation (ou une mévente) ;
- Assisté à l'inventaire physique des différents stocks de biens immobiliers et vérifié la fiabilité des surfaces non encore vendues à la date de clôture ;
- Vérifié que les conditions d'incorporation des coûts d'emprunt aux coûts des terrains aménagés ou des projets de promotion immobilière, telles que prévues par la norme comptable NCT 13 relative aux Charges d'emprunt, sont respectées ;
- Vérifié que le montant de la TVA sur les stocks de biens immobiliers destinés à l'habitation et n'ayant pas fait l'objet de contrats ou de promesses de vente jusqu'au 31 décembre 2017, devenu récupérable

en application des dispositions de l'article 79 de la loi n°2018-56 du 27 décembre 2018 portant loi de finances pour l'année 2019, relatives à la clarification de la fiscalité du secteur de la promotion immobilière, a été déterminé de manière fiable et traité correctement sur le plan comptable ;

- Vérifié que les coûts d'acquisition ou de production des biens immobiliers (y compris les coûts d'emprunt incorporés et la TVA non récupérable) sont couverts par des valeurs nettes de réalisation correctement estimées et, dans le cas contraire, les provisions pour dépréciation nécessaires sont comptabilisées.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'impacter la fiabilité de ses états financiers relatifs à l'exercice 2021.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur

Tunis, le 07 avril 2022

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI, associé

P/ ICCA

Anis SMAOUI, associé

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET DE PARTICIPATIONS - SIMPAR
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Messieurs les Actionnaires de la Société Immobilière et de Participations (SIMPAR),

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions et opérations conclues et/ou réalisées (antérieures et nouvelles)

- 1) En avril 2021, la SIMPAR a obtenu de la Banque Nationale Agricole (BNA) un crédit COVID-19 d'un montant de 1.000.000 DT, avec un taux d'intérêt annuel égal au TMM+1,75% et une durée de remboursement de 7 ans (dont deux années de grâce). Le montant de ce crédit a été débloqué dans sa totalité en 2021.
- 2) En octobre 2021, la SIMPAR a obtenu de la BNA un autre crédit d'un montant de 2.800.000 DT, destiné au financement du projet Choctrana HSC 9-10, avec un taux d'intérêt annuel égal au TMM+3% et une durée de remboursement de 3 ans (dont une année de grâce). Un montant de 500.000 DT a été débloqué en 2021.
- 3) Au cours de l'exercice 2021, la SIMPAR a bénéficié du rééchelonnement de trois crédits obtenus de la BNA au cours des exercices antérieurs et dont l'en-cours total est de 14.417.905 DT à la date du rééchelonnement, et ce, avec un taux d'intérêt annuel égal au TMM+3%.
- 4) L'en-cours global des crédits obtenus de la BNA et destinés essentiellement au financement des projets de promotion immobilière, avec des taux d'intérêt annuels variant entre TMM+2,5% et TMM+3% et des hypothèques sur les biens immobiliers issus des projets financés, s'élève à 37.330.644 DT au 31 décembre 2021. Les charges d'intérêt supportées par la SIMPAR au cours de l'exercice 2021, au titre de ces emprunts bancaires, totalisent 3.336.620 DT.
- 5) Durant l'exercice 2021, les conventions d'études techniques et de pilotage conclues avec la SOGEST au cours des exercices antérieurs, ont continué à produire leurs effets. Le montant cumulé des prestations de services facturées en 2021, au titre de ces conventions, s'élève à 34.596 DT. Le solde du fournisseur d'exploitation SOGEST chez la SIMPAR est créditeur de 48.114 DT au 31 décembre 2021.
- 6) La SIMPAR a réalisé, en groupement avec les sociétés ESSOUKNA, SIVIA, EL MADINA et Immobilière des Œillets, le projet de lotissement d'un terrain à Sousse (première tranche). Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2021 et revenant à la SIMPAR, au titre de ce projet, s'élève à 95.130 DT.

- 7) La T.I.S a facturé à la SIMPAR, en 2021, des prestations de maintenance informatique pour un montant de 1.500 DT. Le solde du fournisseur T.I.S chez la SIMPAR est créditeur de 784 DT au 31 décembre 2021.
- 8) Les commissions revenant à SICAR INVEST pour sa gestion des fonds gérés de la SIMPAR, au titre de l'exercice 2021, s'élèvent à 75.887 DT.
- 9) La SIMPAR a conclu avec la CTAMA, actionnaire et administrateur, deux contrats d'assurance portant sur le financement des avantages postérieurs à l'emploi au profit de son personnel (indemnité de départ à la retraite et complément de retraite au profit de tout membre adhérent). Au cours de l'exercice 2021, les primes supportées par la SIMPAR, au titre de ces deux contrats d'assurance, se présentent comme suit :

	Montant total
Assurance Complément de Retraite	66.999
Assurance Indemnité de Départ à la Retraite	26.579
Total en DT	93.578

Obligations et engagements de la SIMPAR envers ses dirigeants

- 1) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été fixée par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 28 janvier 2016. Il s'agit d'une indemnité de représentation nette de 150 DT par mois, à servir en 19,5 mensualités sur toute l'année ;
- La rémunération du Directeur Général, qui exerce ses fonctions depuis janvier 2015, a été fixée par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 31 décembre 2014, en décidant la reconduction de celle dont bénéficiait son prédécesseur (l'ex Président Directeur Général). Les éléments de cette rémunération découlent des différentes décisions du Conseil d'Administration régissant la rémunération du Président Directeur Général, notamment celles datées du 27 janvier 1978, 19 novembre 1980, 6 mars 1984, 22 mai 1990 et 15 décembre 2004.

Les éléments de rémunération du Directeur Général englobent, outre les salaires, primes et indemnités, certains avantages en nature (voiture de fonction et quota mensuel de carburant) et une indemnité mensuelle nette de 600 DT au titre des remboursements des frais de téléphone, d'eau et d'électricité.

- 2) Les charges de personnel encourues par la SIMPAR au titre de ses dirigeants, telles qu'elles ressortent des états financiers relatifs à l'exercice 2021, se résument comme suit :

	Président du Conseil d'Administration	Directeur Général
Rémunération annuelle brute	4.157	214.233
Avantages en nature	-	10.344
Charges sociales légales et RC	721	7.314
Primes d'assurance groupe	-	10.534
Total en DT	4.878	242.425

- 3) En 2021, le Directeur Général de la SIMPAR, en sa qualité d'administrateur délégué assurant la fonction de directeur général par intérim de SICAR INVEST, au cours de la période allant du 1^{er} juin au 31 décembre 2021, et en application des décisions du conseil d'administration de cette dernière, a bénéficié d'une rémunération brute de 84.045 DT.
- 4) En application de la décision du Conseil d'Administration en date du 15 avril 1988, la SIMPAR a reversé les montants des jetons de présence qu'elle a reçus de certaines sociétés du Groupe BNA aux personnes qui la représentent dans les conseils d'administration de ces entités apparentées. À ce titre, le Directeur Général a bénéficié d'un montant brut de 72.903 DT au cours de l'exercice 2021.
- 5) En 2021, le Directeur Général de la SIMPAR, en sa qualité de président du comité permanent d'audit de la société ESSOUKNA, institué en application de la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, a bénéficié d'une rémunération brute de 3.750 DT, et ce, suivant décision de l'assemblée générale ordinaire de la société ESSOUKNA du 25 juin 2021.
- 6) En 2021, le Directeur Général de la SIMPAR, en sa qualité de président du comité permanent d'audit de la société SIVIA, institué en application de la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, a bénéficié d'une rémunération brute de 3.125 DT, et ce, suivant décision de l'assemblée générale ordinaire de la société SIVIA du 22 mars 2021.
- 7) Les membres du Conseil d'Administration de la SIMPAR (y compris le Président) ont perçu, en 2021, des jetons de présence dont le montant total brut s'élève à 89.000 DT, et ce, suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2021.
- 8) En 2021, les quatre membres du Comité Permanent d'Audit de la SIMPAR, institué en application de la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, ont bénéficié d'une rémunération brute globale de 15.000 DT, et ce, suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2021.

Enfin, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 07 avril 2022

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI, associé

P/ ICCA

Anis SMAOUI, associé

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ATTIJARI LEASING

Siège social : Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis

La société Attijari Leasing, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 28 avril 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mr. Borhen CHEBBI et Noureddine HAJJI.

BILAN D'ATTIJARI LEASING Exercice clos le 31 Décembre 2021 (Unité : en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIFS</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u> <u>Proforma</u>	<u>31/12/2020</u> <u>Publié</u>
Caisses et avoirs auprès des banques	4	12 295 062	3 368 496	3 368 496
Créances sur la clientèle de Leasing	5	437 062 495	460 480 134	457 430 886
Acheteurs factorés	6	11 404 177	12 530 905	12 530 905
Portefeuille de placement	7	7 459 291	32 567 678	32 567 678
Portefeuille d'investissement	8	19 456 957	16 145 678	16 145 678
Valeurs immobilisées	9	4 790 373	4 176 985	4 176 985
Autres actifs	10	4 541 427	5 617 227	5 617 227
TOTAL DES ACTIFS		497 009 782	534 887 104	531 837 855
PASSIFS				
Concours bancaires	11	569	144 622	144 622
Dettes envers la clientèle	12	8 900 183	8 575 130	8 575 130
Comptes courants des adhérents	6	2 196 184	2 124 284	2 124 284
Emprunts et dettes rattachées	13	371 964 961	415 665 299	415 665 299
Fournisseurs et comptes rattachés	14	42 435 697	45 513 514	45 513 514
Autres passifs	15	9 006 621	5 825 760	4 667 140
TOTAL DES PASSIFS		434 504 215	477 848 609	476 689 989
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		27 500 000	27 500 000	27 500 000
Réserves		22 852 238	20 319 029	20 319 029
Résultats reportés		3 203 838	4 100 197	4 100 197
Modifications comptables		1 890 629	1 102 980	0
Résultat de l'exercice		7 058 863	4 016 289	3 228 640
Total des capitaux propres	16	62 505 568	57 038 495	55 147 866
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		497 009 782	534 887 104	531 837 855

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN D'ATTIJARI LEASING

Exercice clos le 31 Décembre 2021

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>NOTES</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
ENGAGEMENTS DONNES		76 437 165	86 287 725
Engagements de financement en faveur de la clientèle	42-A-1	21 111 751	17 558 775
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	42-A-2	51 288 397	66 043 148
Engagements de factoring	42-A-1	4 037 017	2 685 802
ENGAGEMENTS RECUS		615 334 329	617 076 780
Garanties reçues	42-B-1	40 218 671	23 435 332
Intérêts à échoir sur contrats actifs	42-B-2	87 344 770	90 634 497
Valeurs des biens, objet de leasing	42-B-3	487 770 888	503 006 951
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		35 000 000	27 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	42-C-1	35 000 000	27 000 000

ETAT DE RESULTAT D'ATTIJARI LEASING
Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2021
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>NOTES</u>	31/12/2021	31/12/2020 Proforma	31/12/2020 Publié
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus de Leasing	17	56 539 893	54 692 283	53 422 419
Revenus de Factoring	18	1 742 412	1 822 658	1 822 658
Total des revenus		58 282 305	56 514 941	55 245 077
Autres produits d'exploitation	19	2 490 957	2 562 400	2 562 400
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		60 773 262	59 077 341	57 807 477
Charges financières nettes	20	(33 358 560)	(38 353 352)	(38 353 352)
Commissions encourues	30	(616 400)	(241 626)	(241 626)
Produits des placements	21	822 099	909 147	909 147
PRODUIT NET		27 620 400	21 391 510	20 121 646
Charges de personnel	22	(9 121 128)	(7 863 938)	(7 863 938)
Autres charges d'exploitation	23	(3 704 460)	(2 882 900)	(2 882 900)
Dotations aux amortissements	24	(586 955)	(541 294)	(541 294)
Total des charges d'exploitation		(13 412 544)	(11 288 132)	(11 288 132)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		14 207 857	10 103 378	8 833 514
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	25	(4 350 899)	(4 770 701)	(4 770 701)
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	26	(226 246)	(421 320)	(421 320)
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 630 711	4 911 357	3 641 493
Autres gains ordinaires	27	341 676	515 322	515 322
Autres pertes ordinaires	28	(950)	(6 746)	(6 746)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		9 971 437	5 419 933	4 150 069
Impôt sur les bénéfices	29	(2 646 302)	(1 285 521)	(803 306)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		7 325 135	4 134 412	3 346 763
Eléments extraordinaires	29	(266 271)	(118 123)	(118 123)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		7 058 863	4 016 289	3 228 640
Effet des modifications comptables		1 890 629	1 102 980	0
Résultat après modifications comptables		8 949 492	5 119 269	3 228 640
RESULTAT PAR ACTION		2,567	1,460	1,174

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE D'ATTIJARI LEASING
Période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2021
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	30	327 184 914	298 312 948
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31	48 401 355	47 658 897
Financements des adhérents	31	(45 586 740)	(45 657 292)
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(241 444 149)	(197 077 993)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	33	(11 625 032)	(10 208 085)
Intérêts payés	34	(35 524 256)	(39 167 496)
Impôts et taxes payés	35	(13 276 001)	(12 755 015)
Autres flux de trésorerie	36	25 657 500	(26 135 092)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		53 787 591	14 970 872
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations Corporelles et incorporelles	37	(1 301 671)	(445 110)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations Corporelles et incorporelles	38	139 103	14 880
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	39	(2 500 000)	(2 000 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(3 662 568)	(2 430 230)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	40	(133 716)	(166 496)
Encaissements provenant des emprunts	13	207 958 762	196 190 000
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	13	(253 879 450)	(198 808 676)
Flux liés au financement à court terme	13	5 000 000	(26 000 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(41 054 404)	(28 785 172)
Variation de trésorerie		9 070 618	(16 244 530)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de l'exercice		3 223 875	19 468 404
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice		12 294 493	3 223 874

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

1-1 Présentation de la société

La société « **ATTIJARI LEASING** » précédemment nommée « **GENERAL LEASING** » est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 13 Décembre 1994 avec un capital initial de 5.000.000DT, divisé en 500.000 actions de 10 DT chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 Mars 1999 a décidé de porter le capital à 7.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 Avril 2000 a décidé de porter le capital à 10.000.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de 10 DT.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 Décembre 2005 a décidé de porter le capital à 12.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Janvier 2008 a décidé de réduire le capital d'un montant de 3.750.000 DT, pour absorber partiellement les pertes enregistrées et ce, par réduction du nombre des titres existants en les portant de 1.250.000 actions à 875.000 actions.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 21.250.000 DT par l'émission au pair de 1.250.000 actions nouvelles de 10 dinars chacune et de modifier la dénomination sociale de la société de « **GENERAL LEASING** » à « **ATTIJARI LEASING** ».

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 28 avril 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 6.250.000 DT pour le porter de 21.250.000 DT à 27.500.000 DT et ce, successivement, de la manière suivante :

- Par incorporation de réserves pour un montant de 3.750.000 DT (3 actions gratuites pour 17 actions anciennes) portant jouissance au 1^{er} janvier 2017.

- Par apport en numéraire pour un montant de 2.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles émises au prix de 18 DT l'action, soit 10 DT de nominal et 8DT de prime d'émission, portant jouissance au 1^{er} Janvier 2017.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2021, à 27.500.000 DT composé de 2.750.000 actions d'une valeur nominale de 10 dinars, libérée en totalité.

La société a pour objet principal, la réalisation d'opérations de Leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers professionnels à usage industriel, agricole et de service.

En juillet 2002, un département de factoring est entré en exploitation. Cette activité a été agréée par la BCT en date du 18 Décembre 2000.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au Leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt dû sur les sociétés, est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de Leasing, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008, a abrogé ces dispositions et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de Leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de Leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

Ayant la qualité d'assujettie partielle, la société récupère, selon la règle de l'affectation ou selon le pourcentage de déduction, la TVA ayant grevé l'acquisition de ses immobilisations ou celle facturée par ses fournisseurs de biens et services.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant sur la loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de Leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA sur les opérations de Leasing comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de Leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

L'article 50 de la même loi, a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de Leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

« **ATTIJARI LEASING** » est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local pour les contrats conclus avant 2008 et sur la base de 0,2% de sa marge pour les contrats conclus après 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS, calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

NOTE 2 : REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** », arrêtés au 31 Décembre 2021, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société « **ATTIJARI LEASING** », et les normes comptables tunisiennes, n'est à souligner.

NOTE 3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers, peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure, celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** » sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de Leasing :

Les contrats de Leasing portent sur des biens mobiles (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail, varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location, sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de Leasing transfèrent au preneur, la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en Leasing, figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non-recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location à l'exclusion du loyer conditionnel, du coût des services et des taxes à payer par le bailleur ou à rembourser au bailleur, ainsi que :

(a) du côté du preneur, tous les montants garantis par lui ou par une personne qui lui est liée ; ou

(b) du côté du bailleur, toute valeur résiduelle dont le paiement lui est garanti par :

(i) le preneur

(ii) une personne liée au preneur ; ou

(iii) un tiers indépendant ayant la capacité financière d'assumer les obligations de garantie.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non-garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique d'Attijari Leasing :

a) La valeur résiduelle non garantie est nulle ;

b) Les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La société Attijari Leasing vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de Leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du « cash-flow » compromettant le remboursement des dettes dans les

Délais,

- l'existence de retards de paiements des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiements en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiements en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société, correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en Leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les dépôts de garanties ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI, l'AFT;

La valeur du matériel donnée en Leasing, est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- **Matériel standard** : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures ;
- **Matériel spécifique** : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge, autre que les bateaux pour lesquels une décote de 10% est appliquée par année d'âge ;
- **Immeubles** : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge.

Les valeurs ainsi déterminées peuvent subir des ajustements, s'il s'avère qu'elles dépassent les valeurs de réalisation estimées.

Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêt des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de Leasing :

En application de la nouvelle circulaire n°2022-02 du 04 mars 2022, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général, dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique « Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées » en tant que composante du coût du risque encouru par « **ATTIJARI LEASING** ».

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de Leasing, sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2022-02 et adaptée par « ATTIJARI LEASING ».

Elle se présente comme suit :

1. La détermination de la population cible:

Les engagements classés 0 et 1 à la fin de l'année de référence désignée « Nr ».

2. Le regroupement du portefeuille par segment de clientèle et par activité se détaillant comme suit :

• **Engagements sur les professionnels du secteur privé :**

- Agriculture
- Industries mécaniques et électriques
- Oléifacteurs
- Industries agroalimentaires
- Industries pharmaceutiques
- Autres industries
- BTP
- Tourisme
- Agences de voyage
- Agence de location de voitures
- Promotion immobilière
- Commerce
- Santé
- Télécom et TIC
- Autres services (hors commerce et santé)

• **Contreparties publiques :**

- Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels
- Autres organismes publics

1. La détermination pour chaque groupe de contrepartie désigné « gi » d'un taux de migration moyen estimé sur un historique de 5 ans (2015-2019) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) / n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$: Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i.
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les $TM_{gi}(N)$ doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.

- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i .
- n : nombre d'années retenus dans le calcul du TMM_{gi} .

2. Majoration des taux de migration historiques. Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux « Δ_{gi} » suivants :

Groupe de contreparties	Δ_{gi}
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	5,00%
Industries mécaniques et électriques	4,00%
Oléifacteurs	1,25%
Industries agroalimentaires	1,25%
Industries pharmaceutiques	1,00%
Autres industries	3,50%
BTP	5,00%
Tourisme	9,00%
Agences de voyage	7,75%
Agence de location de voitures	7,50%
Promotion immobilière	5,00%
Exportateurs d'huile d'olive	1,00%
Commerce	1,50%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	1,00%
Autres services	2,75%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	5,00%
Autres organismes publics	1,50%

3. Déterminer le taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel observé durant les cinq années antérieures à l'année « N_r » (2015-2019) à partir des taux de provisionnement pour chaque groupe de contreparties « TP_{gi} ».

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des proviosns sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) / n$$

Avec :

- $TP_{gi}(N)$: Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM_{gi}

4. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

5. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.

Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : $\sum_{i=1}^n PCgi$

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de Leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de Leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figurait en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de Leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de Leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement, sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés en produits trimestriellement et ce en remplacement de l'ancienne méthode de facturation à l'encaissement. (Voir note 3-3-8 Modification comptable)

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de Leasing ».

3-3-4 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et, d'une manière générale, de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

3-3-5 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans la catégorie des placements à long terme (portefeuille d'investissement), les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont, également, des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées, sauf en ce qui concerne les titres SICAV.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

→ À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe, sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-6 Valeurs immobilisées :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation.

Les immobilisations de la société sont amorties linéairement, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement, se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Construction	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	20,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-7 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères, sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts, sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-8 Modification comptable

La société a décidé de changer la politique de comptabilisation des intérêts de retard sur les clients de Leasing. L'ancienne méthode où les intérêts de retard consistait à comptabiliser ces intérêts en produits au moment de leur encaissement effectif.

Désormais, les intérêts de retard sont constatés au cours de la période concernée conformément aux règles prévues par les paragraphes 31 & 32 de la norme comptable NCT 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements financiers.

Conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 11 relative aux modifications comptables, le changement de la méthode de comptabilisation des intérêts de retard a été traité en tant que changement de méthode comptable (d'une manière rétrospective).

Ainsi, l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2021 pour un montant de 1 890 629 DT et les données comparatives de l'exercice 2020 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité comme suit :

Rubrique	31/12/2020 Publié	Retraitement	31/12/2020 Proforma
1/ Rubriques du Bilan			
Créances sur la clientèle de Leasing	457 430 886	3 049 248	460 480 134
Autres passifs	4 667 140	1 158 620	5 825 760
Modifications comptables	0	1 102 980	1 102 980
1/ Rubriques de l'état de résultat			
Revenus de Leasing	53 422 419	1 269 864	54 692 283
Impôt sur les bénéfices	(803 306)	(482 215)	(1 285 521)

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des caisses et avoirs auprès des banques est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Banques	12 290 700	3 364 998
- Caisses	4 362	3 498
<u>Total</u>	12 295 062	3 368 496

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u> <u>Proforma</u>	<u>31/12/2020</u> <u>Publié</u>
- Créances de leasing	436 553 393	463 293 790	459 903 457
- Impayés	44 391 682	40 716 484	40 716 484
- Effets impayés et à l'encaissement	44 249	44 249	44 249
- Intérêts échus et différés	(2 702 213)	(3 006 291)	(3 006 291)
- Produits à recevoir marge non facturée covid19	401 293	881 928	881 928
- Créances sur contrats en instance de mise en force	1 535 008	552 491	552 491
- Créances radiées	392 751	434 846	434 846
<u>Total brut</u>	480 616 164	502 917 497	499 527 164
- Provisions pour dépréciation des encours	(12 484 213)	(11 873 597)	(11 873 597)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(21 381 143)	(21 205 755)	(21 205 755)
- Provisions additionnelles	(975 560)	(873 073)	(873 073)
- Provisions collectives	(3 273 996)	(3 267 398)	(3 267 398)
- Provisions pour différence d'encours	(168 401)	(168 401)	(168 401)
- Provisions pour Créances radiées	(392 751)	(434 846)	(434 846)
- Provisions pour dépréciation des effets impayés	(44 249)	(44 249)	(44 249)
- Produits réservés	(4 833 357)	(4 570 044)	(4 228 959)
<u>Total des provisions et produits réservés</u>	(43 553 670)	(42 437 363)	(42 096 278)
<u>Total net</u>	437 062 495	460 480 134	457 430 886

Les mouvements enregistrés sur les créances de leasing (y compris les créances en instance de mise en force), durant l'exercice sont indiqués ci-après :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
<u>Solde au début de période</u>	460 455 948	490 610 534
<u>Additions de la période</u>		
- Investissements	206 556 450	173 168 024
- Relocations	4 477 367	4 733 342
- Consolidations	91 050	651 238
<u>Retraits de la période</u>		
- Remboursement des créances échues	(216 056 451)	(189 489 342)
- Remboursement anticipé de créances	(11 477 020)	(12 338 938)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(2 381)	(2 993)
- Relocations	(4 717 412)	(4 765 014)
- Radiations de créances	(1 239 148)	(2 110 904)
<u>Solde au 31 décembre 2021</u>	438 088 403	460 455 947

Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing (y compris les créances en instance de mise en force), se détaille par maturité, comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
<u>Paiements minimaux sur contrats actifs (a)</u>	504 603 964	530 850 008
A recevoir dans moins d'un an	216 952 760	210 730 732
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	283 514 649	315 176 230
A recevoir dans plus de 5 ans	4 136 555	4 943 046
<u>Produits financiers non acquis (b)</u>	87 344 770	90 634 497
A recevoir dans moins d'un an	43 508 914	43 678 233
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	43 393 021	46 301 855
A recevoir dans plus de 5 ans	442 834	654 409
<u>Encours contrats actifs (1) = (a)- (b)</u>	417 259 194	440 215 511
<u>Créances en instance de mise en force (2)</u>	1 535 008	552 491
<u>Créances échues (3)</u>		980 993
<u>Contrats suspendus (ordinaire) (4) (*)</u>		1 120 722

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Contrats suspendus (contentieux) (5)	19 294 200	17 586 230
Encours global : (1)+(2)+(3)+(4)+(5)	438 088 403	460 455 947

Analyse par secteur d'activité :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Bâtiment et travaux publics	32 216 235	42 273 391
Industrie	61 889 264	62 484 175
Tourisme	9 186 143	21 523 802
Commerces et services	277 289 346	267 606 701
Agriculture	57 507 415	66 567 878
Total	438 088 403	460 455 947

Analyse par type de matériel :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Equipements	25 194 327	34 533 235
Matériel roulant	347 389 272	358 277 079
Matériel spécifique	34 884 568	36 346 631
Sous Total	407 468 167	429 156 945
Immobilier	30 620 235	31 299 002
Total	438 088 403	460 455 947

Par ailleurs, l'analyse de la classification des créances sur la clientèle de leasing se présente au 31 décembre 2021 comme suit :

ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	B 4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers (compte non tenu de la différence avec l'encours comptable) (*)	344 076 116	61 857 045	5 375 188	4 840 139	20 318 015	436 466 503
Impayés	3 863 664	9 507 545	2 182 740	3 493 568	25 344 165	44 391 682
Contrats en instance de mise en force	1 535 008					1 535 008
CREANCES LEASING	349 474 789	71 364 590	7 557 928	8 333 707	45 662 181	482 393 193
Avances reçues (**)	(7 441 154)	(248 285)	-	(1 989)	(1 208 755)	(8 900 183)
ENCOURS GLOBAL	342 033 635	71 116 304	7 557 928	8 331 718	44 453 426	473 493 011
ENGAGEMENTS HORS BILAN	21 111 751					21 111 751
TOTAL ENGAGEMENTS	363 145 385	71 116 304	7 557 928	8 331 718	44 453 426	494 604 762
Produits réservés			(487 828)	(557 212)	(3 788 315)	(4 833 356)
Provisions sur encours financiers			(6 244)	(15 775)	(12 462 195)	(12 484 213)
Provisions sur impayés			(405 435)	(1 489 701)	(19 486 007)	(21 381 143)
Provisions additionnelles					(975 560)	(975 560)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(899 508)	(2 062 688)	(36 712 077)	(39 674 273)
ENGAGEMENTS NETS	363 145 385	71 116 304	6 658 421	6 269 029	7 741 349	454 930 489

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2021	1,53%	1,68%	8,99%
	12,20%		

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2020	11,69%
---	--------

Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2021	11,90%	24,76%	82,59%
	65,75%		

Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2020	63,99%
---	--------

(*) La différence de l'encours comptable avec l'encours financiers s'élève à 86 890 DT est totalement provisionnée.

(**) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : ACHETEURS FACTORES

Cette rubrique s'analyse ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Comptes des acheteurs factorés	12 064 570	13 081 387
- Effets à l'encaissement	378 619	349 744
- Intérêts échus et différés		
<u>Sous Total (A)</u>	12 443 189	13 431 131
- Provisions	(923 289)	(782 364)
- Agios réservés	(115 724)	(117 862)
<u>Total des provisions</u>	(1 039 012)	(900 226)
<u>Total net</u>	11 404 177	12 530 905
Comptes des adhérents		
- Fonds de garantie	2 196 184	2 124 284
<u>Sous total (B)</u>	2 196 184	2 124 284
<u>Encours de Financement des adhérents (A) - (B)</u>	10 247 005	11 306 847

ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES DE FACTORING

Rubrique	A	B 1	B 2	B 3	B 4	TOTAL
Comptes des acheteurs factorés (*)	10 351 753	380 656			1 344 220	12 076 629
Valeurs à l'encaissement	378 619					378 619
Fonds de garantie (**)	(1 741 500)	(150 000)			(305 208)	(2 196 708)
ENGAGEMENTS BILAN	8 988 872	230 656	0	0	1 039 012	10 258 540
ENGAGEMENTS HORS BILAN	4 037 017					4 037 017
TOTAL ENGAGEMENTS	13 025 889	230 656	0	0	1 039 012	14 295 557
Produits réservés					115 724	115 724
Provisions					923 289	923 289
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	0	0	0	0	1 039 012	1 039 012
ENGAGEMENTS NETS	13 025 889	230 656	0	0	0	13 256 545

Ratio des actifs non performants	0,00%	0,00%	7,27%
Ratio des actifs non performants au 31 décembre 2021	7,27%		
Ratio des actifs non performants au 31 décembre 2020	7,94%		
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés	0,00%	0,00%	100,00%
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2021	100,00%		
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2020	80,96%		

(*) Le total général des acheteurs factorés excède celui comptable pour 12 058 DT.

(**) Le total général des fonds de garantie excède celui comptable de 524 DT.

NOTE 7 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

L'analyse du portefeuille de placement se présente comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Titres SICAV	7 459 291	17 961 198
- Titres cotés	284 000	284 000
- Certificats de dépôt	0	14 500 000
Total brut	7 743 291	32 745 198
- Provisions pour dépréciation des titres cotés	(284 000)	(177 520)
Total net	7 459 291	32 567 678

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'actions	Valeur nominale	Total	Valeur d'acquisition	Cours moyen du mois de décembre	Provision
UADH	40 000	1,00	284 000	7,10	0,380	284 000

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement, se présente comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Titres immobilisés	176 400	176 400
Fonds à capital risque	18 450 795	15 969 278
Placement assurance IDR	829 762	0
Total	19 456 957	16 145 678

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2021 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	Pourcentage de détention
Attijari Sicar	1 764	100,000	176 400	0,67%

Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte à ATTIJARI SICAR totalisent, au 31 décembre 2021, la somme de 18 450 795DT et se présentent comme suit :

Année de libération	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Emplois sur fonds à capital risque	FG 1	FG 2	FG 3	FG 4	FG 5	FG 6	FG 7	FG 8	FG 9	FG 10	
Participation	800 000	0	1 600 000	2 000 000	800 000	1 600 000	2 000 000	2 000 009	0		10 800 009
Placements SICAV	0	0	492 531	269 379	73 438	249 732	0	0			1 085 080
Placements Emprunts obligataires	0	0	0	100 000	40 000	60 000	0				200 000
Disponibles	-84,024	0	15 693	300 890	114 900	170 156	628 442	590 700	2 037 084	2 507 926	6 365 706
Total des emplois	799 916	0	2 108 224	2 670 269	1 028 338	2 079 888	2 628 442	2 590 709	2 037 084	2 507 926	18 450 795
Dotations initiales	1 000 000	0	2 000 000	2 500 000	1 000 000	2 000 000	2 500 000	2 500 000	2 000 000	2 500 000	18 000 000
Excédents antérieurs	-200 000	0	102 055	175 916	32 415	86 297	154 731	93 487	24 375	0	469 278
Excédent de l'exercice	-84	0	6 168	-2 647	-2 877	-4 609	-25 254	5 163	18 927	11 867	6 654
Retenues à la source (dividendes)	0			-3 000	-1 200	-1 800					-6 000
Retenues à la source (échelles d'intérêts)	0	0	0	0	0	0	-1 036	-7 942	-6 217	-3 941	-19 136
Clôtures fonds gérés	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
Total des ressources	799 916	0	2 108 224	2 670 269	1 028 338	2 079 888	2 628 442	2 590 709	2 037 084	2 507 926	18 450 795

L'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'analyse comme suit :

Année de libération	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Emplois sur fonds à capital risque	FG 1	FG 2	FG 3	FG 4	FG 5	FG 6	FG 7	FG 8	FG 9	FG 10	
Dividendes	0	0	25 306	13 840	3 773	12 831	0	0	0	0	55 751
Produits (INTERETS)/ tombées EO	0	0	0	15 000	6 000	9 000	0	0	0	0	30 000
Plus-values latentes	0	0	675	369	101	342	0	0	0	0	1 487
Plus-values réalisées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts sur comptes courants/échelle d'intérêts	0	0	0	0	0	-	5 180	39 708	31 087	19 705	95 680
Moins-values latentes	0	0	0	0	0	0	-	0	0	0	0
Commissions SICAR / Echelle d'intérêts/COMM DE GESTION	-84	0	-19 812	-31 857	-12 751	-26 783	-30 434	-34 545	-12 161	-7 838	-176 264
Excédent de l'exercice	-84	0	6 168	-2 647	-2 877	-4 609	-25 254	5 163	18 927	11 867	6 654

NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

Au 31 décembre 2021, cette rubrique totalisant 4 790 374DT contre 4 176 985 DT à l'issue de l'exercice précédent, s'analyse comme il est indiqué dans le tableau suivant :

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux D'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements & provisions				Provisions	Valeur comptable nette
		Début de Période	Acquisitions	Cessions/Reclassement	Fin de Période	Début de Période	Dotations de La période	Reprise/Cessions	Fin de Période		
Logiciels	33,30%	728 990	84 798		813 788	399 165	158 944	-	558 109	-	255 679
Logiciels en cours	-	19 883	20 000		39 883		-	-	-	-	39 883
					-						
<u>Total des immobilisations incorporelles</u>		<u>748 873</u>	<u>104 798</u>	<u>0</u>	<u>853 670</u>	<u>399 165</u>	<u>158 944</u>	<u>0</u>	<u>558 109</u>	<u>0</u>	<u>295 561</u>
Terrain	-	949 160	646 832	-	1 595 992	0	0	0	0	0	1 595 992
Construction	5,00%	4 373 276	0	-	4 373 276	2 503 473	210 282	0	2 713 755	0	1 659 521
Matériel de transport	20,00%	569 763	0	-133 279	436 484	475 347	31 759	-133 279	373 828	0	62 656
Installations générales	10,00%	1 093 460	118 983	0	1 212 443	693 588	84 843	0	778 431	0	434 012
Mobilier de bureau	20,00%	242 898	8 224	-39 086	212 036	203 315	15 902	-37 758	181 460	0	30 576
Matériel informatique	33,30%	385 101	14 072	0	399 173	317 019	37 788	0	354 807	0	44 366
Matériel de transport à statut juridique particulier	20,00%	130 482	408 762	-94 501	444 742	130 481	47 436	-94 502	83 416	0	361 326
Immobilisations hors exploitation		555 509	0	-	555 509	0	0	0	0	300 000	255 509
Immobilisations corporelles en cours		50 855	0	-	50 855	0	0	0	0	0	50 855
<u>Total des immobilisations corporelles</u>		<u>8 350 502</u>	<u>1 196 874</u>	<u>-266 866</u>	<u>9 280 509</u>	<u>4 323 224</u>	<u>428 011</u>	<u>-265 538</u>	<u>4 485 696</u>	<u>300 000</u>	<u>4 494 813</u>
TOTAUX		9 099 375	1 301 671	-266 866	10 134 180	4 722 389	586 955	-265 538	5 043 806	300 000	4 790 374

(*) Au niveau de cette rubrique figurent un ensemble d'immobiliers et de terrains hors exploitation pour une valeur comptable nette de 255 509 dinars au 31/12/2021.

Cet ensemble d'immobiliers et de terrains acquis dans le cadre de protocoles de recouvrement de créance et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation.

La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche. Le temps nécessaire correspond au délai habituel et nécessaire dans le cas d'une vente d'actifs de la même nature. Ainsi, un plan de vente de ces actifs est engagé par la Direction Générale et un programme est lancé pour trouver un acheteur et pour finaliser ces opérations. Il est peu probable que des changements notables seront apportés à ce plan ou que celui-ci sera retiré.

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Frais d'émission des emprunts (1)	809 899	1 302 132
- Frais d'augmentation du capital	0	0
- Dépôts et cautionnements versés	33 634	32 734
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	30 226	45 210
- Avances et acomptes au personnel	1 054 218	979 494
- Autres créances sur le personnel	3 010	1 622
- Etat, crédit de TVA	0	0
- Etat, crédit de IS	0	10 031
- TVA à facturer sur avances et acomptes reçus des clients	1 421 038	1 369 138
- Frais de syndic	1 389	1 389
- Prestataires Assurances	457 408	1 418 771
- Autres comptes débiteurs	422 451	380 451
- Produits à recevoir	128 819	209 527
- Compte d'attente	442 656	23 608
- Charges constatées d'avance	175 051	281 491
Total brut	4 979 798	6 055 598
A déduire		
- Provisions pour dépréciation	(438 371)	(438 371)
Total net	4 541 427	5 617 227

(1) Les charges reportées se présentent comme suit :

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de période	Fin de période	
Frais d'augmentation du capital (A)	33,33%	55 125	0	55 125	55 125	0	55 125	0
Frais d'émission des emprunts (B)	Durée de l'emprunt	3 536 697	75 794	3 612 491	2 234 565	568 025	2 802 590	809 899
TOTAUX		3 591 822	75 794	3 667 616	2 289 690	568 025	2 857 715	809 899

*(A) Les frais d'augmentation du capital ainsi que les charges à répartir sont résorbés selon le mode linéaire.**(B) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.*

NOTE 11 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Banques, découverts	569	144 622
Total	569	144 622

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELLE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	8 900 183	8 575 130
Total	8 900 183	8 575 130

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et les dettes rattachées, se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Emprunts		
- Banques locales (1)	233 266 877	231 621 192
- Banques étrangères (2)	40 447 384	53 656 284
- Emprunts obligataires (3)	78 366 400	117 085 200
- Certificats de Leasing (4)	10 000 000	0
- Certificats de dépôt (4)	4 000 000	5 000 000
- Crédits de leasing	361 326	0
Total emprunts	366 441 987	407 362 676
Dettes rattachées		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	993 604	1 745 624
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	1 724 774	2 294 107
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	2 748 666	4 175 269
- Intérêts courus sur certificats de leasing	20 556	0
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	35 374	87 623
Total dettes rattachées	5 522 974	8 302 623
Total général	371 964 961	415 665 299

Les mouvements enregistrés sur les emprunts sont récapitulés dans les tableaux suivants :

(1) Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	-	-	-	-	<u>216 621 192</u>	<u>207 550 000</u>	<u>200 904 315</u>	<u>223 266 878</u>	<u>118 614 904</u>	<u>104 651 974</u>
ATTIJARI BANK 16/01	2 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	100 000		100 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 16/02	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	500 000		500 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 16/03	2 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	200 000		200 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 16/04	3 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	450 000		450 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 16/05	2 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	300 000		300 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 16/06	4 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	600 000		600 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 16/07	2 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	400 000		400 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 16/08	3 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	600 000		600 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 16/09	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	1 000 000		1 000 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 16/10	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	1 000 000		1 000 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 17/01	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	1 250 000		1 000 000	250 000	0	250 000
ATTIJARI BANK 17/02	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	1 500 000		1 000 000	500 000	0	500 000
ATTIJARI BANK 17/03	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	1 500 000		1 000 000	500 000	0	500 000
ATTIJARI BANK 17/04	2 500 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	789 473		526 316	263 157	0	263 157
ATTIJARI BANK 17/05	2 500 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	789 486		526 312	263 174	0	263 174
ATTIJARI BANK 18/01	10 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	5 000 000		2 000 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
ATTIJARI BANK 18/02	10 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	5 263 165		2 105 260	3 157 905	1 052 645	2 105 260
ATTIJARI BANK 18/03	20 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	12 000 000		4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
ATTIJARI BANK 19/01	15 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	10 500 000	0	3 000 000	7 500 000	4 500 000	3 000 000
ATTIJARI BANK 19/02	10 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	7 894 740	0	2 105 260	5 789 480	3 684 220	2 105 260
ATTIJARI BANK 19/03	10 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	8 000 000	0	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
ATTIJARI BANK 19/04	10 000 000	DT	5 ANS	<u>8,20%</u>	8 000 000	0	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
ATTIJARI BANK 20/01	5 000 000	DT	5 ANS	<u>9,00%</u>	4 166 669	0	1 111 108	3 055 561	1 944 453	1 111 108
ATTIJARI BANK 21/01	11 000 000	DT	5 ANS	<u>9,00%</u>	0	11 000 000	1 100 000	9 900 000	7 700 000	2 200 000
ATTIJARI BANK 21/02	10 000 000	DT	5 ANS	<u>9,50%</u>	0	10 000 000	500 000	9 500 000	7 500 000	2 000 000

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
ATTIJARI BANK 21/03	10 000 000	DT	5 ANS	<u>9,50%</u>	0	10 000 000	500 000	9 500 000	7 500 000	2 000 000
ATTIJARI BANK 21/04	10 000 000	DT	5 ANS	<u>9,00%</u>	0	10 000 000	0	10 000 000	7 894 740	2 105 260
ATTIJARI BANK 21/05	19 000 000	DT	3ANS	<u>8,50%</u>	0	19 000 000	0	19 000 000	12 666 668	6 333 332
Crédits Directs, ATTIJARI BANK	TRIMESTRIELS (TMM+0,75%)				44 000 000	107 550 000	126 550 000	25 000 000	0	25 000 000
TOTAL ATTIJARI BANK					115 803 533	167 550 000	156 174 256	127 179 277	67 442 726	59 736 551

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BIAT 17-01	15 000 000	DT	5 ANS	<u>TMM+2,5%</u>	6 000 000	0	3 000 000	3 000 000	0	3 000 000
BIAT 18-01	10 000 000	DT	5 ANS	<u>TMM+2,5%</u>	4 000 000	0	2 000 000	2 000 000	0	2 000 000
BIAT 20-01	15 000 000	DT	5 ANS	<u>TMM+2,5%</u>	15 000 000	0	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
BIAT 21-01	5 000 000	DT	4 ANS	<u>TMM+2,5%</u>	-	5 000 000	294 118	4 705 882	3 529 412	1 176 471
TOTAL BIAT					25 000 000	5 000 000	8 294 118	21 705 882	12 529 412	9 176 471
AMEN BANK 16-1	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,5%</u>	458 364		458 363	0	0	0
AMEN BANK 16-2	3 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,5%</u>	684 863		684 862	0	0	0
AMEN BANK 17-01	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,5%</u>	477 395		477 395	0	0	0
AMEN BANK 17-02	1 500 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,5%</u>	375 118		375 118	0	0	0
AMEN BANK 17-03	1 500 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,5%</u>	375 233		375 233	0	0	0
AMEN BANK 17-04	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	793 270		439 703	353 566	0	353 566
AMEN BANK 17-05	1 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	449 118		215 581	233 537	0	233 537
AMEN BANK 18-01	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	939 111		450 759	488 351	0	488 351
AMEN BANK 18-02	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,43%</u>	1 320 178		397 978	922 200	483 528	438 672
AMEN BANK 19-01	1 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,48%</u>	631 579		210 526	421 053	210 526	210 526
AMEN BANK 19-02	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,85%</u>	1 263 158	0	421 053	842 105	421 053	421 053

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
AMEN BANK 19-03	1 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+3%</u>	800 000	0	200 000	600 000	400 000	200 000
AMEN BANK 19-04	9 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+3%</u>	7 105 263	0	1 894 737	5 210 526	3 315 789	1 894 737
AMEN BANK 20-01	10 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+1%</u>	10 000 000	0	3 333 333	6 666 667	3 333 333	3 333 333
AMEN BANK 21-01	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+1%</u>	0	5000000	0	5 000 000	4 000 000	1 000 000
TOTAL AMEN BANK					25 672 648	5 000 000	9 934 643	20 738 005	12 164 230	8 573 776
BANQUE DE TUNISIE 16/01	4 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,5%</u>	400 000		400 000	0	0	0
BANQUE DE TUNISIE 17/01	3 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,5%</u>	750 000		600 000	150 000	0	150 000
BANQUE DE TUNISIE 17/02	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,5%</u>	1 071 410		285 720	785 690	499 970	285 720
BANQUE DE TUNISIE 17/03	3 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,6%</u>	1 200 000		600 000	600 000	0	600 000
BANQUE DE TUNISIE 18/01	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,6%</u>	2 250 000		1 000 000	1 250 000	250 000	1 000 000
BANQUE DE TUNISIE 19/01	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	1 400 000		400 000	1 000 000	600 000	400 000
BANQUE DE TUNISIE 19/02	1 500 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	1 050 000	0	300 000	750 000	450 000	300 000
BANQUE DE TUNISIE 19/03	1 500 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	1 166 664	0	333 336	833 328	499 992	333 336
BANQUE DE TUNISIE 19/04	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	4 000 000	0	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BANQUE DE TUNISIE 20/01	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	4 500 000	0	1 000 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
BANQUE DE TUNISIE 21/01	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	0	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
TOTAL BT					17 788 074	5 000 000	6 419 056	16 369 018	10 299 962	6 069 056
BTL17-01	3 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	900 000		600 000	300 000	0	300 000
TOTAL BTL					900 000	0	600 000	300 000	0	300 000
ABC 20/01	5 000 000	DT	1ANS	<u>TMM+1%</u>	5 000 000	0	5 000 000	0	0	0
ABC 20/02	5 000 000	DT	1ANS	<u>TMM+1%</u>	5 000 000	0	5 000 000	0	0	0
ABC 21/01	5 000 000	DT	1ANS	<u>TMM+1%</u>		5 000 000	0	5 000 000	0	5 000 000
ABC 21/02	5 000 000	DT	1ANS	<u>TMM+1%</u>		5 000 000	0	5 000 000	0	5 000 000

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
TOTAL ABC					10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	0	10 000 000
BH 15/01	5 000 000		7ANS	<u>TMM+2%</u>	1278365	0	837799	440566	0	440566
BH 15/02	2 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2%</u>	571 429	0	285 714	285 714	0	285 714
BH 15/03	2 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2%</u>	857 143	0	428 571	428 571	0	428 571
BH 16/01	3 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2%</u>	1 071 429	0	428 571	642 857	214 286	428 571
BH 16/02	2 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2%</u>	785 714	0	285 714	500 000	214 286	285 714
BH 17/01	5 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2,25%</u>	2 500 000	0	714 286	1 785 714	1 071 429	714 286
BH 17/02	5 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2,25%</u>	2 857 143	0	714 286	2 142 857	1 428 571	714 286
BH 18/01	10 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2,25%</u>	6 428 570	0	1 428 572	4 999 998	3 571 426	1 428 572
BH 19/01	5 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2,5%</u>	4 107 145	0	714 284	3 392 861	2 678 577	714 284
BH 21/01	5 000 000	DT	1 AN	<u>TMM+1%</u>	0	5000000	1 944 444	3 055 556	0	3 055 556
TOTAL BH					20 456 937	5 000 000	7 782 242	17 674 695	9 178 574	8 496 121
ATB 16/01	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,3%</u>	300 000		300 000	0	0	0
ATB 17/01	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,3%</u>	700 000		400 000	300 000	0	300 000
ATB 21/01	10 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,25%</u>		10000000	1 000 000	9 000 000	7 000 000	2 000 000
TOTAL ATB					1 000 000	10 000 000	1 700 000	9 300 000	7 000 000	2 300 000

(2) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques étrangères

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES ETRANGERES					53 656 284	0	13 208 900	40 447 384	24 772 929	15 674 455
BAD 1	4 723 521	EURO	10ANS	<u>4,72%</u>	1 349 577	0	674 789	674 789	0	674 789
BAD 2	1 245 961	EURO	10ANS	<u>4,33%</u>	444 986	0	177 994	266 991	88 997	177 994
TOTAL BAD					1 794 563	0	852 783	941 780	88 997	852 783
	-	-		-		-				-
SANAD 15-01	9 521 605(dt)	EURO	10ANS	<u>8,00%</u>	0	0	0	0,221	0,221	0
SANAD 18-01	21 693 000(dt)	EURO	5ANS	<u>10,00%</u>	14 461 998		4 820 668	9 641 330	4 820 662	4 820 668
SANAD 20-01	22190000(dt)	EURO	5ANS	<u>10,23%</u>	22190000	0	2465556	19 724 444	14 793 333	4 931 111
TOTAL SANAD					36 651 998	0	7 286 224	29 365 775	19 613 995	9 751 779
GGF 18-01	9 816 000 (dt)	EURO	5ANS	<u>9,86%</u>	6 544 003	0	2 181 331	4 362 672	2 181 341	2 181 331
GGF 19-01	10 110 000 (dt)	EURO	5ANS	<u>9,87%</u>	8 665 719	0	2 888 562	5 777 157	2 888 596	2 888 562
TOTAL GGF					15 209 722	0	5 069 893	10 139 829	5 069 936	5 069 893
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES					270 277 476	207 550 000	214 113 214	263 714 262	143 387 833	120 326 429

(3) : Mouvements enregistrés sur les emprunts obligataires

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
Emprunt obligataire 01/2014 CATEG C	9 950 000	DT	5ANS	<u>7,35%</u>	1 990 000		1 990 000	0	0	0
Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG B	10 632 000	DT	7ANS	<u>7,75%</u>	2 126 400		2 126 400	0	0	0
Emprunt obligataire 2015-1 B	17 918 000	DT	7ANS	<u>7,80%</u>	7 167 200		3 583 600	3 583 600	0	3 583 600
Emprunt obligataire 2016-1 A	4 850 000	DT	5ANS	<u>7,50%</u>	1 570 000		1 570 000	0	0	0
Emprunt obligataire 2016-1 B	25 150 000	DT	7ANS	<u>7,75%</u>	13 290 000		4 430 000	8 860 000	4 430 000	4 430 000
Emprunt obligataire 2016-2 A	14 240 000	DT	5ANS	<u>7,65%</u>	5 696 000		2 848 000	2848000	0	2848000
Emprunt obligataire 2016-2 C	15 760 000	DT	7ANS	<u>7,85%</u>	12 608 000		3 152 000	9456000	6304000	3152000
Emprunt obligataire 2017-1 A	6 094 000	DT	5ANS	<u>7,75%</u>	2 437 600	0	1 218 800	1 218 800	0	1 218 800
Emprunt obligataire 2017-1 B	10 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,35%</u>	4 000 000	0	2 000 000	2 000 000	0	2 000 000
Emprunt obligataire 2017-1 C	4 000 000	DT	7ANS	<u>7,90%</u>	3 200 000	0	800 000	2 400 000	1 600 000	800 000
Emprunt obligataire 2018-1 A	1 680 000	DT	5ANS	<u>8,20%</u>	1 008 000	0	336 000	672 000	336 000	336 000
Emprunt obligataire 2018-1 B	18 320 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,30%</u>	10 992 000	0	3 664 000	7 328 000	3 664 000	3 664 000
Emprunt obligataire 2018-1 C	5 000 000	DT	7ANS	<u>8,35%</u>	5 000 000	0	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
Emprunt obligataire 2019-1 A	8 700 000	DT	5ANS	<u>11,00%</u>	6 960 000	0	1 740 000	5 220 000	3 480 000	1 740 000
Emprunt obligataire 2019-1 B	11 300 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	9 040 000		2 260 000	6 780 000	4 520 000	2 260 000
Emprunt obligataire 2020-1 sub	30 000 000	DT	5ANS	<u>10,25%</u>	30 000 000		6 000 000	24 000 000	18 000 000	6 000 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES					117 085 200	0	38 718 800	78 366 400	45 334 000	33 032 400

(4) : Mouvements enregistrés sur les certificats de leasing, les certificats de dépôt et les dettes de leasing :

DESIGNATION	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
Certificats de Leasing										
CERTIFICAT LEASING WIFAK BANK	10 000 000				15 000 000	20 000 000	25 000 000	10 000 000	0	10 000 000
CERTIFICAT LEASING AL BARAKA	10 000 000				0	10 000 000		10 000 000	6 500 000	3 500 000
CERTIFICAT DE DEPOT										
CD/HEJER TNANI	1 000 000				1 000 000	0	1 000 000	0	0	0
CD/COMPAGNIE NOUVELLE ASSURANCE	4 000 000				4 000 000		0	4000000	4000000	0
Contrat N°: BH LEASING LM01568490						165 351	47 436	117 915	65 267	52 648
Contrat N°: BH LEASING LM01590370						139 209	0	139 209	97 976	41 233
Contrat N°: BH LEASING LM01591450						70 131	0	70 131	49 359	20 772
Contrat N°: BH LEASING LM01591850						34 070	0	34 070	24 035	10 036
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS					20 000 000	30 408 762	26 047 436	24 361 326	10 736 637	13 624 689
TOTAL GENERAL					407 362 676	237 958 762	278 879 450	366 441 988	199 458 470	166 983 518

NOTE 14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs de biens objet de contrats de leasing, se présente comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Factures d'achats	3 730 638	2 491 612
- Effets à payer	38 705 060	43 021 902
Total	42 435 697	45 513 514

NOTE 15 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u> <u>Proforma</u>	<u>31/12/2020</u> <u>Publié</u>
- Personnel, rémunérations dues	26 326	26 326	26 326
- Personnel, autres charges à payer	280 149	224 068	224 068
- Etat, retenues sur salaires	171 706	125 721	125 721
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	293 955	462 825	462 825
- Etat, impôts sur les bénéfices	2 677 564	1 094 268	27 118
- Contribution conjoncturelle	311 850	160 325	68 855
- Etat, autres impôts et taxes à payer	229 487	150 886	150 886
- Etat, TVA à payer	1 048 219	227 496	227 496
- Etat, TCL à payer	19 097	20 839	20 839
- CC ASSOCIER	713	610	610
- C.N.S.S	371 169	320 773	320 773
- CAVIS	61 525	44 008	44 008
- Autres comptes créditeurs	12 707	25 430	25 430
- Remboursement assurance groupe	9 179	20 852	20 852
- Remboursement assurance vie	1 502	1 209	1 209
- Provisions sur jetons de présence à payer	42 000	42 000	42 000
- Diverses charges à payer	763 125	906 613	906 613
- Compte d'attente	286 166	281 152	281 152
- Caisse de compensation	5 694	4 635	4 635
- Produits constatés d'avance	185 582	235 097	235 097
- Prestataires de services	143 102	128 159	128 159
- Retenue de garantie	5 799	5 799	5 799
- Provisions pour passifs et charges	1 230 245	980 292	980 292
- Provisions pour départ à la retraite	829 762	336 377	336 377
Total	9 006 621	5 825 760	4 667 140

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u> <u>Proforma</u>	<u>31/12/2020</u> <u>Publié</u>
- Capital social	27 500 000	27 500 000	27 500 000
- Primes d'émission	2 000 000	2 000 000	2 000 000
- Réserve légale	2 750 000	2 750 000	2 750 000
- Réserve spéciale de réinvestissement	18 000 000	15 500 000	15 500 000
- Réserve pour fonds social	102 238	69 029	69 029
- Effets des modifications comptables	1 890 629	1 102 980	0
- Résultats reportés	3 203 838	4 100 197	4 100 197
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	55 446 704	53 022 206	51 919 226
Résultat de l'exercice	7 058 863	4 016 288	3 228 640
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	62 505 568	57 038 495	55 147 866
<u>Résultat par action :</u>			
Résultat de l'exercice (1)	7 058 863	4 016 289	3 228 640
Nombre d'actions (2)	2 750 000	2 750 000	2 750 000
<u>Résultat par action (1) / (2)</u>	2,567	1,460	1,174

Le capital social s'élève au 31 décembre 2021, à 27.500.000 Dinars composé de 2.750.000 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars, libérée en totalité.

- **La réserve légale** a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.
- **La réserve spéciale de réinvestissement** a été constituée par prélèvement sur les résultats. Elle englobe les bénéfices réinvestis et ayant fait l'objet d'un dégrèvement fiscal.
- **La réserve pour fonds social** est destinée à financer des opérations, au profil du personnel, non remboursables.
- **Le résultat par action**, est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tel que défini par les normes comptables.

Voir tableau de mouvements ci-joint :

NOTE 16 (SUITE) : CAPITAUX PROPRES

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021
(Montants exprimés en dinars)**

Désignation	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve spéciale de réinvestissement	Fond Social	Effet des modifications comptables	Résultats Reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2020 Publié	27 500 000	2 750 000	2 000 000	15 500 000	69 029	0	4 100 197	3 228 640	55 147 866
Modifications Comptables						1 102 980		787 649	1 890 629
Capitaux propres au 31/12/2020 Proforma	27 500 000	2 750 000	2 000 000	15 500 000	69 029	1 102 980	4 100 197	4 015 956	57 038 495
Effet Modifications Comptables						787 649		(787 649)	0
Affectation approuvée par l'AGO du 29/04/2021				2 500 000	250 000		478 640	(3 228 640)	0
Dividendes versés sur le bénéfice de 2020							(1 375 000)		(1 375 000)
Prélèvement sur fonds social					(216 790)				(216 790)
Résultat au 31 décembre 2021								7 058 863	7 058 863
Capitaux propres au 31/12/2021	27 500 000	2 750 000	2 000 000	18 000 000	102 238	1 890 629	3 203 837	7 058 863	62 505 568

NOTE 17 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u> <u>Proforma</u>	<u>31/12/2020</u> <u>Publié</u>
Intérêts conventionnels	55 820 128	51 308 563	51 308 563
Intérêts intercalaires	2 062	1 710	1 710
Intérêts de retard	1 813 394	3 512 557	1 990 557
Marge non facturée Covid19	(480 635)	725 451	725 451
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	57 154 949	55 548 281	54 026 281
- Produits réservés de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers	(1 500 339)	(1 376 966)	(1 124 831)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	885 284	520 969	520 969
. Intérêts de retard antérieurs			
<u>Variation des produits réservés</u>	(615 055)	(855 997)	(603 862)
<u>Total des revenus de leasing</u>	56 539 893	54 692 283	53 422 419

NOTE 18 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus de factoring, se présente ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Commissions de factoring	339 061	255 139
Intérêts de financement	1 403 351	1 567 519
<u>Total revenus de factoring</u>	1 742 412	1 822 658

NOTE 19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation, se présente ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	557 599	534 622
- Frais divers sur dossiers	1 930 487	2 018 652
- Autres produits d'exploitation	2 871	9 126
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	2 490 957	2 562 400

NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	5 908 711	9 328 704
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	21 466 701	22 273 479
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	4 583 793	4 645 607
- Autres charges financières et assimilés	227 606	151 523
- Dotations aux résorptions des frais d'émission d'emprunts	568 025	425 964
- Charge à répartir des frais d'émission d'emprunts	121 722	165 861
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	32 876 558	36 991 149
- Intérêts des comptes courants	5 836	456 573
- Intérêts sur opérations de financement	476 165	905 630
<u>Total des autres charges financières</u>	482 001	1 362 203
<u>Total</u>	33 358 560	38 353 352

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Dividendes sur titres SICAV	55 751	56 783
- Plus-values sur cession de titres SICAV	289 541	274 788
- Plus-values latentes sur titres immobilisés	1 487	88 767
- Moins-values réalisées sur cession de titres SICAV	0	(122 248)
- Moins-values latentes sur titres immobilisés	(73 943)	0
- Revenus des certificats de dépôt	355 213	196 527
- Intérêts sur emprunts obligataires	41 324	53 706
- Intérêts des comptes courants	152 725	360 824
<u>Total</u>	822 098	909 147

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
-		
- Salaires et compléments de salaires	6 454 361	5 907 004
- Rémunérations du personnel détaché	673 323	644 312
- Charges connexes aux salaires	95 208	57 521
- Cotisations de sécurité sociale sur salaires	1 221 742	1 086 590
- Autres charges sociales	201 753	191 103
- Assurance IDR	829 762	0
- Transfert de charges	(18 644)	(22 593)
- REPRISE PROVISION/ DEPART RETRAITE	(336 378)	0
<u>Total</u>	9 121 128	7 863 938

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
-		
- Achat de matières et fournitures	182 539	197 471
<u>Total des achats</u>	182 539	197 471
- Sous-traitance générale		
- Locations	125 021	121 864
- Charges locatives et de copropriété	46 152	42 049
- Entretien et réparations	135 904	125 148
- Primes d'assurances	292 858	274 162
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	7 770	7 439
- Autres		
- Rabais, remises et ristournes obtenues sur services extérieurs		
<u>Total des services extérieurs</u>	607 706	570 663
- Formations	73 024	36 740
- Personnel extérieur à l'entreprise	13 175	11 895
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	695 188	788 185
- Publicités, publications, relations publiques	338 639	377 613
- Don Etat	773 000	
- Transports	73 769	63 801
- Déplacements, missions et réceptions	16 594	15 078

- Frais postaux et de télécommunications	118 559	100 903
- Services bancaires et assimilés	154 068	167 373
- Documentations	2 917	4 935
- Transfert de charges		
<u>Total des autres services extérieurs</u>	2 258 934	1 566 524
- Jetons de présence	100 000	100 000
- Rémunération comité d'audit	18 750	18 750
- Rémunération comité de risque	18 750	18 750
- Rémunération comité de crédit	0	0
<u>Total des charges diverses</u>	137 500	137 500
- Impôts et taxes sur rémunérations	198 035	143 847
- T.C.L	221 856	198 235
- Contributions conjoncturelles	0	0
- Droits d'enregistrement et de timbres	86 910	59 373
- Autres impôts et taxes	10 983	9 288
<u>Total des impôts et taxes</u>	517 782	410 743
<u>Total général</u>	3 704 460	2 882 900

NOTE 24 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements, se détaillent ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	586 955	527 513
- Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	0	13 781
<u>Total</u>	586 955	541 294

NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR LA CLIENTELE ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions, se détaillent ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	6 800 805	5 633 209
- Dotations aux provisions additionnelles	102 487	334 954
- Dotations aux provisions collectives	6 598	1 116 576
- Reprises de provisions pour donner suite aux recouvrements de créances	(2 723 938)	(2 435 607)
- Créances radiées	3 666 375	2 020 885
- Reprises de provisions à la suite de la radiation de créances	3 290 863	(1 995 014)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(351 489)	(122 541)
- Reprises sur les provisions affectées aux comptes adhérents	0	0

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Dotations aux provisions affectées aux comptes adhérents	140 924	218 239
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	4 350 899	4 770 701

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes aux provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Dotations aux provisions pour passifs et charges	19 766	575 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des actions cotées	106 480	0
- Reprise de provisions pour dépréciation des actions cotées	0	(253 680)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	100 000	100 000
<u>Total</u>	226 247	421 320

NOTE 27 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires, est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	140 432	15 940
- Revenus des immeubles	64 971	61 600
- Apurement de comptes	136 274	416 183
- Autres produits	0	21 599
<u>Total</u>	341 676	515 322

NOTE 28 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires, est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Autres	950	6 746
<u>Total</u>	950	6 746

NOTE 29 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

<u>Rubrique</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
<u>Bénéfice comptable</u>	9 925 534	4 150 069
A réintégrer		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	6 941 729	5 633 220
- Dotations aux provisions collectives	6 598	1 122 801
- Dotations aux provisions additionnelles	102 487	334 942
- Dotations aux provisions pour départ à la retraite		
- Dotations aux provisions pour risques divers	226 246	675 000
- Provisions fiscales constituées en 2014/2013 pour affaires en cours		
- Plus-value latente sur titres SICAV 2019	69 000	50 829
- Moins-values latentes sur titres SICAV 2020		0
- Moins-value latentes sur titres	1 235	
- Abandon de créances	0	61 712
- Pertes non déductibles	944	6 744
A déduire		
- Reprise sur provisions ayant déjà subi l'Impôt	336 378	
- Dividendes	77 801	76 215
- Plus-value latentes sur titres	1 487	72 980
- Plus-value latente sur titres SICAV 2016/2015		
- produits de capitaux mobiliers ayant supportés une rs libératoire	355 213	
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	16 502 895	11 886 122
Provisions pour créances douteuses	7 050 814	7 090 964
Provisions pour dépréciation de titres cotés	106 480	0
<u>Bénéfice fiscal</u>	9 345 601	4 795 158
Réinvestissements exonérés Fonds gérés auprès d'Attijari Sicar	2 000 000	2 500 000
<u>Bénéfice imposable</u>	7 345 601	2 295 158
<u>Impôt sur les sociétés (au taux de 35%)</u>	2 570 960	803 305
A imputer		
- Acomptes provisionnels payés	722 975	775 972
- Retenues à la source	7 525	215
<u>Impôt à payer (Report d'impôt)</u>	1 840 460	27 118
<u>Contribution conjoncturelle</u>	0	49 268
<u>CSS</u>	220 368	68 855

NOTE 30 : ENCAISSEMENT RECUS DES CLIENTS

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
- Impayés sur créances de leasing en début de période	40 716 484	40 545 101
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(44 391 682)	(40 716 484)
- Effets impayés et à l'encaissement en début de période	44 249	44 249
- Effets impayés et à l'encaissement en fin de période	(44 249)	(44 249)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(8 575 130)	(8 183 787)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	8 900 183	8 575 130
- Créances radiées en début de période	434 846	434 846
- Créances radiées en fin de période	(392 751)	(434 846)
- Plus ou moins-values sur relocation	240 045	31 672
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(3 006 291)	(2 522 918)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	2 702 213	3 006 291
- Produit à recevoir en début de période	881 928	0
-Produit à recevoir en fin de période	(401 293)	(881 928)
- TVA collectée	46 081 181	40 905 245
- TVA à facturer sur avances et acomptes reçus des clients	(51 899)	(62 483)
- Loyers encaissés	271 878 641	240 799 614
- Intérêts de retard	1 813 394	1 990 557
-marge non facturée covid19	(480 635)	725 451
- Créances virées en Pertes	(3 666 375)	(2 020 885)
- Encours financiers virés en pertes	1 239 148	2 110 904
- Commissions encourues	(616 400)	(241 626)
- Remboursement des valeurs résiduelles	2 381	2 993
- Consolidations	(91 050)	(651 237)
- Remboursements anticipés	11 477 020	12 338 938
- Produits sur Cessions anticipées	557 599	534 622
- Autres produits d'exploitation	1 933 358	2 027 778
Encaissements reçus des clients	327 184 914	298 312 948

NOTE 31 : ENCAISSEMENTS RECUS DES ACHETEURS FACTORES

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
- Encours de Financement des adhérents en début de période	11 306 847	11 377 865
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	(10 247 005)	(11 306 847)
- Produits constatés d'avance en début de période	(235 097)	(251 627)
- Produits constatés d'avance en fin de période	185 582	235 097
- Revenus de factoring	1 742 412	1 822 658
- Variations des agios réservés	(2 139)	63 796
- Financement des adhérents	45 586 740	45 657 292
- TVA collectée	64 015	60 663
Encaissements reçus des acheteurs factorés	48 401 355	47 658 897

NOTE 32 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	45 513 514	41 437 948
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(42 435 697)	(45 513 514)
- Fournisseurs, avances en début de période	(45 210)	(53 971)
- Fournisseurs, avances en fin de période	30 226	45 210
- Investissements pour financement de contrats de leasing	206 556 450	173 168 024
- TVA sur Investissements	31 824 867	27 994 296
Décaissements pour financement de contrats de leasing	241 444 149	197 077 993

NOTE 33 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
- Prestataires Assurances en début de période	(1 418 771)	(2 475 034)
- Prestataires Assurances en fin de période	457 408	1 418 771
- Avances et acomptes au personnel en début de période	(981 116)	(915 510)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	1 057 228	981 116
- Charges constatées d'avance en début de période	(281 490)	(86 328)
- Charges constatées d'avance en fin de période	175 051	281 491
- Personnel, rémunérations dues en début de période	26 326	26 326
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	(26 326)	(26 326)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	224 068	226 450
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	(280 149)	(224 068)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	125 721	121 139
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	(171 706)	(125 721)
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers en début de période	462 825	637 932
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers en fin de période	(293 955)	(462 825)
- C.N.S.S en début de période	320 773	291 768
- C.N.S.S en fin de période	(371 169)	(320 773)
- CAVIS en début de période	44 008	39 595
- CAVIS en fin de période	(61 525)	(44 008)
- Diverses Charges à payer en début de période	906 613	620 171
- Diverses Charges à payer en fin de période	(763 125)	(906 613)
- TVA, payée sur biens et services	659 921	814 437
- Charges de personnel	8 627 744	7 863 938
- Autres charges d'exploitation	3 704 460	2 882 900
- Impôts et taxes	(517 782)	(410 743)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	11 625 032	10 208 086

NOTE 34 : INTERETS PAYES

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
- Frais d'émission des emprunts	75 794	761 615
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	4 175 269	5 486 186
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	(2 748 666)	(4 175 269)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	1 745 624	1 650 663
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	(993 604)	(1 745 624)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	2 294 107	1 595 786
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	(1 724 774)	(2 294 107)
- Intérêts courus sur certificats de leasing en début de période	0	157 349
- Intérêts courus sur certificats de leasing en fin de période	(20 556)	0
- Intérêts courus sur certificats de dépôt en début de période	87 624	94 291
- Intérêts courus sur certificats de dépôt en fin de période	(35 374)	(87 622)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt en début de période	(0)	(37 287)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt en fin de période	(0)	(0)
- Charges financières	33 358 560	38 353 352
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	(689 748)	(591 837)
Intérêts payés	35 524 256	39 167 496

NOTE 35 : IMPOTS ET TAXES PAYES

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	27 118	0
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	(2 677 564)	(27 118)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	150 886	138 480
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(229 487)	(150 885)
- Etat, Caisse de compensation en début de période	4 635	4 481
- Etat, Caisse de compensation en fin de période	(5 694)	(4 635)
- Etat, TCL à payer en début de période	20 839	18 754
- Etat, TCL à payer en fin de période	(19 097)	(20 839)
- Contributions conjoncturelles en début de période	68 855	73 902
- Contributions conjoncturelles en fin de période	(311 850)	(68 855)
- Etat, report d'impôts sur les sociétés en début de période	(10 031)	(573 072)
- Etat, report d'impôts sur les sociétés en fin de période (RS libératoire)	0	10 031
- TVA payée	12 827 036	12 022 599
- Impôts et taxes	517 782	410 743
- Contribution conjoncturelle	266 271	118 123
- Impôts sur les bénéfices	2 646 302	803 306
Impôts et taxes payés	13 276 001	12 755 015

NOTE 36 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Placements en titres en début de période	32 745 198	5 211 480
- Placements en titres en fin de période	(7 743 291)	(32 745 198)
- Remboursement assurance groupe en début de période	(22 061)	(7 656)
- Remboursement assurance groupe en fin de période	10 680	22 061
- Produits à recevoir des tiers en début de période	209 527	300 211
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	(128 819)	(209 527)
- Autres comptes débiteurs en début de période	381 840	381 840
- Autres comptes débiteurs en fin de période	(423 840)	(381 840)
- Comptes d'attente en début de période	(257 542)	(182 084)
- Comptes d'attente en fin de période	(156 490)	257 542
- Provisions sur jetons de présence à payer en début de période	(42 000)	(42 000)
- Provisions sur jetons de présence à payer en fin de période	42 000	42 000
- Autres comptes créditeurs en début de période	(26 040)	(50 866)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	13 419	26 040
- Prestataires en début de période	(128 159)	(190 955)
- Prestataires en fin de période	143 102	128 159
- Dépôts et cautionnements en début de période	32 734	32 734
- Dépôts et cautionnements en fin de période	(33 634)	(32 734)
- Retenue de garantie en début de période	(5 799)	(5 799)
- Retenue de garantie en fin de période	5 799	5 799
- Produits des placements	840 582	813 065
- Autres gains ordinaires	201 245	499 382
- Autres pertes ordinaires	(950)	(6 746)
Autres flux de trésorerie	25 657 500	(26 135 092)

NOTE 37 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	104 798	207 310
- Investissements en Immobilisations corporelles	1 196 874	237 800
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	1 301 671	445 110

NOTE 38 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	-1 328	(1 060)
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	140 432	15 940
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	139 103	14 880

NOTE 39 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	2 500 000	2 000 000
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>	2 500 000	2 000 000

NOTE 40 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Prélèvement sur fonds social	133 716	166 496
<u>Dividendes et autres distributions</u>	133 716	166 496

NOTE 41 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Banques	12 290 700	3 364 998
- Caisses	4 362	3 498
- Banques, découverts	-569	(144 622)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>	12 294 493	3 223 874

NOTE 42 : NOTE SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

A-Engagements donnés :

A-1 Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle

▪ Opérations de Leasing :

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 décembre 2021 à 21 111 751 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5 Analyse et classification des créances sur la clientèle de Leasing).

▪ Opérations de Factoring :

Les engagements de Factoring s'élèvent au 31 décembre 2021 à 4 037 017DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle (voir note 6 Analyse et classification des créances sur la clientèle de Factoring).

A-2 Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 51 288 397DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par Attijari Leasing sur les échéances futures des emprunts en cours au 31 décembre 2021.

B- Engagements reçus :

B-1- Garanties Reçues

Les garanties reçues s'élèvent au 31 décembre 2021 à 40 218 671DT et constituent des hypothèques reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-2- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 31 décembre 2021 à 87 344 770DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5 Analyse par maturité).

B-3- Valeurs des biens, objet de leasing

Les valeurs des biens objet de leasing s'élèvent au 31 décembre 2021 à 487 770 888DT et constituent le cas échéant, des garanties pour le calcul des provisions sur créances. Elles sont calculées sur la base des prix d'acquisition et compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé (voir note 3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de Leasing).

C- Engagements réciproques :

C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés :

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 31 décembre 2021 à 35 000 000DT et correspondent aux crédits suivants :

Banque	Montant
AMEN BANK	5 000 000
AL BARAKA BANK	30 000 000
Total	35 000 000

NOTE 43 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

43.1 Identification des parties liées :

Les parties liées à la société Attijari Leasing sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci, une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec Attijari Leasing. Ainsi Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- **Attijari Bank** (Société Mère) ;
- **Attijari Sicar** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs et dans laquelle elle détient une participation) ;
- **Attijari Finances** Tunisie (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Intermédiation** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Immobilière** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Gestion** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Recouvrement** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Obligataire Sicav** (Société du groupe Attijari Bank) ;
- **Attijari FCPR Dynamique** (Société du groupe Attijari Bank) ;
- **Compagne Nouvelle Assurance** (Société du groupe Attijari Bank) ;
- **Société Civile Immobilière El Hamd** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société De Services Automobile** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société Des viandes et d'élevage SOVIE** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société Tunisia FLEET Management** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société Tunisienne Des Arts Graphiques** (ayant des dirigeants communs).

43.2 Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2021

Les transactions avec les parties liées, réalisées courant 2021, se présentent comme suit :

1. Transactions réalisées avec Attijari Bank

1.1 Convention de prestations de services avec Attijari Bank

Le 28 aout 2018, Attijari Leasing a signé avec Attijari Bank, une convention de prestations de services dans le domaine informatique pour la réalisation de ses projets de développement et d'infrastructures informatiques.

Attijari Leasing sera uniquement facturée au titre des services dont elle a effectivement bénéficié conformément à la grille de facturation prévue au niveau de l'annexe de la convention.

Le paiement est trimestriel. La facture envoyée par Attijari Bank la 1ère semaine des mois d'avril, juillet, octobre et janvier doit être payée au plus tard après une semaine de sa réception.

Au cours de l'exercice 2021, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 89 107 DT HTVA

1.2 Convention cadre

Au cours de l'exercice 2008, Attijari Leasing a conclu une convention cadre avec « Attijari Bank » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil.

Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque ;

- Le traitement des dossiers de financement des clients d'Attijari Leasing ;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « Attijari Leasing » ;
- L'échange d'informations.

Au cours de l'exercice 2021, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 341 000 DT HTVA.

1.3 Convention de mise à disposition

Attijari Bank affecte au profit d'Attijari Leasing quatre employés dont 3 cadres et dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Au titre de 2021 le coût correspondant refacturé par Attijari Bank s'élève 673 323 DT HTVA.

1.4 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2021, le cumul des contrats mis en force et non échus au profit d'Attijari Bank, s'élève à 1 234 822 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2021, à 486 437 DT.

2. Transactions réalisées avec Attijari Bank Sicar

2.1 FCR Attijari Leasing 1

Attijari Leasing a mis, le 22 mars 2012, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 1 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 7 500 DT HTVA.

2.2 FCR Attijari Leasing 3

Attijari Leasing a mis, le 13 mars 2014, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 3 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 15 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 1 619 DT HTVA.

2.3 FCR Attijari Leasing 4

Attijari Leasing a mis, le 23 mars 2015, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 4 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 1795DT HTVA.

2.4 FCR Attijari Leasing 5

Attijari Leasing a mis, le 17 mars 2016, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 5 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 10 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 721 DT HTVA.

2.5 FCR Attijari Leasing 6

Attijari Leasing a mis, le 21 mars 2017, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 6 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 20 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 2 531 DT HTVA.

2.6 FCR Attijari Leasing 7

La société « Attijari Leasing » a mis, le 07 mars 2018, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 7 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 584DT HTVA.

2.7 FCR Attijari Leasing 8

La société « Attijari Leasing » a mis, le 18 mars 2019, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 8 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 4039DT HTVA.

2.8 FCR Attijari Leasing 9

Attijari Leasing a mis, le 24 mars 2020, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 9 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles
- Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 12 673 DT HTVA. En outre les prélèvements s'élèvent à 73 DT HTVA.

2.9 FCR Attijari Leasing 10

Attijari Leasing a mis, le 24 mars 2021, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 10»

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles
- Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 12 637 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 99 DT HTVA.

2.9 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2020, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit d'Attijari Sicar, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 153 565 DT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2021, à 79 022 DT.

3. Transactions réalisées avec Attijari Finances Tunisie

3.1- Contrat de location d'immeuble

Attijari Leasing a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec Attijari Finances Tunisie en vertu duquel, elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m², situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1^{er} avril 2009 et renouvelable par tacite reconduction.

La location est consentie et acceptée pour la somme de 3 000 DT HTVA payable d'avance par trimestre comportant tous les frais afférents au syndic, l'eau et l'électricité

Le montant du loyer annuel sera majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année. La majoration sera calculée à partir du dernier montant de loyer servi.

Un avenant audit contrat a été signé le 25 Novembre 2015, en vertu duquel Attijari Finances Tunisie s'engage à occuper les locaux pendant une période ferme de cinq ans qui prendra fin le 31 mars 2021 moyennant une majoration du loyer de 7% l'an à compter du 1er avril 2016. A partir du mois d'avril 2021, le loyer annuel sera soumis à la majoration contractuelle initiale, soit 5%.

En cas de départ anticipé, soit avant le 31/03/2021, Attijari Finances Tunisie s'engage à payer le reliquat du montant des travaux engagés diminué du différentiel d'augmentation annuelle de loyer de 4,5% payé entre le 01/04/2016 et le 31/03/2021.

Les produits constatés à ce titre en 2021, s'élèvent à 64 971 DT HTVA.

3.2 Contrat de conseil en vue de l'assistance dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique

Attijari Leasing a signé, le 27 avril 2012, un contrat de conseil avec Attijari Finances afin de l'assister dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique et ce, moyennant une rémunération forfaitaire de 75 000 DT HTVA.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Etablissement du Business Plan ;
- Détermination de la politique de financement ;
- Développement du factoring ;

Un avenant à ce contrat a été signé le 29 juillet 2020 en vertu duquel Attijari Finances s'engage à :

- Effectuer la refonte et la construction de son nouveau plan d'affaires, et
- L'assister dans la mise à jour de son plan d'affaires pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

En rémunération des prestations rendues, Attijari Leasing paiera Attijari finances les honoraires suivants :

- Un montant forfaitaire de 25 000 DT HTVA à la remise d'un plan d'affaire actualisé intégrant les états financiers arrêté au 31/12/2019.
- Un montant forfaitaire de 25 000 DT HTVA à la remise d'un plan d'affaire actualisé intégrant les états financiers arrêté au 31/12/2020.
- Un montant forfaitaire de 25 000 DT HTVA à la remise d'un plan d'affaire actualisé intégrant les états financiers arrêté au 31/12/2021.

Courant 2021, la charge constatée à ce titre s'élève à 25 000 DT HTVA.

3.3 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2021, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Attijari Finances Tunisie, qui n'est pas encore cédé, s'élève à 152 234 DT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2021, à 87 192 DT.

4. Transactions réalisées avec Attijari Intermédiation

4.1 Convention de tenue de compte

Conformément au règlement du Conseil du marché financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières, Attijari Leasing en tant qu'émetteur a engagé Attijari intermédiation en tant qu'intermédiaire agréé mandatée pour la tenue de ses comptes en valeurs mobilières.

En contrepartie des services rendus, Attijari intermédiation perçoit des honoraires fixés forfaitairement à 4 000 DT HTVA à régler au début de chaque année.

Les charges constatées au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 4 000 DT HTVA.

5. Convention de partenariat avec Attijari Immobilière

Attijari Leasing a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec Attijari Immobilière, en vertu de laquelle, Attijari Leasing confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances.

En contrepartie de ses prestations, Attijari Immobilière perçoit une commission de 4% hors taxes du prix de vente du bien. Courant 2021, aucune charge n'a été constatée à ce titre.

6. Emprunts et certificats de dépôt

Les emprunts et certificats de dépôt se détaillent comme suit :

Montants en DT

Etablissements	Solde Début	Utilisation	Remboursement	Solde Fin
ATTIJARI BANK	115 803 533	167 550 000	156 174 256	127 179 277
COMPAGNIE NOUVELLE ASSURANCE	4 000 000	0	0	4 000 000
Total	119 803 533	167 550 000	156 174 256	131 179 277

Courant 2021, les intérêts relatifs constatés s'élèvent à 9 251 150 DT

7. Contrats de leasing avec « Compagnie Nouvelle D'assurance »

Au 31 décembre 2021, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Compagnie Nouvelle d'Assurance, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 98 212 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2021, à 15 418 DT.

8. Contrats de Leasing avec des sociétés ayant des dirigeants communs avec Attijari Leasing

- La société « Civile Immobilière El Hamd »

Au 31 décembre 2021, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 44 000 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2021, à 1 DT.

- La société « Des Viandes Et D'Elevage SOVIE »

Au 31 décembre 2021, le cumul des contrats mis en force et non échus par Attijari Leasing s'élève à 201 243 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2021, à 46 834 DT.

- La société « Tunisienne Des Arts Graphiques »

Au 31 décembre 2021, le cumul des contrats mis en force et non échus par Attijari Leasing s'élève à 20 681 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2021, à 1 DT.

9. Rémunérations et avantages attribués aux dirigeants et aux administrateurs :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- En vertu des termes de la décision de détachement d'Attijari Bank du 31 mars 2015 et la décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2015 M. Moez TERZI est nommé en tant que Directeur Général de la société Attijari Leasing. Son mandat a fait l'objet d'un renouvellement par décision du conseil d'administration tenu le 21 Juin 2016 pour une durée de trois exercices 2016-2018 et par le conseil d'administration tenu le 16 Mai 2019 pour une durée de trois exercices 2019-2021.

Le coût refacturé trimestriellement par Attijari Bank correspond aux salaires et charges sociales supportés. En outre le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire. En outre les administrateurs siégeant à la délégation du conseil d'administration au niveau du comité permanent d'audit et du comité des risques bénéficient d'une rémunération approuvée annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de la société « Attijari Leasing » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, se présentent comme suit (en dinars) :

Nature de la rémunération	Directeur Général ⁽¹⁾		Membres du CA et des comités réglementaires	
	Charge de l'exercice	Passif ⁽²⁾ au 31/12/2021	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2021
Avantages	244 817	56 740	137 500	137 500

⁽¹⁾ y compris les charges sociales, fiscales incombant au salaire du Directeur Général qui s'élèvent à 51 840 DT, soit un salaire brut de 192 977 DT.

⁽²⁾ y compris la provision pour congés payés

NOTE 44 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 31 janvier 2022. En date du 04 Mars 2022, la Banque Centrale Tunisienne a émis une nouvelle circulaire N°2022-02 révisant la méthodologie de calcul de la provision collective.

Le calcul conformément à la nouvelle méthodologie édictée n'a pas relevé d'impact significatif sur les états financiers tels qu'arrêtés par le conseil d'administration du 31 janvier 2022.

Attijari Leasing

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2021

Messieurs les Actionnaires d'Attijari Leasing,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 avril 2021, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société Attijari Leasing, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2021, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et l'état des engagements hors bilan pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **62 506 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **7 059 KDT**.

A notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur à la note 3-3-8 aux Etats financiers décrivant le changement de méthode de la politique de comptabilisation des intérêts de retard.

En application du paragraphe 17 de la norme NCT 11, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2020 ont été retraitées en proforma pour les besoins de comparabilité.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2021, s'élève à 1 891 KDT.

Son effet sur l'exercice 2021 s'est traduit par la constatation d'un produit des intérêts de retard de 1 813 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

4.1 La prise en compte des revenus de leasing

➤ **Risque identifié**

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux Etats Financiers n° 17, les revenus de leasing s'élèvent au 31 décembre 2021 à 56 540 KDT et représentent la composante la plus importante des produits d'exploitation de la société (93%).

En raison de leur composition, leurs montants et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note 3.3.3 « Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing », ainsi que le volume important des transactions réalisées, nous avons considéré que la prise en compte des revenus de leasing constitue un point clé d'audit, bien que la majeure partie de ces revenus est générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la société.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :**

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment porté sur :

- une revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la société en matière de reconnaissance des produits d'intérêts Leasing ;
- une revue critique de la sécurité de l'environnement des systèmes d'information à l'aide de nos experts informatiques ;
- l'appréciation de la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de réservation des produits en intérêts ;
- la vérification du respect de la norme comptable NCT 41 et en particulier que les intérêts sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie ;
- la réalisation de procédures analytiques détaillées afin de corroborer les données chiffrées avec les tendances du secteur, les taux de sortie et les impacts réglementaires éventuels ;
- la vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux Etats Financiers.

4.2 Évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

➤ **Risque identifié**

Comme indiqué dans la note aux Etats Financiers « Principes et méthodes comptables : 3.3.2, Provisions sur créances issues d'opérations de leasing », la société procède à la classification, l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie.

La société est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements bilanciaux (leasing et factoring) que sur les engagements de financement donnés à la clientèle (hors bilan). Ce risque, inhérent à l'activité de leasing, constitue une zone d'attention majeure, en raison de l'importance du poste des

créances sur la clientèle dans le bilan de la société (88%), ainsi que celle du coût du risque associé au niveau du résultat de l'exercice qui s'élève à 4 351 KDT.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des Etats Financiers, sont présentés dans les notes aux Etats Financiers n° 3.3.2 « Provisions sur créances issues d'opérations de leasing », n° 5 « Créances sur la clientèle de leasing » n°6 « Acheteurs Factorés » et n° 25 « Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un point clé d'audit.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre société, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- la fiabilité des informations fournies par la société au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;
- les procédures et contrôles définies par la société en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation ;
- les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives mis en place par la société.

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillon représentatif, que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la Direction.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 31 janvier 2022.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au système comptable des entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des Etats Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 23 mars 2022

ECC MAZARS

AMC Ernst & Young

Borhen CHEBBI

Noureddine HAJJI

Attijari Leasing

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2021

Messieurs les Actionnaires d'Attijari Leasing,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales et les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

A-1 Convention de gestion de fonds à capital risque avec Attijari Sicar

Attijari Leasing a mis à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 10* » En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une commission de gestion égale à :
 - Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
 - Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles.
 -
- Une commission de performance égale à :
 - 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2021, le montant des commissions de gestion et de performance constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 10 KDT HTVA.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants):

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

B-1 Conventions conclues avec Attijari Bank

B-1-1 Convention cadre

Au cours de l'exercice 2008, Attijari Leasing a conclu une convention cadre avec « Attijari Bank » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil.

Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients d'Attijari Leasing ;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « Attijari Leasing » ;
- L'échange d'informations.

Au cours de l'exercice 2021, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 341 KDT HTVA.

B-1-2 Convention de mise à disposition

Attijari Bank affecte au profit d'Attijari Leasing quatre employés dont 3 cadres et dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Au titre de 2021, la charge y afférente s'élève 673 KDT HTVA.

B-1-3 Convention de prestations de services avec Attijari Bank

Le 28 aout 2018, Attijari Leasing a signé avec Attijari Bank, une convention de prestations de services dans le domaine informatique pour la réalisation de ses projets de développement et d'infrastructures informatiques.

Attijari Leasing sera uniquement facturée au titre des services dont elle a effectivement bénéficié conformément à la grille de facturation prévue au niveau de l'annexe de la convention.

Le paiement est trimestriel. La facture envoyée par Attijari Bank la 1ère semaine des mois d'avril, juillet, octobre et janvier doit être payée au plus tard après une semaine de sa réception.

Au cours de l'exercice 2021, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 89 KDT HTVA

B-1-4 Contrats de leasing

Attijari Bank a conclu avec Attijari Leasing des contrats de location financière (Leasing). L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2021, à 486 KDT.

B-2 Convention avec Attijari Intermédiation

Conformément au règlement du Conseil du marché financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières, Attijari Leasing en tant qu'émetteur a engagé Attijari intermédiation en tant qu'intermédiaire agréée mandatée pour la tenue de ses comptes en valeurs mobilières.

En contrepartie des services rendus, Attijari intermédiation perçoit des honoraires fixés forfaitairement à 4 KDT HTVA à régler au début de chaque année.

La charge constatée au titre de l'exercice 2021 s'élève à 4 KDT HTVA.

B-3 Conventions conclues avec Attijari Finances

B-3-1 Contrat de location d'immeuble

Attijari Leasing a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec Attijari Finances en vertu duquel, elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m², situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

La location a été consentie et acceptée pour la somme de 3 000 DT HTVA payable d'avance par trimestre comportant tous les frais afférents au syndic, l'eau et l'électricité.

Le montant du loyer annuel sera majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année. La majoration sera calculée à partir du dernier montant de loyer servi.

Un avenant audit contrat a été signé le 25 Novembre 2015, en vertu duquel Attijari Finances s'engage à occuper les locaux pendant une période ferme de cinq ans qui prendra fin le 31 mars 2021 moyennant une majoration du loyer de 7% l'an à compter du 1er avril 2016. A partir du mois d'avril 2021, le loyer annuel sera soumis à la majoration contractuelle initiale, soit 5%.

Les produits constatés à ce titre en 2021, s'élèvent à 64 KDT HTVA.

B-3-2 Contrats de leasing

Attijari Bank a conclu avec Attijari Finances un contrat de location financière (Leasing).

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2021, à 87 KDT.

B-3-3 Contrat de conseil en vue de l'assistance dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique

Attijari Leasing a signé, le 27 avril 2012, un contrat de conseil avec Attijari Finances afin de l'assister dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique et ce, moyennant une rémunération forfaitaire de 75 KDT HTVA.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Etablissement du Business Plan ;
- Détermination de la politique de financement ;
- Développement du factoring.

Un avenant à ce contrat a été signé le 29 juillet 2020 en vertu duquel Attijari Finances s'engage à :

- Effectuer la refonte et la construction de son nouveau plan d'affaires, et
- L'assister dans la mise à jour de son plan d'affaires pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

En rémunération des prestations rendues, Attijari Leasing paiera Attijari finances les honoraires suivants :

- Un montant forfaitaire de 25 KDT HTVA à la remise d'un plan d'affaire actualisé intégrant les états financiers arrêtés au 31/12/2019.
- Un montant forfaitaire de 25 KDT HTVA à la remise d'un plan d'affaire actualisé intégrant les états financiers arrêtés au 31/12/2020.
- Un montant forfaitaire de 25 KDT HTVA à la remise d'un plan d'affaire actualisé intégrant les états financiers arrêtés au 31/12/2021.

Courant 2021, la charge constatée à ce titre s'élève à 25 KDT HTVA.

B-4 Conventions de gestion de fonds à capital risque avec Attijari Sicar

B-4-1 FCR Attijari Leasing 1

Attijari Leasing a mis, le 22 mars 2012, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 1* ».

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 8 KDT HTVA.

B-4-2 FCR Attijari Leasing 3

Attijari Leasing a mis, le 13 mars 2014, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 3* »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 15 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 2 KDT HTVA.

B-4-3 FCR Attijari Leasing 4

Attijari Leasing a mis, le 23 mars 2015 à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 4* »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 2 KDT HTVA.

B-4-4 FCR Attijari Leasing 5

Attijari Leasing a mis, le 17 mars 2016, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 5* »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 10 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 1 KDT HTVA.

B-4-5 FCR Attijari Leasing 6

Attijari Leasing a mis, le 21 mars 2017, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 6* »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 20 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 3 KDT HTVA.

B-4-6 FCR Attijari Leasing 7

La société « Attijari Leasing » a mis, le 07 mars 2018, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 7 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 1 KDT HTVA.

B-4-7 FCR Attijari Leasing 8

Attijari Leasing a mis à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 8 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 4 KDT HTVA

B-4-8 FCR Attijari Leasing 9

Attijari Leasing a mis à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 9 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles
- Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 12 KDT HTVA.

B-4-8 Contrats de leasing

Attijari Bank a conclu avec Attijari Sicar un contrat de location financière (Leasing). L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2021, à 79 KDT.

B-5 Convention de partenariat avec Attijari Immobilière

Attijari Leasing a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec Attijari Immobilière, en vertu de laquelle,

Attijari Leasing confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances.

En contrepartie de ses prestations, Attijari Immobilière perçoit une commission de 4% hors taxes du prix de vente du bien.

Courant 2021, aucune charge n'a été constatée à ce titre.

B-6 Emprunts et certificats de dépôt

Les emprunts et certificats de dépôt se détaillent comme suit :

Montants en KDT

Etablissements	Solde Début	Utilisation	Remboursement	Solde Fin
ATTIJARI BANK	115 804	167 550	156 174	127 179
COMPAGNIE NOUVELLE ASSURANCE	4 000	-	-	4 000
Total	119 804	167 550	156 174	131 179

Courant 2021, les intérêts y relatifs constatés s'élèvent à 9 251 KDT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1 Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- En vertu des termes de la décision de détachement d'Attijari Bank du 31 mars 2015 et la décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2015 M. Moez TERZI est nommé en tant que Directeur Général de la société Attijari Leasing. Son mandat a fait l'objet d'un renouvellement par décision du conseil d'administration tenu le 21 Juin 2016 pour une durée de trois exercices 2016-2018 et par le conseil d'administration tenu le 16 Mai 2019 pour une durée de trois exercices 2019-2021.

Le coût refacturé trimestriellement par Attijari Bank correspond aux salaires et charges sociales supportés. En outre le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

- Les membres du Conseil d'Administration, les membre du Comité Permanent d'Audit et les membre du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

C-2 Les obligations et engagements de la société « Attijari Leasing » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, se présentent comme suit (en dinars) :

Nature de la rémunération	Directeur Général ⁽¹⁾		Membres du CA et des comités réglementaires	
	Charge de l'exercice	Passif ⁽²⁾ au 31/12/2021	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2021
Avantages à court terme	246 009	56 733	137 500	137 500

⁽¹⁾ y compris les charges sociales, fiscales incombant au salaire du Directeur Général qui s'élèvent à 52 324 DT, soit un salaire brut de 192 977 DT.

⁽²⁾ y compris la provision pour congés payés

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 23 mars 2022
ECC MAZARS

AMC Ernst & Young

Borhen CHEBBI

Noureddine HAJJI

FCP HELION ACTIONS DEFENSIF

SITUATION ANNUELLE ARRETTEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement « FCP HELION ACTIONS DEFENSIF », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 769.110, un actif net de D : 761.414 et un bénéfice de D : 13.639.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation.

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds

« FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une

anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 29 mars 2022

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
Portefeuille-titres	4	608 072,194	599 704,561
Actions et droits rattachés		291 431,608	302 526,278
Obligations et valeurs assimilées		288 071,441	286 810,961
Titres des Organismes de Placement Collectif		28 569,145	10 367,322
Placements monétaires et disponibilités		161 037,785	162 433,064
Placements monétaires	5	75 816,527	73 569,047
Disponibilités		85 221,258	88 864,017
Créances d'exploitation		-	5 385,424
TOTAL ACTIF		769 109,979	767 523,049
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	4 613,283	8 365,404
Autres créditeurs divers	7	3 082,208	3 798,606
TOTAL PASSIF		7 695,491	12 164,010
ACTIF NET			
Capital	8	742 318,971	750 913,815
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2,677	0,645
Sommes distribuables de l'exercice		19 092,840	4 444,579
ACTIF NET		761 414,488	755 359,039
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		769 109,979	767 523,049

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2021	Année 2020
Revenus du portefeuille-titres	9	35 885,507	24 507,439
Dividendes		22 445,507	11 030,532
Revenus des obligations et valeurs assimilées		13 440,000	13 476,907
Revenus des placements monétaires	10	415,790	371,620
Revenus des prises en pension	11	4 141,037	6 206,325
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		40 442,334	31 085,384
Charges de gestion des placements	12	(18 324,403)	(21 925,230)
REVENU NET DES PLACEMENTS		22 117,931	9 160,154
Autres charges	13	(3 039,961)	(4 385,818)
RESULTAT D'EXPLOITATION		19 077,970	4 774,336
Régularisation du résultat d'exploitation		14,870	(329,757)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		19 092,840	4 444,579
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(14,870)	329,757
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4	(671,581)	10 083,219
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4	(4 754,399)	2 742,107
Frais de négociation de titres		(12,738)	(21,720)
RESULTAT DE L'EXERCICE		13 639,252	17 577,942

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2021	Année 2020
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	<u>13 639,252</u>	<u>17 577,942</u>
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	19 077,970	4 774,336
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(671,581)	10 083,219
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(4 754,399)	2 742,107
Frais de négociation de titres	(12,738)	(21,720)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(4 403,434)</u>	<u>(4 635,650)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(3 180,369)</u>	<u>(22 400,957)</u>
Souscriptions		
- Capital	3 362,637	5 584,530
- Régularisation des sommes non distribuables	54,353	(210,799)
- Régularisation des sommes distribuables	15,735	3,738
Rachats		
- Capital	(6 609,321)	(27 694,710)
- Régularisation des sommes non distribuables	36,205	249,798
- Régularisation des sommes distribuables	(39,978)	(333,514)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>6 055,449</u>	<u>(9 458,665)</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	755 359,039	764 817,704
En fin de l'exercice	761 414,488	755 359,039
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	6 476	6 670
En fin de l'exercice	6 448	6 476
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>118,085</u>	<u>116,639</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>1,83%</u>	<u>2,33%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 31 Décembre 2010 à l'initiative de la société « Hélion Capital » et la « BIAT » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 03 Novembre 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la BIAT. Le gestionnaire étant Hélion Capital.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle

portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2021, ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Le fonds « FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée

directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.7-Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à D : 608.072,194 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net
Actions & droits rattachés		334 238,997	291 431,608	38,28%
<u>Actions & droits rattachés</u>		334 238,997	291 431,608	38,28%
AMEN BANK	700	18 960,000	16 837,100	2,21%
ASSAD	10 186	50 404,730	16 878,202	2,22%
BIAT	596	32 475,205	35 297,504	4,64%
TPR	4 892	23 922,427	21 035,600	2,76%
MONOPRIX	1 720	40 006,911	7 899,960	1,04%
CITY CARS	2 480	21 185,545	27 091,520	3,56%
ASTREE	578	28 983,969	32 483,600	4,27%
CEREALIS	7 757	52 356,399	69 820,757	9,17%
SFBT	2 035	25 521,216	37 055,315	4,87%
UIB	1 722	40 400,800	27 009,570	3,55%
DA BIAT 20 1/20	8	21,795	22,480	0,00%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		270 928,000	288 071,441	37,83%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		270 928,000	288 071,441	37,83%
BTA 04-2023-6%	280	270 928,000	288 071,441	37,83%
Titres des Organismes de Placement Collectif		28 266,237	28 569,145	3,75%
FCP Hélion Monéo	269	28 266,237	28 569,145	3,75%
TOTAL		633 433,234	608 072,194	79,86%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			79,06%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2020	624 394,020	9 684,164	(34 373,623)	599 704,561	
Acquisitions de l'exercice					
Titres OPCVM	268 628,481			268 628,481	
Cessions de l'exercice					
Actions cotés	(8 841,934)			(8 841,934)	3 052,016
Titres OPCVM	(250 747,333)			(250 747,333)	(7 806,415)
Variation des plus ou moins value latentes sur titres			(671,581)	(671,581)	
Variations des intérêts courus		-		-	
Soldes au 31 décembre 2021	633 433,234	9 684,164	(35 045,204)	608 072,194	(4 754,399)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à D : 75.816,527, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Créances sur opérations de pensions livrées	75 633,745	75 816,527	9,96%
Pension livrée BTE au 19/01/2022 à 7,25% pour 30 jours	75 633,745	75 816,527	9,96%
TOTAL	75 633,745	75 816,527	9,96%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		9,86%	

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 4.613,283 contre D : 8.365,404 au 31/12/2020 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	1 187,886	1 176,045
Rémunération variable du gestionnaire	3 125,377	6 890,133
Rémunération du dépositaire	300,020	299,226
Total	4 613,283	8 365,404

Note 7 : Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 3.082,208, contre D : 3.798,606 au 31/12/2020 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	2 602,218	3 264,365
Redevance du CMF	64,401	63,758
Etat, retenue à la source	115,589	170,483
Autres	300,000	300,000
Total	3 082,208	3 798,606

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2020

Montant	750 913,815
Nombre de parts émises	6 476
Nombre de copropriétaires	6

Souscriptions réalisées

Montant	3 362,637
Nombre de parts émises	29
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	(6 609,321)
Nombre de parts rachetées	(57)
Nombre de copropriétaires sortants	(1)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(671,581)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(4 754,399)
Régularisation des sommes non distribuables	90,558
Frais de négociation de titres	(12,738)

Capital au 31-12-2021

Montant	742 318,971
Nombre de parts	6 448
Nombre de copropriétaires	5

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 35.885,507, contre D : 24.507,439 au 31 décembre 2020, se détaillant ainsi :

	Année 2021	Année 2020
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - intérêts (BTA)	13 440,000	13 476,907
<u>Dividendes</u>		
-des titres cotés	13 608,515	9 408,480
-des titres OPCVM	8 836,992	1 622,052
TOTAL	35 885,507	24 507,439

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 415,790 contre D : 371,620, au 31 décembre 2020, se détaillant ainsi :

	Année 2021	Année 2020
Intérêts des dépôts à vue	415,790	371,620
TOTAL	415,790	371,620

Note 11 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2021 à D : 4.141,037, contre D :

6.206,325 à la même période de l'exercice 2020 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 18.324,403 contre D : 21.925,230 au 31 décembre 2020, se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	14 009,026	13 845,097
Rémunération variable du gestionnaire	3 125,377	6 890,133
Rémunération du dépositaire	1 190,000	1 190,000
Total	18 324,403	21 925,230

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2021 à D : 3.039,961 contre D : 4.385,818 au 31 décembre 2020, se détaillant comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Redevance CMF	759,497	750,621
Honoraires commissaire aux comptes	1 939,904	3 306,537
Services bancaires	28,560	16,660
Publications	300,000	300,000
Autres	12,000	12,000
Total	3 039,961	4 385,818

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Revenus des placements	6,272	4,800	5,276	5,994	5,527
Charges de gestion des placements	(2,842)	(3,386)	(3,919)	(2,776)	(3,618)
Revenus net des placements	<u>3,430</u>	<u>1,414</u>	<u>1,356</u>	<u>3,218</u>	<u>1,909</u>
Autres charges	(0,471)	(0,677)	(0,548)	(0,492)	(0,514)
Résultat d'exploitation (1)	<u>2,959</u>	<u>0,737</u>	<u>0,809</u>	<u>2,725</u>	<u>1,395</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,002	(0,051)	(0,114)	(0,099)	(0,399)
Sommes distribuables de l'exercice	<u>2,961</u>	<u>0,686</u>	<u>0,695</u>	<u>2,626</u>	<u>0,996</u>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(0,104)	1,557	8,374	3,779	1,857
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(0,737)	0,423	(4,828)	(1,554)	3,745
Frais de négociation de titres	(0,002)	(0,003)	(0,019)	(0,026)	(0,017)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	<u>(0,843)</u>	<u>1,977</u>	<u>3,527</u>	<u>2,200</u>	<u>5,585</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>2,115</u>	<u>2,714</u>	<u>4,336</u>	<u>4,925</u>	<u>6,980</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>(0,843)</u>	<u>1,977</u>	<u>3,527</u>	<u>2,200</u>	<u>5,587</u>

Régularisation du résultat non distribuable	0,014	0,006	(0,013)	(0,146)	(0,658)
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>(0,829)</u>	<u>1,983</u>	<u>3,514</u>	<u>2,054</u>	<u>4,929</u>
Distribution de dividende	0,686	0,695	2,626	0,996	1,329
Valeur liquidative	118,085	116,639	114,665	113,082	109,398
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	2,42%	2,93%	3,44%	2,50%	3,38%
Autres charges / actif net moyen	0,40%	0,59%	0,48%	0,44%	0,48%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,52%	0,59%	0,61%	2,36%	0,93%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP Héliion Actions Défensif" est confiée à la Société de gestion "Héliion Capital". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 1,55% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien
- Une commission de surperformance si "FCP Héliion Actions Défensif " réalise un rendement supérieur à un taux objectif égal au cinquième du taux d'évolution de TUNINDEX. Cette commission, qui est de 20% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé et l'objectif de rendement calculé sur la base de l'indice de TUNINDEX affiché par la BVMT à la date de calcul de la V.L.

La BIAT assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 1.000 dinars HT .

FCP HELION SEPTIM

SITUATION ANNUELLE ARRETTEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP HELION SEPTIM » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 9.862.257, un actif net de D : 9.846.717 et un bénéfice de D : 590.711.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les emplois en titres émis par la « BNA » représentent à la clôture de l'exercice 10,13% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « FCP HELION SEPTIM » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du

fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 29 mars 2022

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
Portefeuille-titres	4	7 384 260,961	7 404 086,002
Obligations et valeurs assimilées		7 205 305,536	7 229 005,207
Titres OPCVM		178 955,425	175 080,795
Placements monétaires et disponibilités		2 477 995,717	2 486 092,318
Placements monétaires	5	2 474 296,733	2 481 692,134
Disponibilités		3 698,984	4 400,184
Créances d'exploitation	6	-	6 431,754
TOTAL ACTIF		9 862 256,678	9 896 610,074
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	6 401,096	20 310,570
Autres créditeurs divers	8	9 138,094	9 439,845
TOTAL PASSIF		15 539,190	29 750,415
ACTIF NET			
Capital	9	9 273 022,649	9 196 423,875
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2,409	70,614
Sommes distribuables de l'exercice		573 692,430	670 365,170
ACTIF NET		9 846 717,488	9 866 859,659
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		9 862 256,678	9 896 610,074

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Exercice clos le 31/12/2021	Exercice clos le 31/12/2020
Revenus du portefeuille-titres	10	485 835,307	411 406,026
Revenus des obligations et valeurs assimilées		411 304,443	335 044,194
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		74 530,864	76 361,832
Revenus des placements monétaires	11	81 869,595	245 074,913
Revenus des prises en pension	12	75 418,241	92 658,422
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		643 123,143	749 139,361
Charges de gestion des placements	13	(52 477,499)	(65 683,573)
REVENU NET DES PLACEMENTS		590 645,644	683 455,788
Autres charges	14	(18 362,873)	(19 198,046)
Autres produits		-	50,000
RESULTAT D'EXPLOITATION		572 282,771	664 307,742
Régularisation du résultat d'exploitation		1 409,659	6 057,428
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		573 692,430	670 365,170
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(1 409,659)	(6 057,428)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		85 097,135	255 812,157
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(66 668,617)	(60 285,581)
RESULTAT DE L'EXERCICE		590 711,289	859 834,318

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2021	Année 2020
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	590 711,289	859 834,318
Résultat d'exploitation	572 282,771	664 307,742
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	85 097,135	255 812,157
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(66 668,617)	(60 285,581)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(670 433,390)</u>	<u>(751 674,924)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>59 579,930</u>	<u>366 011,204</u>
Souscriptions		
- Capital	57 830,398	2 778 636,552
- Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	339,858	27 209,460
- Régularisation des sommes distribuables (souscription)	1 409,674	157 240,467
Rachats		
- Capital	-	(2 443 271,536)
- Régularisation des sommes non distribuables (Rachat)	-	(25 813,631)
- Régularisation des sommes distribuables (Rachat)	-	(127 990,108)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(20 142,171)</u>	<u>474 170,598</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice (capital initial)	9 866 859,659	9 392 689,061
En fin de l'exercice	9 846 717,488	9 866 859,659
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	88 099	84 816
En fin de l'exercice	88 653	88 099
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>111,070</u>	<u>111,997</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>5,97%</u>	<u>8,89%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP Héliion Septim » est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 29 Juillet 2018 à l'initiative de la Société « Héliion Capital » et la « BIAT » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 6 Novembre 2017. Il a été ouvert au public le 7 septembre 2018.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 7 ans à compter de la date de constitution, soit le 19 juillet 2018.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP Héliion Septim » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la BIAT. Le gestionnaire étant Héliion Capital.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du « FCP Héliion Septim » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Le fonds « FCP Héliion Septim » dispose d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6-Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à D : 7.384.260,961 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		6 544 556,400	7 205 305,536	73,17%
<u>Obligations des sociétés</u>		330 000,000	345 419,047	3,51%
Tunisie Leasing et Factoring 2019-1 CAT	5 500	330 000,000	345 419,047	3,51%

A (Taux fixe de 11,40%)				
Bons du trésor assimilables		6 214 556,400	6 859 886,489	69,67%
BTA 06-2025-6,5%	5 963	5 189 461,400	5 749 590,276	58,39%
BTA 02-2027-7,2%	600	534 660,000	584 947,718	5,94%
BTA 05-2027-7,2%	550	490 435,000	525 348,495	5,34%
Titres des Organismes de Placement Collectif		175 934,707	178 955,425	1,82%
FCP Hélion Monéo	1 685	175 934,707	178 955,425	1,82%
TOTAL		6 720 491,107	7 384 260,961	74,99%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			74,87%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2020</u>	6 829 371,246	235 317,699	339 397,057	7 404 086,002	
Acquisitions de l'exercice					
Titres OPCVM	3 425 245,184			3 425 245,184	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Obligations	(110 000,000)			(110 000,000)	
Titres OPCVM	(3 424 125,323)			(3 424 125,323)	(66 668,617)
Variation des plus ou moins value latentes sur titres			85 097,135	85 097,135	
Variations des intérêts courus		3 957,963		3 957,963	
<u>Soldes au 31 décembre 2021</u>	6 720 491,107	239 275,662	424 494,192	7 384 260,961	(66 668,617)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à D : 2.474.296,733 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Créances sur opérations de pensions livrées	975 457,578	979 190,058	9,94%
Pension livrée BTE au 12/01/2022 à 7,25% pour 30 jours	975 457,578	979 190,058	9,94%
Certificats de dépôt	1 491 999,220	1 495 106,675	15,18%
BIAT pour 40 jours (au 26/01/2022) au taux de 7,25%	496 803,527	497 996,200	5,06%
BNA pour 30 jours (au 19/01/2022) au taux de 7,25%	995 195,693	997 110,475	10,13%
TOTAL	2 467 456,798	2 474 296,733	25,13%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		25,09%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation accusent au 31 décembre 2021 un solde nul contre D : 6.431,754 au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des BTA	-	6 431,754
Total	-	6 431,754

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 6.401,096 contre D : 20.310,570 au 31/12/2020 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	3 472,459	3 469,215
Rémunération variable du gestionnaire	-	13 918,897
Rémunération du dépositaire	2 928,637	2 922,458
Total	6 401,096	20 310,570

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 9.138,094 contre D : 9.439,845 au 31/12/2020 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	7 669,996	7 906,424
Redevance du CMF	833,723	832,945
Etat, retenue à la source	334,375	500,476
Autres (P)	300,000	200,000
Total	9 138,094	9 439,845

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2020

Montant	9 196
	423,875
Nombre de parts émises	88 099
Nombre de copropriétaires	6

Souscriptions réalisées

Montant	57 830,398
Nombre de parts émises	554
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	85 097,135
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(66 668,617)
Régularisation des sommes non distribuables	339,858

Capital au 31-12-2021

Montant	9 273
	022,649

Nombre de parts	88 653
Nombre de copropriétaires	6

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 à D : 485.835,307 contre D : 411.406,026 au 31 décembre 2020 , et se détaillant ainsi :

	Année 2021	Année 2020
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Revenus des obligations		
- intérêts	34 988,318	45 090,532
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		
- intérêts (BTA)	376 316,125	289 953,662
<u>Dividendes</u>		
-des titres OPCVM	74 530,864	76 361,832
TOTAL	485 835,307	411 406,026

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 à D : 81.869,595, contre D : 245.074,913 au 31 décembre 2020 et se détaillant ainsi :

	Année 2021	Année 2020
Intérêts des comptes à terme	-	129 495,309
Intérêts des dépôts à vue	4,123	270,342
Intérêts des certificats de dépôt	81 865,472	115 309,262
TOTAL	81 869,595	245 074,913

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au au 31/12/2021 à D : 75.418,241 contre D : 92.658,422 au 31/12/2020 , et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 à D : 52.477,499, contre D : 65.683,573 au 31 décembre 2020 ,et se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	40 815,831	40 261,410
Rémunération variable du gestionnaire	-	13 918,897
Rémunération du dépositaire	11 661,668	11 503,266
Total	<u>52 477,499</u>	<u>65 683,573</u>

Note 14 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 à D : 18.362,873 contre D: 19.198,046 au 31 décembre 2020 ,et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Redevance CMF	9 799,711	9 666,603
Honoraires commissaire aux comptes	8 007,939	9 146,176
Services bancaires	28,560	16,660
Publications	400,000	300,000
Autres	126,663	68,607
Total	<u>18 362,873</u>	<u>19 198,046</u>

Note 15 : Autres informations

15.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Revenus des placements	7,254	8,503	6,158
Charges de gestion des placements	(0,592)	(0,746)	(0,516)

Revenus net des placements	<u>6,662</u>	<u>7,758</u>	<u>5,642</u>
Autres charges	(0,207)	(0,218)	(0,153)
Autres produits	-	0,001	-
Résultat d'exploitation (1)	<u>6,455</u>	<u>7,540</u>	<u>5,489</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,016	0,069	3,101
Sommes distribuables de l'exercice	<u>6,471</u>	<u>7,609</u>	<u>8,589</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,960	2,904	0,985
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0,752)	(0,684)	0,134
Plus (ou moins) values sur titres (2)	<u>0,208</u>	<u>2,219</u>	<u>1,119</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>6,663</u>	<u>9,760</u>	<u>6,608</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>0,208</u>	<u>2,219</u>	<u>1,119</u>
Régularisation du résultat non distribuable	0,004	0,016	1,033
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>0,212</u>	<u>2,235</u>	<u>2,152</u>
Distribution de dividende	7,610	8,589	-
Valeur liquidative	111,070	111,997	110,741
Ratios de gestion des placements			
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,53%	0,67%	0,49%
Autres charges / actif net moyen	0,19%	0,20%	0,15%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,80%	6,83%	8,15%

15.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP Hélion Septim" est confiée à la Société de gestion "Hélion Capital". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit:

- Une rémunération en hors taxes de 0,35% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien
- Une commission de surperformance si "FCP Hélion Septim" réalise un rendement supérieur à un taux de rendement zéro coupon (en net d'impôts) d'un bon du trésor dont l'échéance est égale à 7 ans et ce, tel que affiché par la courbe des taux des émissions souveraines le jour de l'ouverture des souscriptions au public. Cette commission, qui est de 5% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé et l'objectif de rendement exigé à la date de calcul de la V.L.

La BIAT assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 3.000 dinars HT .

Etats financiers annuels de SICAV

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 06 mai 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Walid BEN SALAH.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
Portefeuille-titres	4	93 476 372,962	35 531 880,295
Obligations et valeurs assimilées		85 642 531,335	32 778 140,502
Titres OPCVM		7 833 841,627	2 753 739,793
Placements monétaires et disponibilités		67 609 863,265	95 331 782,487
Placements monétaires	5	31 100 697,098	12 321 184,093
Disponibilités		36 509 166,167	83 010 598,394
Créances d'exploitation	6	2 391,340	2 391,340
TOTAL ACTIF		161 088 627,567	130 866 054,122
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	198 866,195	145 219,102
Autres créditeurs divers	8	1 084 960,903	1 133 063,371
TOTAL PASSIF		1 283 827,098	1 278 282,473
ACTIF NET			
Capital	9	150 999 323,282	122 069 199,581
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 227,479	653,761
Sommes distribuables de l'exercice		8 804 249,708	7 517 918,307
ACTIF NET		159 804 800,469	129 587 771,649
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		161 088 627,567	130 866 054,122

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année</i> <i>2021</i>	<i>Année</i> <i>2020</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	4 121 437,580	1 666 811,758
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 870 772,486	1 666 811,758
Revenus des titres OPCVM		250 665,094	-
Revenus des placements monétaires	11	3 744 717,959	2 406 526,501
Revenus des prises en pension	12	1 015 066,834	580 076,596
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		8 881 222,373	4 653 414,855
Charges de gestion des placements	13	(723 303,054)	(373 464,101)
REVENU NET DES PLACEMENTS		8 157 919,319	4 279 950,754
Autres charges	14	(205 623,258)	(124 762,878)
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 952 296,061	4 155 187,876
Régularisation du résultat d'exploitation		851 953,647	3 362 730,431
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		8 804 249,708	7 517 918,307
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(851 953,647)	(3 362 730,431)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		176 042,520	172 098,176
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		6 511,240	-
Frais de négociation de titres		-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		8 134 849,821	4 327 286,052

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année</i>	<i>Année</i>
	2021	2020
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	8 134 849,821	4 327 286,052
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	7 952 296,061	4 155 187,876
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	176 042,520	172 098,176
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	6 511,240	-
Frais de négociation de titres	-	-
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(4 889 491,740)	(2 593 022,862)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	26 971 670,739	69 353 852,259
Souscriptions		
- Capital	170 087 474,689	109 128 701,491
- Régularisation des sommes non distribuables	126 450,210	238 809,710
- Régularisation des sommes distribuables	7 183 144,079	5 241 720,500
Rachats		
- Capital	(141 353 883,479)	(42 364 413,001)
- Régularisation des sommes non distribuables	(112 471,479)	(69 146,067)
- Régularisation des sommes distribuables	(8 959 043,281)	(2 821 820,374)
VARIATION DE L'ACTIF NET	30 217 028,820	71 088 115,449
ACTIF NET		
En début de l'exercice	129 587 771,649	58 499 656,200
En fin de l'exercice	159 804 800,469	129 587 771,649
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	1 185 364	535 222
En fin de l'exercice	1 464 384	1 185 364
VALEUR LIQUIDATIVE	109,128	109,323
TAUX DE RENDEMENT	5,62%	6,07%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques « UIB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL".

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 »

La société INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée

directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 93.476.372,962 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		82 528 170,000	85 642 531,335	53,59%
Obligations de sociétés		39 949 850,000	41 532 391,600	25,99%
AMEN BANK ES 2017	5 000	100 000,000	103 988,000	0,07%
AMEN BANK ES 2009	10 000	199 600,000	201 816,000	0,13%
AMEN BANK ES 2010	10 000	266 300,000	271 388,000	0,17%
AMEN BANK ES 2012	20 000	200 000,000	203 504,000	0,13%
AMEN BANK SUB 2020 B	70 000	7 000 000,000	7 455 896,000	4,67%
AMEN BANK SUB 2021-01 CA	10 000	1 000 000,000	1 048 160,000	0,66%
AMEN BANK SUB 2021-01 CB	10 000	1 000 000,000	1 048 696,000	0,66%
ATB SUB 2017	30 000	2 400 000,000	2 527 200,000	1,58%
ATL 2017-1 A	10 000	200 000,000	209 664,000	0,13%
ATL 2017 SUB	2 000	120 000,000	121 600,000	0,08%
ATL 2017-2 B	2 500	100 000,000	105 738,000	0,07%
ATL 2017-2 C	2 500	200 000,000	210 630,000	0,13%
ATL 2018 -1 B	2 500	100 000,000	103 124,000	0,06%
ATL 2019-1 CA	7 000	420 000,000	422 777,600	0,26%
ATL 2020-1 CA	5 000	400 000,000	406 684,000	0,25%
ATTIJARI BANK SUB 2017	5 000	100 000,000	103 488,000	0,06%
ATTIJARI LEAS 2016-2 C	5 000	300 000,000	315 692,000	0,20%
ATTIJARI LEAS 2019-1	7 000	420 000,000	436 951,200	0,27%
ATTIJARI LEAS SUB 2020-1	7 000	560 000,000	564 149,600	0,35%
BH 2009	20 000	460 000,000	460 064,000	0,29%
BH 2019-1	5 000	300 000,000	315 396,000	0,20%
BNA 2009	10 000	199 600,000	205 952,000	0,13%
BTE 2016	5 000	100 000,000	105 532,000	0,07%
BTE 2019	6 000	480 000,000	521 083,200	0,33%
BTK 2009 C	5 000	133 150,000	139 490,000	0,09%
CIL 2016-2	17 000	340 000,000	357 884,000	0,22%
CIL 2017/1	3 000	60 000,000	61 879,200	0,04%
TL SUB 2016	3 000	60 000,000	63 057,600	0,04%

TL 2015-2 B	5 000	200 000,000	210 292,000	0,13%
TL 2016-1	5 000	200 000,000	209 208,000	0,13%
TL 2017-1	8 000	160 000,000	165 504,000	0,10%
TL 2017-2	10 000	800 000,000	847 016,000	0,53%
TL 2018 SUB A	2 500	150 000,000	160 220,000	0,10%
TL 2018 SUB B	2 500	250 000,000	267 604,000	0,17%
TLF 2020-1 TF	15 000	1 200 000,000	1 266 516,000	0,79%
TLF2020 SUB -TF	20 000	2 000 000,000	2 151 424,000	1,35%
TLF 2021-1 TF	20 000	2 000 000,000	2 110 976,000	1,32%
UIB 2009/1 B	20 000	399 200,000	407 184,000	0,25%
UIB SUB 2016	15 600	312 000,000	330 220,800	0,21%
ABC TUNISIE 2020-1 CA	5 000	400 000,000	418 612,000	0,26%
STB SUB 2019-1 CA	10 000	600 000,000	604 560,000	0,38%
STB 2020-1	7 000	560 000,000	593 510,400	0,37%
BH SUB 2021-2 CAT C	120 000	12 000 000,000	12 177 120,000	7,62%
TLF2021 SUB -TF	15 000	1 500 000,000	1 520 940,000	0,95%
Bons du trésor assimilables		2 578 320,000	2 678 475,735	1,68%
BTA 6,9-05/2022 15 ANS	600	664 320,000	623 301,977	0,39%
BTA 5,6-08/2022 12 ANS	1 000	959 000,000	1 013 499,243	0,63%
BTA 6-02/2022 12 ANS	1 000	955 000,000	1 041 674,515	0,65%
Emprunt national		40 000 000,000	41 431 664,000	25,93%
Emprunt National 2021CAT B	100 000	10 000 000,000	10 354 880,000	6,48%
Emprunt National 2021CAT C	30 000	30 000 000,000	31 076 784,000	19,45%
Titre OPCVM		7 500 451,648	7 833 841,627	4,90%
FINA O SICAV	835	87 113,752	100 058,885	0,06%
FCP BNA CAPITALISATION	15 967	2 499 857,388	2 809 968,462	1,76%
TUNISO EMIRATIE SICAV	45 980	4 913 480,508	4 923 814,280	3,08%
Total		90 028 621,648	93 476 372,962	58,49%
Total par rapport au total des actifs			58,03%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2021 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2020	34 372 991,140	979 110,561	179 778,594	35 531 880,295	-
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	17 500 000,000			17 500 000,000	
Bons du trésor assimilables	4 905 000,000			4 905 000,000	
Emprunt national	40 000 000,000			40 000 000,000	
Titres OPCVM	5 167 083,748			5 167 083,748	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Annuités obligations de sociétés	(6 757 850,000)			(6 757 850,000)	-
Bons du trésor assimilables	(4 905 000,000)			(4 905 000,000)	2 950,000
Titres OPCVM	(253 603,240)			(253 603,240)	3 561,240
* Variations des plus ou moins values latentes					
Titres OPCVM			166 621,326	166 621,326	
Bon du trésor assimilable			9 421,194	9 421,194	
* Variations des intérêts courus					
		2 112 819,639		2 112 819,639	
Soldes au 31 décembre 2021	90 028 621,648	3 091 930,200	355 821,114	93 476 372,962	6 511,240

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 31.100.697,098 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net
Certificats de dépôt	14 856 731,165	14 918 392,120	9,34%
Certificat de dépôt UIB au 06/02/2022 à 7,25% pour 60 jours	14 856 731,165	14 918 392,120	9,34%
Créances sur opérations de pensions livrées	16 009 469,337	16 182 304,978	10,13%
Pension livrée BTE au 20/01/2022 à 7,25% pour 92 jours	5 096 133,863	5 171 054,109	3,24%
Pension livrée BTE au 20/01/2022 à 7,25% pour 92 jours	913 871,562	927 306,743	0,58%
Pension livrée ATTIJARI bank au 14/02/2022 à 7,25% pour 272 jours	1 400 237,589	1 464 531,832	0,92%
Pension livrée AMEN bank au 21/03/2022 à 7,25% pour 91 jours	7 499 857,008	7 517 981,662	4,70%
Pension livrée AMEN bank au 21/02/2022 à 7,5% pour 60 jours	1 099 369,315	1 101 430,632	0,69%
TOTAL	30 866 200,502	31 100 697,098	19,46%
Pourcentage par rapport au total des actifs			19,31%

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste présente au 31 décembre 2021 un solde de D : 2.391,340 contre le même solde à la même date de l'exercice 2020 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Sommes à encaisser	2 391,340	2 391,340
Total	<u>2 391,340</u>	<u>2 391,340</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 198.866,195 contre D : 145.219,102 au 31/12/2020 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Gestionnaire	198 866,195	135 219,102
Dépositaire	-	10 000,000
Total	<u>198 866,195</u>	<u>145 219,102</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 1.084.960,903 contre D : 1.133.063,371 au 31/12/2020 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Redevance du CMF	13 535,748	10 349,784
Dividendes à payer	1 029 965,409	1 085 247,400
Commissaire aux comptes	24 000,000	20 000,000
Rémunération Président du Conseil	823,529	823,529
Jetons de présence	13 593,167	13 200,000
Retenue à la source	1 083,050	102,658
TCL	1 960,000	3 340,000
Total	<u>1 084 960,903</u>	<u>1 133 063,371</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2020

Montant	122 069 199,581
Nombre de titres	1 185 364
Nombre d'actionnaires	1 185

Souscriptions réalisées

Montant	170 087 474,689
Nombre de titres émis	1 651 649
Nombre d'actionnaires nouveaux	376

Rachats effectués

Montant	(141 353 883,479)
Nombre de titres rachetés	(1 372 629)
Nombre d'actionnaires sortants	(267)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	176 042,520
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	6 511,240
Régularisation des sommes non distribuables	13 978,731

Capital au 31-12-2021

Montant	150 999 323,282
Nombre de titres	1 464 384
Nombre d'actionnaires	1 294

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 4.121.437,580, contre D : 1.666.811,758 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Année 2021	Année 2020
<u>Revenus des obligations</u>	<u>3 743 716,116</u>	<u>1 540 546,951</u>
Intérêts	3 743 716,116	1 540 546,951
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>127 056,370</u>	<u>126 264,807</u>
Intérêts des BTA, emprunt national	127 056,370	126 264,807
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>250 665,094</u>	<u>-</u>
Dividendes	250 665,094	-
TOTAL	4 121 437,580	1 666 811,758

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 3.744.717,959, contre D : 2.406.526,501 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Année 2021	Année 2020
Intérêts des dépôts à vue	2 444 714,034	1 781 545,146
Intérêts des certificats de dépôts	1 300 003,925	624 981,355
TOTAL	3 744 717,959	2 406 526,501

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	Année 2021	Année 2020
Intérêts des pensions livrées	1 015 066,834	580 076,596
TOTAL	1 015 066,834	580 076,60

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 723.303,054, contre D : 373.464,101 au 31/12/2020, et se détaille ainsi :

	Année 2021	Année 2020
Rémunération du gestionnaire	713 303,054	363 464,101
Rémunération du dépositaire	10 000,000	10 000,000
TOTAL	723 303,054	373 464,101

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2021 à D : 205.623,258, contre D : 124.762,878 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi :

	Année 2021	Année 2020
Redevance du CMF	142 656,285	72 690,644
Commissaire aux comptes	28 412,972	21 032,713
Rémunération Président du Conseil	4 235,292	4 235,294
Jetons de présence	7 200,000	7 200,000
TCL	19 499,275	17 518,359
Autres	3 619,434	2 085,868
TOTAL	205 623,258	124 762,878

Note 15 : Autres informations

15.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Revenus des placements	6,065	3,926	5,740	5,952	5,098
Charges de gestion des placements	(0,494)	(0,315)	(0,438)	(0,531)	(0,525)
Revenus net des placements	5,571	3,611	5,302	5,420	4,573
Autres charges	(0,140)	(0,105)	(0,156)	(0,184)	(0,177)
Contribution conjoncturelle	-	-	-	-	(0,238)
Résultat d'exploitation (1)	5,430	3,505	5,146	5,236	4,158
Régularisation du résultat d'exploitation	0,582	2,837	1,461	0,261	0,236
Sommes distribuables de l'exercice	6,012	6,342	6,607	5,497	4,394
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,120	0,145	0,026	0,021	0,034
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,004	-	-	0,001	(0,023)
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,125	0,145	0,026	0,022	0,012
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	5,555	3,651	5,172	5,258	4,170
Résultat non distribuable de l'exercice	0,125	0,145	0,026	0,022	0,012
Régularisation du résultat non distribuable	0,010	0,143	0,007	0,001	-
Sommes non distribuables de l'exercice	0,134	0,288	0,033	0,023	0,012
Distribution de dividende	6,342	6,607	5,496	4,394	4,201
Valeur liquidative	109,128	109,323	109,300	108,156	107,031
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,45%	0,29%	0,40%	0,49%	0,49%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,10%	0,14%	0,17%	0,17%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,50%	5,80%	6,08%	5,11%	4,33%

15.2. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% (TTC) l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% (TTC) l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021**

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE – SICAV », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 161.088.628, un actif net de D : 159.804.800 et un bénéfice de D : 8.134.850.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les disponibilités représentent au 31 Décembre 2021, 22,66% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de

différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux

normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 04 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Walid BEN SALAH

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Votre Conseil d'Administration réuni le 04 Avril 2019 a renouvelé le mandat de Madame Moufida HAMZA en qualité de Président du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration réuni le 29 mars 2013, a fixé sa rémunération mensuelle nette à D : 300.

La charge constatée à ce titre s'est élevée en 2021, à D : 4.235.

Par ailleurs, et de notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, d'autres opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 04 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Walid BEN SALAH

MAC EQUILIBRE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 2.383.972, un actif net de D : 2.372.097 et un bénéfice de D : 36.213.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP », au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les obligations et valeurs assimilées représentent à la clôture de l'exercice 30,02% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 45% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds « MAC EQUILIBRE FCP » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants

suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 28 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

Said MALLEK

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
Portefeuille-titres	4	<u>1 822 924</u>	<u>1 303 966</u>
Actions et droits rattachés		992 775	957 671
Obligations et valeurs assimilées		715 782	224 277
Titres OPCVM		114 367	122 018
Placements monétaires et disponibilités		<u>557 973</u>	<u>1 215 561</u>
Placements monétaires	5	200 039	200 277
Disponibilités		357 934	1 015 284
Créances d'exploitation		<u>3 075</u>	<u>2 295</u>
Autres actifs		<u>-</u>	<u>-</u>
TOTAL ACTIF		<u>2 383 972</u>	<u>2 521 822</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	7 610	7 994
Autres créditeurs divers	7	4 265	5 361
TOTAL PASSIF		<u>11 875</u>	<u>13 355</u>
ACTIF NET			
Capital	8	2 333 493	2 468 900
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		3	4
Sommes distribuables de l'exercice		38 601	39 563
ACTIF NET		<u>2 372 097</u>	<u>2 508 467</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>2 383 972</u>	<u>2 521 822</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2021	Année 2020
Revenus du portefeuille-titres	9	73 629	49 116
<i>Dividendes</i>		27 290	26 197
<i>Revenus des obligations et valeurs assimilées</i>		46 339	22 919
Revenus des placements monétaires	10	3 148	9 939
Revenus des prises en pension	11	3 709	25 151
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		80 486	84 206
Charges de gestion des placements	12	(32 805)	(33 540)
REVENU NET DES PLACEMENTS		47 681	50 666
Autres charges	13	(7 528)	(9 607)
RESULTAT D'EXPLOITATION		40 153	41 059
<i>Régularisation du résultat d'exploitation</i>		(1 552)	(1 496)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		38 601	39 563
<i>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>		1 552	1 496
<i>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</i>		(35 170)	92 341
<i>Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres</i>		37 608	(161 405)
<i>Frais de négociation de titres</i>		(6 378)	(14 051)
RESULTAT DE L'EXERCICE		36 213	(42 056)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2021</i>	<i>Année 2020</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>36 213</u>	<u>(42 056)</u>
Résultat d'exploitation	40 153	41 059
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(35 170)	92 341
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	37 608	(161 405)
Frais de négociation de titres	(6 378)	(14 051)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<u>(39 116)</u>	<u>(52 819)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(133 467)</u>	<u>(126 585)</u>
Souscriptions		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats		
- Capital	(129 391)	(127 726)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 076)	3 346
- Régularisation des sommes distribuables	(2 000)	(2 205)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(136 370)</u>	<u>(221 460)</u>
ACTIF NET		
En début d'exercice	2 508 467	2 729 927
En fin d'exercice	2 372 097	2 508 467
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	14 387	15 108
En fin d'exercice	13 633	14 387
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>173,997</u>	<u>174,357</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>1,37%</u>	<u>(1,55%)</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2021 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds « MAC EQUIBILRE FCP » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.7-Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à D : 1.822.924 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net
Actions & droits rattachés		988 237	992 775	41,85%
AMEN BANK	2 590	60 742	62 297	2,63%
ADWYA	5 000	22 800	23 325	0,98%
ASSUR MAGHREBIA	1 125	64 933	71 867	3,03%
ATB	16 500	63 620	37 785	1,59%
CARTHAGE CEMENT	85 000	137 854	112 285	4,73%
DELICE HOLDING	250	2 779	3 735	0,16%
EURO CYCLES	4 063	87 959	130 268	5,49%
ONE TECH HOLDING	26 000	206 015	225 445	9,50%
PGH	6 000	60 540	68 352	2,88%
S.A.H	4 500	53 993	50 076	2,11%
TLF	14 860	146 252	133 770	5,64%
UNIMED	10 000	80 750	73 570	3,10%
Titres OPCVM		114 950	114 367	4,82%
FCP AMEN SELECTION	591	59 988	53 166	2,24%
FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	359	50 002	56 546	2,38%
MAC CROISSANCE FCP	25	4 960	4 655	0,20%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		679 521	715 782	30,18%
Obligations de sociétés		579 600	611 598	25,78%
HL 2017-2 B TF 7,85%	1 500	90 000	92 710	3,91%
HL 2018-2 A TV TMM+3,5%	8 000	489 600	518 888	21,87%
Bons du trésor assimilables		99 921	104 184	4,39%
BTA 02/2022	100	99 921	104 184	4,39%
TOTAL		1 782 708	1 822 924	76,85%
Pourcentage par rapport au total actifs				76,47%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Solde au 31 décembre 2020</u>	1 263 066	4 277	36 623	1 303 966	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions côtées	780 802			780 802	
Titres OPCVM	1 885 847			1 885 847	
Obligations des sociétés	787 644			787 644	
BTA	99 921			99 921	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Cession des actions côtées	(708 776)			(708 776)	24 039
Cession titres OPCVM	(1 897 752)			(1 897 752)	13 569
Cession obligations des sociétés	(298 044)			(298 044)	
Annuités obligations de sociétés	(130 000)			(130 000)	
* <u>Variation des plus ou moins values latentes</u>					
Actions côtées			(36 920)	(36 920)	
Titres OPCVM			(2 506)	(2 506)	
Bon du trésor assimilables			4 256	4 256	
* <u>Variation des intérêts courus</u>					
		34 486		34 486	
<u>Solde au 31 décembre 2021</u>	1 782 708	38 763	1 453	1 822 924	37 608

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à D : 200.039, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net
Créances sur opérations de pensions livrées	200 000	200 039	8,43%
Pensions livrées AMEN BANK au 11/01/2022 à 7,25% pour 10 jours (BTA Octobre 2023)	200 000	200 039	8,43%
TOTAL	200 000	200 039	8,43%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			8,39%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2021 à D : 7.610, contre un solde de D : 7.994 au 31 décembre 2020, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération du gestionnaire	7 097	7 445
Rémunération du dépositaire	513	549
Total	7 610	7 994

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 4.265, contre un solde de D : 5.361 à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Redevance du CMF	203	217
Retenue à la source	76	334
Rémunération du CAC	3 986	4 397
Autres	-	413
Total	4 265	5 361

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2020

Montant	2 468 900
Nombre de parts émises	14 387
Nombre de copropriétaires	20

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	(129 391)
Nombre de parts rachetées	(754)
Nombre de copropriétaires sortants	(5)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(35 170)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	37 608
Régularisation des sommes non distribuables	(2 076)
Frais de négociation de titres	(6 378)

Capital au 31-12-2021

Montant	2 333 493
Nombre de parts	13 633
Nombre de copropriétaires	15

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2021 à D : 73.629, contre D : 49.116 au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

	2021	2020
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	26 130	23 708
des titres OPCVM	1 160	2 489
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des obligations de sociétés	46 326	17 679
intérêts des BTA	13	5 240
TOTAL	73 629	49 116

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 3.148, contre D : 9.939 au 31 décembre 2020 et s'analyse comme suit :

	2021	2020
Intérêts des placements à terme	-	6 101
Intérêts des dépôts à vue	3 148	3 838
TOTAL	3 148	9 939

Note 11 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 3.709, contre un solde de D : 25.151 au 31/12/2020 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 32.805, contre un solde de D : 33.540 au 31 décembre 2020, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération du gestionnaire	29 823	30 491
Rémunération du dépositaire	2 982	3 049
Total	<u>32 805</u>	<u>33 540</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2021 à D : 7.528, contre un solde de D : 9.607 au 31 décembre 2020, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération du CAC	3 889	4 482
Redevance du CMF	2 506	2 562
Services bancaires et assimilés	1 023	2 438
Autres	110	125
Total	<u>7 528</u>	<u>9 607</u>

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Revenus des placements	5,904	5,853	6,906	8,776	4,585
Charges de gestion des placements	(2,406)	(2,331)	(2,555)	(2,604)	(2,370)
Revenus net des placements	<u>3,497</u>	<u>3,522</u>	<u>4,351</u>	<u>6,172</u>	<u>2,215</u>
Autres charges	(0,552)	(0,668)	(0,545)	(0,540)	(0,531)
Résultat d'exploitation (1)	<u>2,945</u>	<u>2,854</u>	<u>3,806</u>	<u>5,632</u>	<u>1,684</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,114)	(0,104)	(0,263)	(0,159)	0,011

Sommes distribuables de l'exercice	2,831	2,750	3,543	5,473	1,695
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titre	(2,580)	6,418	2,865	(7,838)	0,928
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2,759	(11,219)	8,661	7,101	7,272
Frais de négociation de titre	(0,468)	(0,977)	(0,569)	(0,635)	(0,771)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(0,289)	(5,777)	(6,364)	(1,372)	7,429
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	2,656	2,923	2,558	4,260	9,114
Droits de sortie	-	-	-	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	(0,289)	(5,777)	(6,364)	(1,372)	7,429
Régularisation du résultat non distribuable	(0,152)	0,233	0,353	(0,058)	0,097
Sommes non distribuables de l'exercice	(0,441)	(5,545)	(6,011)	(1,430)	7,526
Distribution Dividende	2,750	3,543	5,473	1,695	2,729
Valeur liquidative	173,997	174,357	180,694	188,635	186,287
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	1,38%	1,31%	1,38%	1,39%	1,29%
Autres charges / actif net moyen	0,32%	0,38%	0,30%	0,29%	0,29%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,63%	1,55%	1,92%	2,92%	0,93%

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE EURO CYCLES

Siège social: Siège social: Z.I. Kalaa Kébira 4060 Sousse

La Société «EURO CYCLES » publie ci-dessous , ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 22 avril 2022. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes Mme YOSRA CHELLY et M. AHMED EL KAFSI.

BILAN
(Exprimé en Dinars)

Au 31 Décembre

Notes	2021	2020
ACTIFS		
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>		
Actifs Immobilisés	3	
Immobilisations Incorporelles	89033,473	86 454,250
<i>Moins Amortissements</i>	-79235,206	-72 382,184
	9798,267	14 072,066
Immobilisations Corporelles	27807485,883	21 467 952,376
<i>Moins Amortissements</i>	-10430198,947	-8 906 741,266
	17377 286,936	12 561 211,110
Immobilisations Financières	71550,000	55 400,000
<i>Moins Provisions</i>	-	-
	71550,000	55 400,000
Total des actifs immobilisés	17458 635,203	12 630 683,176
Autres actifs non courants	-	-
Total des actifs non courants	17458 635,203	12 630 683,176
<u>ACTIFS COURANTS</u>		
	4	
Stocks	126295205,620	44 446 146,156
<i>Moins Provisions</i>	-1 204219,429	-1 021 883,809
	125090986,191	43 424 262,347
Clients et Comptes Rattachés	33 324300,881	38 384 549,459
<i>Moins Provisions</i>	-104 866,004	-104 866,004
	33 219434,877	38 279 683,455
Autres actifs courants	13 161259,856	878 797,427
Placements & autres actifs financiers	3 113 200,000	77 400,000
Liquidités & Equivalents de liquidités	25 809 586,806	18 543 505,445
Total des actifs courants	200394467,730	101 203 648,674
TOTAL DES ACTIFS	217 853 102,933	113 834 331,850

BILAN
(Exprimé en Dinars)

Au 31 Décembre

	Notes	2021	2020
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>	5		
Capital social		8 910 000,000	8 910 000,000
Réserves		900 990,000	900 990,000
Résultats reportés		23 213 515,945	20 299 373,900
Intérêts minoritaires		767,701	1 186,948
Total des capitaux propres avant résultat		33 025 273,646	30 111 550,848
Résultat de l'exercice		26 619 458,351	16 610 924,004
Résultat de l'exercice minoritaire		1 616,184	1 580,753
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</u>		59 646 348,181	46 724 055,605
<u>PASSIFS</u>	6		
Passifs non courants			
Emprunts	6.1	5 698 589,835	423 272,847
Provisions	6.2	280 838,991	1 230 838,991
Total des passifs non courants		5 979 428,826	1 654 111,838
Passifs courants	7		
Fournisseurs et comptes rattachés	7.1	67 320 404,178	19 225 975,534
Autres passifs courants	7.2	14 473 202,926	5 979 830,686
Autres passifs financiers	7.3	70 243 345,211	40 247 608,008
Concours bancaires	7.4	190 373,611	2 750,179
Total des passifs courants		152 227 325,926	65 456 164,407
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>		158 206 754,752	67 110 276,245
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</u>		217 853 102,933	113 834 331,850

Etat de Résultat
(Exprimé en Dinars)

Au 31 Décembre

	Notes	2021	2020
<i>Produits d'exploitation</i>			
Revenus	8.1	147296151,834	119 824 258,786
Autres produits d'exploitation		1 836 558,711	9 399,600
Production immobilisée		-	-
Total des produits d'exploitation		149 132 710,545	119 833 658,386
<i>Charges d'exploitation</i>			
Variation des stocks des PF et des encours	8.2	2 118 921,094	1 044 583,981
Achats de marchandises consommées		0,000	0,000
Achats d'approvisionnements consommés	8.3	-98 639 506,254	-84 963 553,034
Charges de personnel		-7 877 267,748	-6 944 714,188
Dotations aux amort et aux provisions		-2 734 530,132	-2 790 863,299
Autres charges d'exploitation	8.4	-9 505 194,394	-7 962 767,521
Total des charges d'exploitation		-116 637 577,434	-101 617 314,061
<i>Résultat d'exploitation</i>	8.5	32 495 133,111	18 216 344,325
Charges financières nettes		-988 360,703	-900 073,791
Produits des placements		279 614,120	728 120,020
Autres gains ordinaires		41 947,299	133 948,981
Autres pertes ordinaires		-6,998	-21 790,048
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>		31 828 326,829	18 156 549,487
Impôt sur les bénéfices		-5 207 252,294	-1 544 044,730
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>		26 621 074,535	16 612 504,757
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)		-	-
<i>Résultat net de l'exercice</i>	8.6	26 621 074,535	16 612 504,757
Effets de modifications comptables (net d'impôt)		-	-
<i>Résultats après modifications comptables</i>		26 621 074,535	16 612 504,757
Intérêts minoritaires		-1 616,184	-1 580,753
<i>Résultats après intérêts minoritaires (IM)</i>		26 619 458,351	16 610 924,004

**Etat de flux de trésorerie
(Exprimé en Dinars)**

Au 31 Décembre

	Notes	2021	2020
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	9		
Résultat net		26 621 074,535	16 612 504,757
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions		2 734 530,132	2 790 863,299
* Reprise sur provisions	-	1 771 883,809	0.000
* Plus ou moins-values de cession		0.000	- 20 555,556
* Variation des :			
- stocks	-	82 047 191,423	- 7 768 154,198
- créances		5 060 248,578	- 28 667 232,209
- autres actifs	-	12 282 462,429	1 526 875,593
+ fournisseurs et autres dettes		56 354 697,751	3 561 347,573
-Modifications comptables		-	100 000,000
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-	- 5 330 986,665	- 12 064 350,741
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	6 342 112,730	- 1 578 475,273
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		0.000	23 000,000
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-	39 650,000	- 16 000,000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		23 500,000	130 949,000
Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement	-	- 6 358 262,730	- 1 440 526,273
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Placements	-	3 035 800,000	9 566 792,000
Dividendes et autres distributions	-	13 500 650,000	- 9 713 400,000
Encaissements provenant des emprunts		89 475 510,502	54 728 066,767
Remboursement d'emprunts	-	54 171 353,178	- 36 464 958,785
Flux de trésorerie provenant d'activités de financement	-	18 767 707,324	18 116 499,982
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			
VARIATION DE TRESORERIE		7 078 457,929	4 611 622,97
Trésorerie au début de l'exercice		18 540 755,266	13 929 132,30
Trésorerie à la clôture de l'exercice		25 619 213,195	18 540 755,27

NOTE 1 : PRESENTATION DU GROUPE :

Le Groupe « **EURO-CYCLES** » est constitué d'une société mère « **EURO-CYCLES** », et d'une société sous contrôle exclusif « **TUNINDUSTRIES** » avec une participation directe de 99.9% du capital.

C'est un groupe de droit tunisien opérant dans le secteur d'industrie, régie par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales du 03 Novembre 2000 tel qu'il a été modifié et complété par la législation et la réglementation applicable aux sociétés faisant appel public à l'épargne et notamment la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 relative à la réorganisation du marché financier telle qu'elle été subséquemment amendée et complétée.

Présentation de la société mère « EURO-CYCLES »

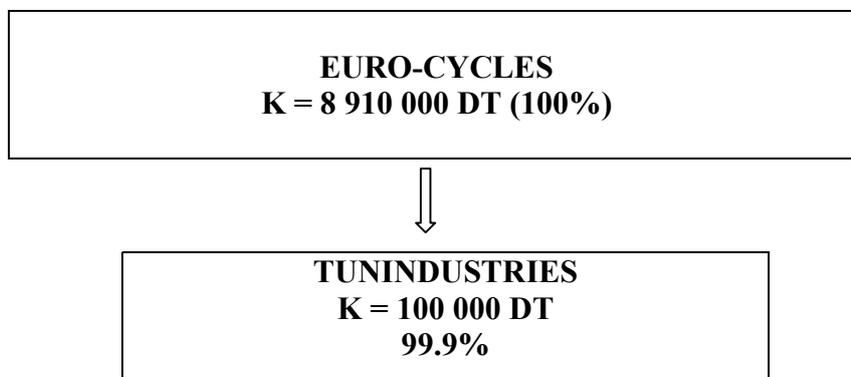
Structure du Capital au 31/12/2021 :

- Capital Social : 8 910 000 Dinars Tunisiens
- Nombre d'actions : 8 910 000 actions
- Valeur nominale : de l'action : 1 Dinar Tunisien
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie des actions : Ordinaires

Activité du groupe :

Le groupe « **EURO-CYCLES** » a pour objet, la fabrication, le montage, la vente, tout autre commerce des cycles à deux roues ou tout autre produit faisant partie de l'univers des roues et du cycle sous toutes ses formes.

Organigramme du groupe « EURO CYCLES » :



NOTE 2 : REFERENTIEL ET PRINCIPALES METHODES COMPTABLES :

2.1. REFERENTIEL

Les comptes du groupe " EURO-CYCLES " sont tenus conformément au Système Comptable des Entreprises tel que fixé par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comportent le bilan, l'état des résultats, l'état des flux de trésorerie et les notes annexes.

Par ailleurs, les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 reprennent à titre comparatif les données comptables arrêtées au 31 décembre 2020.

Le Groupe **EURO-CYCLES** a adopté le modèle autorisé de présentation de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie prévu par la norme comptable tunisienne générale NC01.

Les états financiers consolidés du Groupe **EURO-CYCLES** ont été établis à partir des états financiers individuels des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation et arrêtées tous à la date du 31 décembre 2021.

2.2. PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

- Les immobilisations corporelles et incorporelles sont prises en compte au coût d'origine puis amortis linéairement sur la base de leurs durées de vie respectives.

	<u>TAUX</u>
- Logiciel	33,33 %
- Site web	33,33 %
- Construction	5 %
- Matériel et outillage industriels	15 %
- Matériel de transport	20 %
- Installations générales, agencements et aménagements divers	10 %
- Mobilier et matériel de bureau	20 %
- Equipements du bloc social	20 %
- Matériel informatique	33,33 %
- Matériel à statut juridique particulier	25% & 33,33 %

- Les dividendes des titres de participations sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue. Les intérêts sur placement financiers à long terme ou à court terme (obligations, bons de trésors, etc....) sont constatés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

- Les stocks sont évalués initialement à leurs coûts, les sociétés du Groupe **EURO-CYCLES** utilisent la méthode de l'inventaire intermittent pour la comptabilisation des flux d'entrée et de sorties des stocks.

Les stocks sont évalués au 31 décembre 2021 comme suit :

- Les matières premières et consommables sont valorisées au cout d'achat moyen pondéré, tous frais inclus.
- Les stocks de produits finis sont valorisés au cout moyen de production.

-Les liquidités et équivalents de liquidités sont les fonds disponibles, les dépôts à vue et les découverts bancaires. Ils comprennent également les placements à court terme, très liquides facilement convertibles en un montant connu de liquidités et non soumis à un risque significatif de changement de valeur.

2.3. METHODE DE CONSOLIDATION

- **Périmètre de consolidation** : le périmètre de consolidation du groupe **EURO-CYCLES** comprend :

- **La société mère** : **EURO CYCLES SA**

- **La société FILIALE** : **TUNINDUSTRIES**

- **Méthode de consolidation** : **l'intégration globale** : cette méthode est appliquée aux entreprises contrôlées de manière exclusive par la société mère « **EURO-CYCLES SA** ». Elle consiste :

- au niveau du bilan : à remplacer la valeur comptable des titres (postes titres de participations dans le bilan de la société mère) par des éléments d'actifs et de passifs après élimination et retraitement des comptes en normes NCT et à partager le montant des capitaux propres en capitaux propres consolidés et en intérêts minoritaires.

- au niveau de l'état de résultat : à reprendre tous les postes de charges et de produits après élimination et retraitement de certaines opérations en normes NCT puis à répartir en résultat consolidés et ce qui revient aux minoritaires.

- élimination des opérations internes : les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes du groupe **EURO-CYCLES** sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

Les états financiers du groupe " EURO-CYCLES ", sont libellés en Dinars Tunisiens.

2.4. CONVERSION DES SOLDES LIBELLES EN MONNAIE ETRANGERE

Les soldes des créances et des dettes du groupe « EURO-CYCLES » arrêtés au 31 décembre 2021, libellés en devise sont convertis pour leur contre-valeur en dinars, sur la base du cours de change à la date de la clôture du mois de Décembre 2021, soit **1 € = 3,2820TND** et **1 \$ = 2,8865TND**.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

La valeur nette globale figurant au bilan du 31 Décembre 2021 représente le prix d'acquisition des immobilisations, après déduction des amortissements correspondants et compte tenu des mouvements de l'exercice résumés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021

DESIGNATION	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS				VCN au 31/12/2021
	V. brute au 31/12/2020	Acquisitions & ajouts 31/12/2021	Reclassements & Cessions 31/12/2021	V. brute au 31/12/2021	C. Amort. au 31/12/2020	Dotations 31/12/2021	Reprises 31/12/2021	C. Amort. au 31/12/2021	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)-(3)	(5)	(6)	(7)	(7)=(5)+(6)-(7)	
- Logiciels	84 053,750	2 579,223	-	86 632,973	69 981,684	6 853,022		76 834,706	9 798,267
- Site web	2 400,500	-	-	2 400,500	2 400,500	-	-	2 400,500	0,000
TOTAL IMMO. INCORPORELLES	86 454,250	2 579,223	0,000	89 033,473	72 382,184	6 853,022	0,000	79 235,206	9 798,267
- Terrain	1 578 759,584	2 015 094,053		3 593 853,637	-	-	-	-	3 593 853,637
- Constructions	9 599 043,116	3 032 509,251		12 631 552,367	2 228 646,360	507 532,010		2 736 178,370	9 895 373,997
- Matériel industriel	5 343 102,743	875 033,342		6 218 136,085	3 825 705,435	464 372,309		4 290 077,744	1 928 058,341
- Outillage industriel	322 139,927	1 901,948		324 041,875	220 322,002	27 719,482		248 041,484	76 000,391
- Matériel de transport	2 124 584,311	324 725,600		2 449 309,911	1 382 675,973	296 132,848		1 678 808,821	770 501,090
- Installations générales, A. & A. divers	1 636 956,875	60 445,063		1 697 401,938	767 004,727	129 972,401		896 977,128	800 424,810
- Mobilier et matériel de bureau	199 549,829	4 732,000		204 281,829	152 290,364	26 783,385		179 073,749	25 208,080
- Equipement du bloc social	53 965,933	0,000		53 965,933	31 946,280	10 681,667		42 627,947	11 337,986
- Matériel informatique	335 223,694	25 092,250		360 315,944	284 585,525	33 134,379		317 719,904	42 596,040
- Matériel de transport à statut juridique particulier	274 626,364	0,000		274 626,364	13 564,600	27 129,200		40 693,800	233 932,564
TOTAL IMMO. CORPORELLES	21 467 952,376	6 339 533,507	0,000	27 807 485,883	8 906 741,266	1 523 457,681	0,000	10 430 198,947	17 377 286,936
TOTAL GENERAL	21 554 406,626	6 342 112,730	0,000	27 896 519,356	8 979 123,450	1 530 310,703	0,000	10 509 434,153	17 387 085,203

3.1. ACQUISITIONS DE L'EXERCICE

Les immobilisations acquises en 2021, pour un total de **6 342 112,730 TND** s'analyse comme suit :

*Logiciels	2 579,223	TND
* Terrains	2 015 094,053	TND
*Construction	3 032 509,251	TND
* Matériel industriel	875 033,342	TND
* Outillage industriel	1 901,948	TND
* Matériel de transport	324 725,600	TND
*Installations générales, A. & A. divers	60 445,063	TND
*Équipement de bureau	4 732,000	TND
*Matériel informatique	25 092,250	TND

Total des acquisitions de l'exercice 2021 **6342112,730 TND**

3.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières du groupe EURO-CYCLES ont totalisé au 31 Décembre 2021 un solde net de **71550,000 TND** qui se détaille comme suit :

Désignation	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
Emprunt National	0,000	16 000,000
Participation AFRICA PACK	25 500,000	25 500,000
Prêts au personnel	31 650,000	0,000
Cautionnements	14400,000	13 900,000
Total	71 550,000	55 400,000

NOTE 4 : ACTIFS COURANTS

Ce poste présente un solde net au 31 Décembre 2021 de **200 394 467,730 TND** contre un solde de **101 203 648,674 TND** au 31 Décembre 2020 qui se détaille comme suit :

Désignation	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
Stocks	126 295 205,620	44 446 146,16
Clients et comptes rattachés	33 324300,881	38 384 549,459
Autres actifs courants	13 161 259,856	878 797,427
Placements et autres actifs financiers	3 113 200,000	77 400,000
Liquidités. Équivalents de liquidités	25809 586,806	18 543 505,445
VALEURS BRUTES	201 703 553,163	102 330 398,487
PROVISIONS	-1 309085,433	-1 126 749,813
VALEURS NETTES	200 394 467,730	101 203 648,674

4.1. STOCKS

Les valeurs nettes en stocks s'élèvent au 31 Décembre 2021 à **125 090 986,191 TND** contre **43 424 262,347 TND** au 31 Décembre 2020. Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	Au 31 Décembre 2021	Au 31 décembre 2020
- Stocks	126 251 210,336	44 248 014,197
- Annulation marge inter-groupe	43 995,284	198 131,959
Total brut	126 295 205,620	44 446 146,156
- Moins provisions stocks	-1 204 219,429	-1 021 883,809
Total net	125 090 986,191	43 424 262,347

4.2. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique présente un solde net de **33 219 434,877 TND** au 31 décembre 2021 contre un solde de **38 279 683,455 TND** au 31 Décembre 2020, soit une diminution de **5 060 248,578 TND** par rapport à l'exercice précédent qui se détaille comme suit :

Désignation	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
- Clients ordinaires	36 719 105,918	43 652 521,963
- Clients douteux	104 866,004	104 866,004
- Annulation compte inter-groupe	-3499671,041	-5 372 838,508
Solde du compte " Clients "	33324300,881	38 384 549,459
- Provision pour dépréciation des clients	-104 866,004	-104 866,004
Total	33 219434,877	38 279 683,455

4.3. AUTRES ACTIFS COURANTS

Le poste des autres actifs courants totalise **13 161 259,856 TND** au 31 Décembre 2021 contre **878 797,427 TND** au 31 Décembre 2020 enregistrant une augmentation de **12 282 462,429 TND**. Il se détaille comme suit :

Désignation	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
- Débiteurs divers	369 930,853	192 861,513
- Fournisseurs, avances et acomptes	11 387 350,589	230 187,897
- Etat, impôts et taxes	1 496 945,264	500 471,185
- Personnel - avances & acomptes	0,000	1 870,000
- Prêt au personnel	8 750,000	74 807,000
- Fournisseurs débiteurs	0,000	0,000
- Produits à recevoir	120771,848	17 439,186
- Charges constatées d'avance	135942,155	42 522,159
- Annulation compte inter groupe (débitur divers TUNINDUSTRIE) *	-358430,853	-181 361,513
Total	13 161259,856	878 797,427

* Le détail du compte inter groupe (débiteurs divers TUNINDUSTRIE) au 31 Décembre 2021 est comme suit :

Désignation	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
Loyers bâtiments	82 901,961	54 901,961
Provision frais administratifs	275528,892	126 459,552
	358 430,853	181 361,513

1.4. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les placements et autres actifs financiers s'élevant à **3 113 200,000 TND** au 31 Décembre 2021 se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
- Valeurs mobilières de placement	3 000 000,000	0,000
- Échéance à moins d'un an sur prêt NC	113 200,000	77 400,000
Total	3 113 200,000	77 400,000

4.5. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le solde de cette rubrique, arrêté au 31 Décembre 2021 s'élève à **25 809 586,806 TND** et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
- Banques	23 940 664,326	16 927 478,853
- Régies d'avances et d'accréditifs	1 857 596,395	1 605 532,531
- Caisses	9 976,148	9 494,061
- Autres organismes financiers	1 349,937	1 000,000
Total	25 809 586,806	18 543 505,445

NOTE 5 : CAPITAUX PROPRES

Cette rubrique accuse au 31 Décembre 2021 un solde de **59 646 348,181 TND** s'analysant comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2020	Variations	Solde au 31/12/2021
- Capital social	8 910 000,000	0,000	8 910 000,000
- Réserves	900 990,000	0,000	900 990,000
- Intérêts minoritaires	1 186,948	-419,247	767,701
- Résultats reportés	20 299 373,900	2 914 142,045	23 213 515,945
- Résultat de la période	16 610 924,004	1 000 853,348	26 619 458,351
- Résultat de l'exercice des minoritaires	1 580,753	35,430	1 616,184
Total	46 724 055,605	12 922 292,576	59 646 348,181

5.1. CAPITAL SOCIAL

Au 31 Décembre 2021, le solde de cette rubrique étant de **8 910 000,000 TND** se détaille comme suit :

Désignation	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
- Capital social " Euro-Cycles "	8 910 000,000	8 910 000,000
- Capital social " Tunindustries "	100 000,000	100 000,000
- Intérêts minoritaires	-100,000	-100,000
- Quote-part "EC" dans " Tunindustries "	-99 900,000	-99 900,000
Total	8 910 000,000	8 910 000,000

5.2. RESERVES

Le solde de cette rubrique s'élevant au 31 Décembre 2021 à **900 990,000 TND** se détaille comme suit :

Désignation	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
- Réserves " Euro - Cycles "	891 000,000	891 000,00
- Réserves " Tunindustries "	10 000,000	10 000,00
- Intérêts minoritaires	-10,000	-10,000
Total	900 990,000	900 990,000

5.3. RESULTATS REPORTEES

Le solde de cette rubrique s'élevant au 31 Décembre 2021 à **23 213 515,945 TND** s'analysant comme suit :

Désignation	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
- Résultats reportés " Euro - Cycles "	20558472,698	17 725002,966
- Résultats reportés " Tunindustries "	657 700,948	1 076 947,882
- Intérêts minoritaires	-657,701	-1 076,948
- Dividendes inter-groupe	1 998000,000	1 498 500,000
Total	23 213515,945	20 299 373,900

NOTE 6 : PASSIFS NON COURANTS

Cette rubrique présente au 31 Décembre 2021 un solde de **5 979 428,826 TND**, se détaillant ainsi :

Désignation	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
Emprunts	5 698589,835	423 272,847
Provisions pour risques et charges	280 838,991	1 230 838,991
Total	5979428,826	1 654 111,838

NOTE 7 : PASSIFS COURANTS

Les passifs courants s'élèvent au 31 Décembre 2020 à **152 227 325,926 TND**. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
Fournisseurs et comptes rattachés	67320404,178	19 225 975,534
Autres passifs courants	14473202,926	5 979 830,686
Autres passifs financiers	70 243345,211	40 247 608,008
Concours bancaires	190373,611	2 750,179
Total	152227325,926	65 456 164,407

7.1. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent **67 320 404,178 TND** au 31 Décembre 2021.

Le détail se présente comme suit :

Désignation	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
- Fournisseurs d'exploitation	67829150,513	23 388 484,685
- Fournisseurs d'exploitations, effets à payer	2990924,706	1 210 329,357
- Annulation compte inter-groupe	-3499671,041	-5 372 838,508
Total	67320404,178	19 225 975,534

7.2. AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique totalisant **14 473 202,926 TND** au 31 Décembre 2021.Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
-Clients avances et acomptes	4 178 412,315	769 186,371
- Etats, impôts et taxes	6314134,030	1 242 827,400
- Charges à payer	1 980923,741	1 323 065,628
- Crédoiteurs divers	889 874,192	1 416 992,810
- Personnel, rémunérations dues	832441,214	847 313,672
- CNSS	566885,457	559 145,798
- Actionnaires - Dividendes à payer	68 962,830	2 660,520
-Annulation Compte inter groupe	-358430,853	-181 361,513
Total	14473202,926	5 979 830,686

7.3. AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les autres passifs financiers totalisent **70 243 345,211 TND** au 31 Décembre 2021. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
- Emprunts liés au cycle d'exploitation	69 820 429,651	39 151 494,523
- Échéances à moins d'un an	376 969,241	1 017 064,033
- Intérêts courus	45946,319	79 049,452
Total	70 243345,211	40 247 608,008

7.4. CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires totalisent **190 373,611 DT** au 31 Décembre 2021. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
- Concours bancaires	190 373,611	2 750,179
Total	190 373,611	2 750,179

NOTE 8 : LES POSTES DE L'ETAT DE RESULTAT

Analyse de l'état de résultat :

L'analyse comparative de l'état de résultat à la date du 31 Décembre 2021 et 2020 se présente comme suit :

(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Au 31 Décembre 2021		Au 31 Décembre 2020		Variation	
	Montant	%	Montant	%	En Chiffres	%
<u>Produits d'exploitation</u>	149 132 710,545	100	119 833 658,386	100	29 299052,159	24,45
Revenus	147 296 151,834	100	119 824 258,786	100	27471893,048	22,93
Autres produits d'exploitation	1 836 558,711	-	9 399,600	-	1 827 159,111	-
Production immobilisée	-	-	-	-	-	-
<u>Charges d'exploitation</u>	-116 637 577,434	78,21	-101 617 314,061	84,80	-15 020 263,373	14,78
Variation des stocks des P.F. et des encours	2 118 921,094	-1,42	1 044 583,981	-0,87	1 074 337,113	102,85
Achat de marchandises consommées	-	-	-	-	-	-
Achat d'approvisionnements consommés	-98 639 506,254	66,14	-84 963 553,034	70,90	-13 675 953,220	16,10
Charges de personnel	-7 877 267,748	5,28	-6 944 714,188	5,80	-932 553,560	13,43
Dotation aux amort. et aux provisions	-2 734 530,132	1,83	-2 790 863,299	2,33	56 333,167	-2,02
Autres charges d'exploitation	-9 505 194,394	6,37	-7 962 767,521	6,64	-1 542 426,873	19,37
<u>Résultat d'exploitation</u>	32 495 133,111	21,79	18 216 344,325	15,20	14 278 788,786	78,38
Charges financières nettes	-988 360,703	0,66	-900 073,791	0,75	-88 286,912	9,81
Produits financiers nets	279 614,120	0,19	728 120,020	0,61	-448 505,900	-61,60
Autres gains ordinaires	41 947,299	0,03	133 948,981	0,11	-92 001,682	-68,68
Autres pertes ordinaires	-6,998	0,00	-21 790,048	0,02	21 783,050	-99,97
<u>Résultat des activités ord. avant impôt</u>	31 828 326,829	21,34	18 156 549,487	15,15	13 671 777,342	75,30
Impôt sur les sociétés	-5 207 252,294	3,49	-1 544 044,730	1,29	-3 663 207,564	237,25
<u>Résultat des activités ord. après impôt</u>	26 621 074,535	17,85	16 612 504,757	13,86	10 008 569,778	60,25
Eléments extraordinaires	-	-	-	-	-	-
<u>Résultat net de l'exercice</u>	26 621 074,535	17,85	16 612 504,757	13,86	10 008 569,778	60,25
Effets de modifications comptables	-	-	-	-	-	-
<u>Résultat après modifications comptables</u>	26 621 074,535	17,85	16 612 504,757	13,86	10 008 569,778	60,25
Intérêts minoritaires	-1 616,184	0,00	-1 580,753	0,00	-35,430	2,24
<u>Résultat après intérêts minoritaires</u>	26 619 458,351	17,85	16 610 924,004	13,86	10 008 534,348	60,25

8.1. LES REVENUS

Les revenus du " GROUPE EURO-CYCLES " s'élèvent au 31 Décembre 2021 à **147 296 151,834 TND** contre **119 824 258,786 TND** au 31 Décembre 2020, enregistrant ainsi une augmentation de **27 471 893,048 TND** représentant 22,92%.

Désignation	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
- Ventes vélos	129979694,758	106 008 140,100
- Ventes accessoires	17022835,276	13 814 692,186
- Ventes jantes	7 985193,287	4 931 706,842
-Cadres et fourches	3643647,528	5 708 709,536
-Triporteurs	276 462,000	0,000
- Annulation opération inter-groupe	-11 611681,015	-10 638 989,878
Total	147296151,834	119 824 258,786

8.2. CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation totalisent **116 637 577,434 TND** au 31 Décembre 2021 contre **101 617 314,061TND** au 31 Décembre 2020, soit une augmentation de **15 020 263,373 TND** représentant 14,78 %.

Elles représentent par rapport au chiffre d'affaires 79,18% au 31 Décembre 2021, contre 84,80% au 31 Décembre 2020.

Désignation	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
Variation des stocks PF et des encours	-2118921,094	-1 044 583,981
Achat d'approvisionnement consommés	98639506,254	84 963 553,034
Charges de personnel	7877267,748	6 944 714,188
Dotations aux amort et provisions	2 734530,132	2 790 863,299
Autres charges d'exploitations	9505194,394	7 962 767,521
Total	116 637577,434	101 617 314,061

8.3. LES ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Cette rubrique totalise un solde au 31 Décembre 2021 de **98 639 506,254 TND** soit une augmentation par rapport au 31 Décembre 2020de **13 675 953,220 TND** qui se détaille comme suit :

Désignation	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
Achat d'approvisionnement consommés EC	101996 072,153	88 054 005,688
Achat d'approvisionnement consommés TN	8299110,400	7 746 669,183
Annulation achat EC auprès de TN	-11 611681,015	-10 638 989,878
Variation de la marge	-43995,284	-198 131,959
Total	98639 506,254	84 963 553,034

8.4. LES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31 Décembre 2021 à **9 505 194,394 TND** contre **7 962 767,521 TND** au 31 Décembre 2020 soit une variation de **1 542 426,873 TND** se détaillant comme suit :

Désignation	Au 31 Décembre 2021	Au 31 Décembre 2020
Autres charges d'exploitations EC	9142739,307	7 803 755,634
Autres charges d'exploitations TN	539524,427	312 138,106
Retraitement EC	-177069,340	-153 126,219
Total	9 505 194,394	7 962 767,521

8.5. RESULTAT D'EXPLOITATION

Au 31 Décembre 2021, Le résultat d'exploitation s'élève à **32 495 133,111 TND** contre **18 216 344,325 TND** au 31 Décembre 2020, enregistrant une variation positive de **14 278 788,786 TND**.

Les éléments hors exploitation présentent à la date du 31 Décembre 2021 un solde compensé de **-666 806,282TND**, se détaillant comme suit :

-Charges financières nettes	-988 360,703TND
- Produits des placements	279 614,120 TND
-Autres gains ordinaires	41 947,299 TND
-Autres pertes ordinaires	-6,998TND
TOTAL	<u>- 666 806,282TND</u>

8.6. RESULTAT NET DE L'EXERCICE

Compte tenu des éléments hors exploitation, de l'impôt sur les sociétés au taux de 15% et de la contribution sociale solidaire au profit de caisse sociales de 1%, le bénéfice net de 31 Décembre 2021 s'élève à **26 621 074,535 TND** contre **16 612 504,757 TND** au 31 Décembre 2020, soit une augmentation de **10 008 569,778 TND** (soit 60,24%).

NOTE 9 : ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Au 31 Décembre 2021, la trésorerie nette dégagée du "**GROUPE EURO-CYCLES**" a atteint **25 619 213,195 TND** contre **18 540 755,266 TND** au 31 Décembre 2020, dégageant ainsi une variation positive de trésorerie de **7 078 457,929 TND**, ventilée comme suit :

- Flux de trésorerie liés à l'exploitation	- 5 330 986,665TND
- Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	- 6 358 262,730TND
- Flux de trésorerie liés aux activités de financement	18 767 707,324 TND

NOTE 10 – SOLDES INTERMEDIARES DE GESTION

Produits	Montant 2021	Charges	Montant 2021	Soldes	2021	2020
Ventes de marchandises et autres produits d'exp	0,000	Coût d'achat des marchandises vendues	0,000	Marge commerciale	0,000	0,000
Total						
Revenus et autres produits d'exploitation	147 296 151,834	Achats Consommés	98 639 506,254			
Autres produits	1 836 558,711					
Production stockée Production immobilisée	2 118 921,094					
Total	151 251 631,639	Total	98 639 506,254	Production	151 251 631,639	120 878 242,367
Production	151 251 631,639	Achats Consommés	98 639 506,254	Marge sur cout Matières	52 612 125,385	35 914 689,333
Marge commerciale		Autres charges externes	7 977 591,954			
Marge sur coût matière	52 612 125,385					
Subvention d'exploitation						
Total	52 612 125,385	Total	7 977 591,954	Valeur Ajoutée Brute	44 634 533,431	28 475 961,436
Valeur Ajoutée Brute	44 634 533,431	Impôts et taxes	1 527 602,440			
		Charges de personnel	7 877 267,748			
Total	44 634 533,431	Total	9 404 870,188	Excédent Brut D'exploitation	35 229 663,243	21 007 207,624
Excédent brut d'exploitation	35 229 663,243	Charges ordinaires	6,998			
Autres produits ordinaires	41 947,299	Charges financières	988 360,703			
Produits financiers	279 614,120	Dotations aux amortissements et aux prov	2 734 530,132			
Transfert et reprise de charges		Impôt sur le résultat ordinaire	5 207 252,294			
Total	35 551 224,662	Total	8 930 150,127	Résultat des activités Ordinaires après IS	26 621 074,535	16 612 504,757
Résultat positif des activités ordinaires après Impôt	26 621 074,535					
Total	26 621 074,535	Total		Résultat net après modification comptable	26 621 074,535	16 612 504,757

NOTE 11 : TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR NATURE AUX CHARGES PAR DESTINATION

Liste des comptes de charges par nature	Montant des charges par nature au 31/12/2021	Ventilation					Total
		Coût des ventes	Activité administrative	Activité de distribution	Charges financières	Autres charges	
- Variation des stocks des P.F et des encours	2118921,094	2 118 921,094					2 118 921,094
- Achats consommés	-98 639 506,254	-98 639 506,254					-98 639 506,254
- Charges de personnel	-7 877 267,748	-5 514 087,424	-2 288 346,281	-74 834,044			-7 877 267,748
- Dotations aux amort. et aux provisions	-2 734 530,132	-2 211 141,065	-153 954,046	-369 435,021			-2 734 530,132
- Autres charges d'exploitation	-9 505 194,394	-1 161 817,696	-858 870,745	-6 905 390,495	-232 374,329	-346 741,129	-9 505 194,394
- Charges financières nettes	-988360,703				-988 360,703		-988 360,703
- Autres pertes ordinaires nettes	-6,998					-6,998	-6,998
Total	-117625 945,135	-105 407631,344	-3 301 171,072	-7349659,560	-1 220 735,032	-346 748,127	-117 625 945,135

I- ENGAGEMENTS DONNES

I.1 Engagements bancaires donnés

Banques	Engagement	Montant en DT	Hypothèque	Superficie en m ²	Rang
STB	CREDIT DE GESTION : Accréditifs + F import	30 337 000,00	Totalité du Lot 44 (ancien lot 25) TF 177063	6 424	1 ^{er}
			Totalité du Lot 51 (ancien lot 27) TF 177062	5 909	1 ^{er}
			Nantissement sur outillage et matériel Dont le total s'élève 2 662 154 D		
	Nantissement sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce de la société sis à la Z.I KALAA KEBIRA Sousse				
UIB	CREDIT DE GESTION :	5 000 000,00	Totalité du Lot 44 (ancien lot 25) TF 177063 Totalité du Lot 51 (ancien lot 27) TF 177062	6 424 5 909	Utile Utile
UIB	CREDIT MOYEN ET LONG TERME :	4 500 000,00	Totalité du Lot 44 (ancien lot 25) TF 177063 Totalité du Lot 51 (ancien lot 27) TF 177062 Nantissement sur outillage et matériel Dont le total s'élève 2 662 154 D	6 424 5 909	Utile Utile

I.2 Engagements donnés au profit des sociétés du groupe

Une caution solidaire donnée par la société mère EUROCYCLE au profit de sa filiale TUNINDUSTRIE d'un montant de 3 000 000.000 TND

II- Engagements Bancaires reçus

Banques	Engagement	Montant en DT
STB	Garantie Bancaire au profit du fournisseur (SHIMANO ITALY BICYCLE)	2 500 000 USD L'équivalent en TND 7 216 250,00
STB	Garantie Bancaire au profit du Fournisseur PROMOVEC	400 000 USD L'équivalent en TND 1 128 400.000 TND

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du « Groupe EURO-CYCLES », qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2021, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un total net de bilan de **217 853 102,933 TND**, un bénéfice net consolidé (part du groupe) de **26 619 458,351 TND**, des capitaux avant affectation du résultat de l'exercice de **59 646 348,181 TND** et une variation positive de trésorerie de **7 078457,929 TND**.

OPINION

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du « Groupe EURO-CYCLES » au 31 Décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

QUESTIONS CLES D'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces

questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

I- Achats /Fournisseurs de matières premières et fournitures :

Point clé d'audit

Au cours de l'exercice 2021, les achats de matière premières et fournitures totalisent la valeur de **177 117 082.974 TND** soit une augmentation par rapport à l'exercice 2020 de 90%.

Corollairement à cette augmentation de volume des achats, les dettes fournisseurs représentent au 31/12/2021 un solde de **66 350 875.167 TND** enregistrant ainsi une augmentation par rapport à l'exercice 2020 de 177%.

Ces achats sont comptabilisés à la date de leurs réceptions sur site (indépendamment des incoterms et des modalités des transactions commerciales qui leurs sont liées)

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- Evaluer l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des achats en comptabilité
- S'assurer du respect des principes comptables de la séparation des exercices et de rattachement des charges aux produits et ce en identifiant les opérations d'achat dont le transfert de propriété est réalisé
- S'assurer de la justification et de la concordance des soldes fournisseurs figurant au niveau des états financiers de la société Euro cycle avec ceux de ses partenaires
- S'assurer de la justification et de la prise en charges des divers engagements bancaires (financement import) liés aux achats

II- Existence et évaluation des stocks :

Point clé d'audit

Au 31 Décembre 2021, les stocks s'élèvent à une valeur nette de **118 808 200,511 TND** représentant **58.84 %** du total bilan.

L'existence et l'évaluation des stocks sont considérées comme un point clé d'audit étant donné l'importance de la valeur de cette rubrique à l'actif du bilan et les risques liés aux mouvements des stocks et à leurs évaluations.

Les stocks de matières premières, décors et emballages sont valorisés à leurs coûts d'achats hors taxes récupérables majorés par les frais accessoires d'achats. Les produits finis sont valorisés au coût de production. Ce coût comprend le prix d'achat des matières premières et des matières consommées ainsi que les autres coûts directs et indirects de production.

La méthode de valorisation des stocks de matières premières est celle du coût moyen pondéré.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- L'évaluation du contrôle interne et du système d'information mis en place par la société pour la gestion physique et comptable de ses stocks
- L'assistance à l'inventaire physique des différentes catégories des stocks.
- La vérification que les stocks en fin de période incluent les stocks en transit et ne comportent pas les articles vendus pour lesquels il y'a transfert du contrôle et de propriété aux clients
- La Vérification que l'évaluation du coût des stocks est en conformité avec la norme comptable tunisienne NCT4 sur les stocks.
- La vérification des provisions constatées et l'appréciation des hypothèses retenues par le management pour leurs déterminations.

III-Revenus :

Point clé d'audit

Les revenus liés à la vente de produits finis figurant à l'état de résultat au 31 décembre 2021 pour un montant de **147 278 992,034 DT** présentent une augmentation par rapport à l'exercice

2020 de 22.91 %, ils sont constatés à la date des factures (indépendamment des incoterms et des modalités des transactions commerciales qui leurs sont liées).

Réponses apportées

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- Apprécier les procédures de contrôles internes mises en place par la société dans le cadre du processus de prise en compte des revenus
- Rapprocher les factures de ventes du mois de décembre 2021 en validant les incoterms, les dates des déclarations douanières et des shipping dates.
- Identifier les ventes de l'exercice 2021 associées à des incoterms (exemple DDU) dont le transfert des risques et avantages s'effectue lors de la mise à disposition au lieu de destination convenu avant déchargement.
- S'assurer du respect des principes comptables de la séparation des exercices et de la réalisation des revenus.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

La société Euro cycles a clôturé les discussions avec les services fiscaux au titre de l'opération de contrôle fiscal portant sur les exercices 2013,2014,2015 et 2016 par la signature au cours du mois mars 2022 d'une conciliation qui a abouti à :

- La reconnaissance d'une dette fiscale après oppositions et réponses par les deux parties pour un montant total détaillé comme suit :
 - 605 999.842 DT en principal
 - 239 430.909 DT pénalités fiscales et administratives
 - 143 851.973 DT pénalités de retard
- En outre ; suite à l'application de l'article 67 de la loi de finances 2022, la société a bénéficié de l'abandon de la totalité des pénalités de retard ainsi que de 50% du montant des pénalités fiscales et administratives.

RAPPORT DE GESTION RELATIF AU GROUPE

La responsabilité du rapport de gestion du groupe de l'exercice 2021 incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 et l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Groupe dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe « EURO-CYCLES » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les

informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

EFFICACITE DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

CONFORMITE DE LA TENUE DES COMPTES DES VALEURS MOBILIERES A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par le Groupe avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes du Groupe avec la réglementation en vigueur.

Sousse, le 29/03/2022

Les commissaires aux comptes

YOSRA CHELLY

AHMED EL KAFSI